

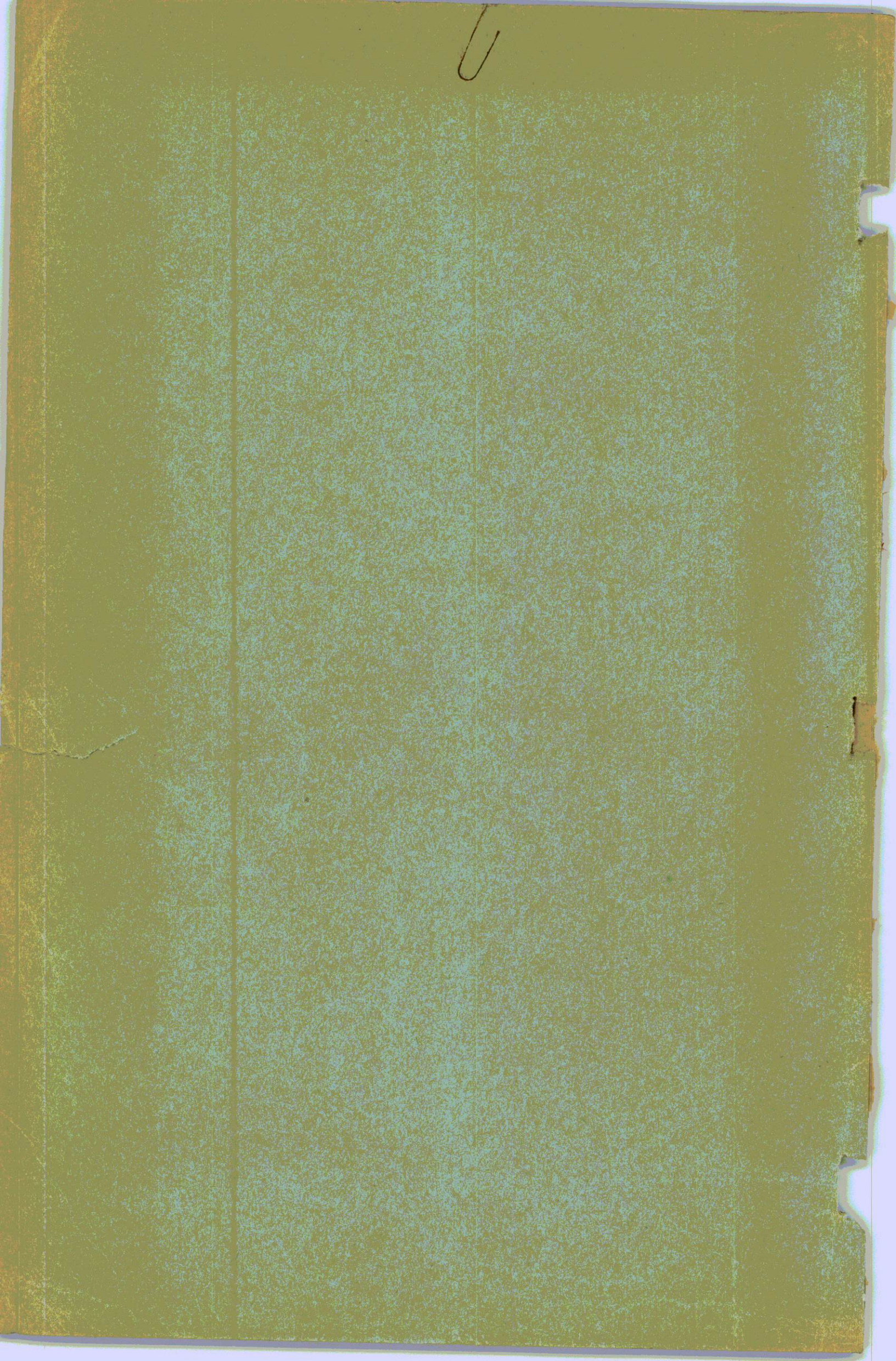
276

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B. P. 60 KIGALI

RAPPORT ANNUEL
1981



REPUBLICQUE RWANDAISE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B.P 60 KIGALI

R A P P O R T A N N U E L

1 9 8 1



Enr: 17/3/83
H.S.B.

J. Kanyama

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B.P. 60 KIGALI.

Kigali, le 14/3/1983

N° 17/02/397/83

AAA

*15-3-83
5444/17020*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Objet: Transmission
rapport annuel.
1981.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence, le rapport annuel du Ministère des Affaires Sociales et du
Développement Communautaire pour l'exercice 1981.

Je Vous en souhaite bonne réception et Vous
prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute
considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

C.P.I. : à

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.

- Monsieur le Président du C.N.D.
KIGALI.

- Monsieur le Ministre
.....
.....
.....
KIGALI.

- Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
KIGALI.

- Monsieur le Directeur
.....
.....
.....
KIGALI.



REVENUE DEPARTMENT
MINISTER OF FINANCE
100 KING STREET WEST
TORONTO, ONT. M5X 1C5

Dear Sir,
Reference is made to your letter of the 14th inst. in relation to the above-captioned matter.
The information requested is being furnished to you as follows:
1. The total amount of the above-captioned account is \$100.00.
2. The amount of the above-captioned account as of the 31st inst. is \$50.00.
3. The amount of the above-captioned account as of the 1st inst. is \$25.00.
4. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. is \$12.50.
5. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. is \$6.25.
6. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$3.125.
7. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$1.5625.
8. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.78125.
9. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.390625.
10. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.1953125.
11. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.09765625.
12. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.048828125.
13. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0244140625.
14. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.01220703125.
15. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.006103515625.
16. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0030517578125.
17. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00152587890625.
18. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000762939453125.
19. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0003814697265625.
20. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00019073486328125.
21. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000095367431640625.
22. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000476837158203125.
23. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00002384185791015625.
24. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000011920928955078125.
25. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000059604644775390625.
26. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000298023223876953125.
27. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000001490116119384765625.
28. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000007450580596923828125.
29. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000037252902984619140625.
30. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000186264514923095703125.
31. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000931322574615478515625.
32. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000004656612873077392578125.
33. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000023283064365386962890625.
34. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000116415321826934814453125.
35. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000582076609134674072265625.
36. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000002910383045673370361328125.
37. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000014551915228366851806640625.
38. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000072759576141834259033203125.
39. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000363797880709171295166015625.
40. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000001818989403545856475830078125.
41. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000009094947017729282379150390625.
42. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000045474735088646411895751953125.
43. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000227373675443232059478759765625.
44. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000001136868377216160297393798828125.
45. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000005684341886080801486968994140625.
46. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000028421709430404007434844970703125.
47. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000142108547152020037174224853515625.
48. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000710542735760100185871124267578125.
49. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000003552713678800500929355621337890625.
50. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000017763568394002504646778106689453125.
51. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000088817841970012523233890533447265625.
52. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000444089209850062616169452667236328125.
53. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000002220446049250313080847263336181640625.
54. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000011102230246251564404236316680703125.
55. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000055511151231257822021181583403515625.
56. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000277555756156289110105907917017578125.
57. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000001387778780781445550529539585087890625.
58. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000006938893903907227752647697925439453125.
59. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000034694469519536138763238489627197265625.
60. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000173472347597680693816192448135986328125.
61. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000867361737988403469080962240679931640625.
62. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000004336808689942017345404811203399658203125.
63. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000021684043449710086727024056016998291015625.
64. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000108420217248550433635120280084991455078125.
65. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000054210108624275216817560140042495727265625.
66. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000271050543121376084087800700212478636328125.
67. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000135525271560688042043900350106239416640625.
68. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000677626357803440210219501750531197083203125.
69. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000003388131789017201051097508752655985416015625.
70. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000169406589450860052554875437632799270803125.
71. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000847032947254300262774377188163996354015625.
72. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000042351647362715013138718859408199817703125.
73. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000211758236813575065693594297040999088515625.
74. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000105879118406787532846797148520499544265625.
75. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000529395592033937664233985744260497721328125.
76. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000002646977960169688321169928721302488606640625.
77. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000013234889800848441605849643606512443033015625.
78. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000066174449004242208029248218032562215165078125.
79. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000330872245021211040146241090162811075825390625.
80. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000001654361225106055200731205450814055379126953125.
81. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000008271806125530276003656027254070276895634765625.
82. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000041359030627651380018280136270351384478193828125.
83. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000206795153138256900091400681351756922390969140625.
84. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000001033975765691284500457003406758783611954845703125.
85. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000005169878828456422502285017033793918059774228515625.
86. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000002584939414228211251142508516896959029887114265625.
87. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000001292469707114105625571254258448479514943571640625.
88. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000064623485355705281278562712922423975747178703125.
89. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000032311742677852640639281356461211987889589386515625.
90. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000001615587133892632031964067823055994394479469278125.
91. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000008077935669463160159820339115279971972397346390625.
92. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000040389678347315800799101695763998598861986731953125.
93. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000020194839173657900399550847881999299430993369765625.
94. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000100974195868289501997754239409996497154966848828125.
95. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000504870979341447509988771197209993245774834244140625.
96. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000002524354896707237549943855986099966238874171220703125.
97. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000012621774483536187749719279930499931194370856103515625.
98. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000631088724176809387485963996524999655971842805178125.
99. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000003155443620884046937429819982624999329859214025890625.
100. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000015777218104420234687149099913124999664796070129453125.
101. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000078886090522101173435745499565624999323980350647265625.
102. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000003944304526105058671787274978281249996619901753125.
103. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000197215226305252933589363748914062499932399008765625.
104. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000986076131526264667946818744570312499966199043828125.
105. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000004930380657631323339734093723851562499932399008765625.
106. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000002465190328815616669867046861927812499966199043828125.
107. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000001232595164407808334933523409639062499932399008765625.
108. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000006162975822039041674667617048195312499966199043828125.
109. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000030814879110195208373338085240976562499932399008765625.
110. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000015407439555097604186669042620487812499966199043828125.
111. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000077037197775488020933345213102439062499932399008765625.
112. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000385185988877440104666726065512195312499966199043828125.
113. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000001925929944387200523333630327560976562499932399008765625.
114. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000962964972193600261666815163780487812499966199043828125.
115. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000004814824860968001308334075818902439062499932399008765625.
116. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000024074124304840006541667379094512195312499966199043828125.
117. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000120370621524200032708336895472560976562499932399008765625.
118. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000060185310762100016354168447736280487812499966199043828125.
119. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000300926553810500081770842238681402439062499932399008765625.
120. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000015046327690525004088542111934072195312499966199043828125.
121. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000075231638452625002044270559670360976562499932399008765625.
122. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000037615819226312500102221279835180487812499966199043828125.
123. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000188079096131562500511106399175902439062499932399008765625.
124. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000940395480657812500255553199589799512195312499966199043828125.
125. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000470197740328906250012777659979489760976562499932399008765625.
126. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000235098870164453125006388829989744880487812499966199043828125.
127. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000011754943508222656250031944149944872439062499932399008765625.
128. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000000587747175411132812500159720749722439062499932399008765625.
129. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000002938735877055664062500798603748612195312499966199043828125.
130. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000146936793852783203125003993018743060976562499932399008765625.
131. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000073468396926391601562500199650937150487812499966199043828125.
132. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000000367341984631958007812500998254685752439062499932399008765625.
133. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000001836709923159790039062500499127342876195312499966199043828125.
134. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000009183549615798950195312500249563671430976562499932399008765625.
135. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000000459177480789947509765625001247818357150487812499966199043828125.
136. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.000000000000000000000000000000000000022958874039497375487812500623909178762439062499932399008765625.
137. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000000114794370197486877439062500311954893812195312499966199043828125.
138. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000000057397185098743438719531250015597744690560976562499932399008765625.
139. The amount of the above-captioned account as of the 30th inst. of the following month is \$0.0000000000000000000000000000000000000028698592549371719359765625007798872345280487812499966199043828125.
140. The amount of the above-captioned account as of the 15th inst. of the following month is \$0.00000000000000000000000000000000000000143492962746858596

T A B L E D E M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
<u>AVANT-PROPOS</u>	1
<u>1. ACTIVITES DES SERVICES</u>	3
1.0. <u>Nouvel Organigramme du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire</u>	3
1.1. <u>Secrétariat Général</u>	5
1.1.1. Bureau : Courrier et Archives	6
1.1.2. Bureau : Gestion des Crédits	6
1.1.3. Saction: Gestion Matériel didactique et Equipement	7
1.1.4. Bureau : Documentation	7
1.1.5. Bureau : Relations Publiques	8
1.2. <u>Direction Générale : Affaires Sociales</u>	10
1.2.1. <u>Direction : Famille et Environnement</u>	20
1.2.1.1. Division : Promotion Familiale	20
1.2.1.2. Bureau : Education pré-scolaire	28
1.2.2. <u>Direction : Assistance Sociale</u>	31
1.2.2.1. Division : Services Sociaux Spécialisés	31
1.2.2.2. Bureau : Assistance Publique	34
1.3. <u>Direction Générale : Développement Communautaire</u>	38
1.3.1. <u>Direction : Développement et Formation permanente(D.F.P)</u>	39
1.3.1.1. Division : Programmation et Projets	39
1.3.1.1.1. Bureau : Formation et documentation	41
1.3.1.1.2. Bureau : Evaluation et inspection	43
1.3.1.2. Division : Formations spécifiques	52
1.3.1.2.1. Bureau : C.S.D.	58
1.3.1.2.2. Bureau : Nutrition	62
1.3.1.2.3. Bureau Alphabétisation Fonctionnelle	73
1.3.2. <u>Direction : Action coopérative</u>	76
1.3.2.1. Division : Encadrement	76
1.3.2.1.1. Bureau : Formation	78
1.3.2.2. Division : Assistance et Contrôle	81
1.3.2.2.1. Bureau : Contrôle	81
1.3.2.2.2. Bureau : Bureau aide financière	83
1.3.2.2.3. Bureau : Contentieux	86
<u>2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</u>	86-88,2

Office of the Secretary of State
Washington, D.C.

1. The Secretary of State has the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the matter mentioned therein.

2. The Department is currently reviewing the matter and will advise you of the results of its consideration as soon as possible.

3. In the meantime, please continue to keep the Department advised of any developments in the matter.

4. Very respectfully,
 Secretary of State

AVANT PROPOS

Parmi les recommandations des 2 précédents rapports d'activités de notre département, rapport d'activités de 1976 à 1979 et celui de 1980, figurait les recommandations au Gouvernement de bien vouloir doter le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, alors Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif d'un organigramme cohérent qui permet à ses cadres d'opérer efficacement.

Fort heureusement, le Gouvernement a attribué à ce Département en 1981 le type d'organigramme souhaité.

Ainsi, dans la réalisation de ses activités en 1981, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a commencé de mettre en pratique le nouvel organigramme qui lui confère le devoir de susciter et promouvoir 2 domaines de la promotion sociale, à savoir "les Affaires Sociales" et le "Développement Communautaire"

Selon le nouvel organigramme, les activités des "Affaires Sociales" consistent tout d'abord à protéger et promouvoir la famille et ensuite soutenir l'entraide sociale dans le pays.

La famille est la cellule de base de la société. Dans cette optique, le développement de la société doit être tout d'abord celui de la famille. C'est pourquoi le Département mène des actions visant à renforcer l'unité interne et à préserver l'intégration du noyau familial, de façon à renforcer les moyens d'action des parents et des autres membres de la famille à la vie économique et sociale de la communauté nationale.

Ces actions concernent surtout la législation sociale et familiale, la promotion de l'habitat et de l'environnement ainsi que l'éducation et la protection de l'enfance;

L'entraide sociale est aussi une nécessité. Cette préoccupation repose sur des considérations humanitaires vis-à-vis des invalides et des catégories sociales défavorisées. Dans notre pays le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire prend certaines mesures susceptibles d'atténuer la gravité des problèmes auxquels doivent faire face les invalides, les handicapés et autres catégories sociales défavorisées. Ces mesures comprennent l'Assistance Publique, les "Services Sociaux Spécialisés" tels que les orphelinats et les maisons de réintégration à l'image du Home de la Vierge des Pauvres à Gatagara.

Les Activités du "Développement Communautaire" consistent tout d'abord à sensibiliser, motiver et mobiliser la population ainsi qu'à coordonner l'action des services de base en vue de la formation permanente si possible, de la population pour lui permettre de résoudre ses problèmes prioritaires et d'accéder à un développement intégré. Ces activités se font à travers les structures suivantes :

.../...

Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P), Centres Sociaux de Développement (C.S.D.), Centres Nutritionnels (C.N.), Centres d'Alphabétisation (C.A) et Ateliers Sociaux.

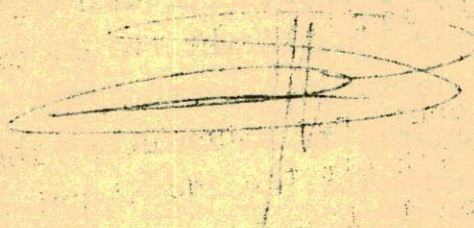
Les activités de Développement Communautaire consistent ensuite à susciter et promouvoir l'aspect socio-économique du Développement communautaire qu'est l'action coopérative.

Du point de vue économique, les coopératives du pays facilitent la formation de capital et canalisent ce capital vers des investissements productifs.

Du point de vue de l'éducation, elles contribuent à éveiller chez la population, particulièrement celle du milieu rural, le sens de la coopération et de l'aide mutuelle. En outre, elles lui donnent la possibilité de s'initier aux questions de gestion et d'organisation.

Dans les chapitres qui suivent, nous vous présentons les principales activités effectuées par les différents services du Ministère en 1981, leurs principaux problèmes et les actions proposées en vue d'améliorer leurs activités.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire,
GATABAZI Félicien.



1. ACTIVITES DES SERVICES

1.0. Nouvel Organigramme du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

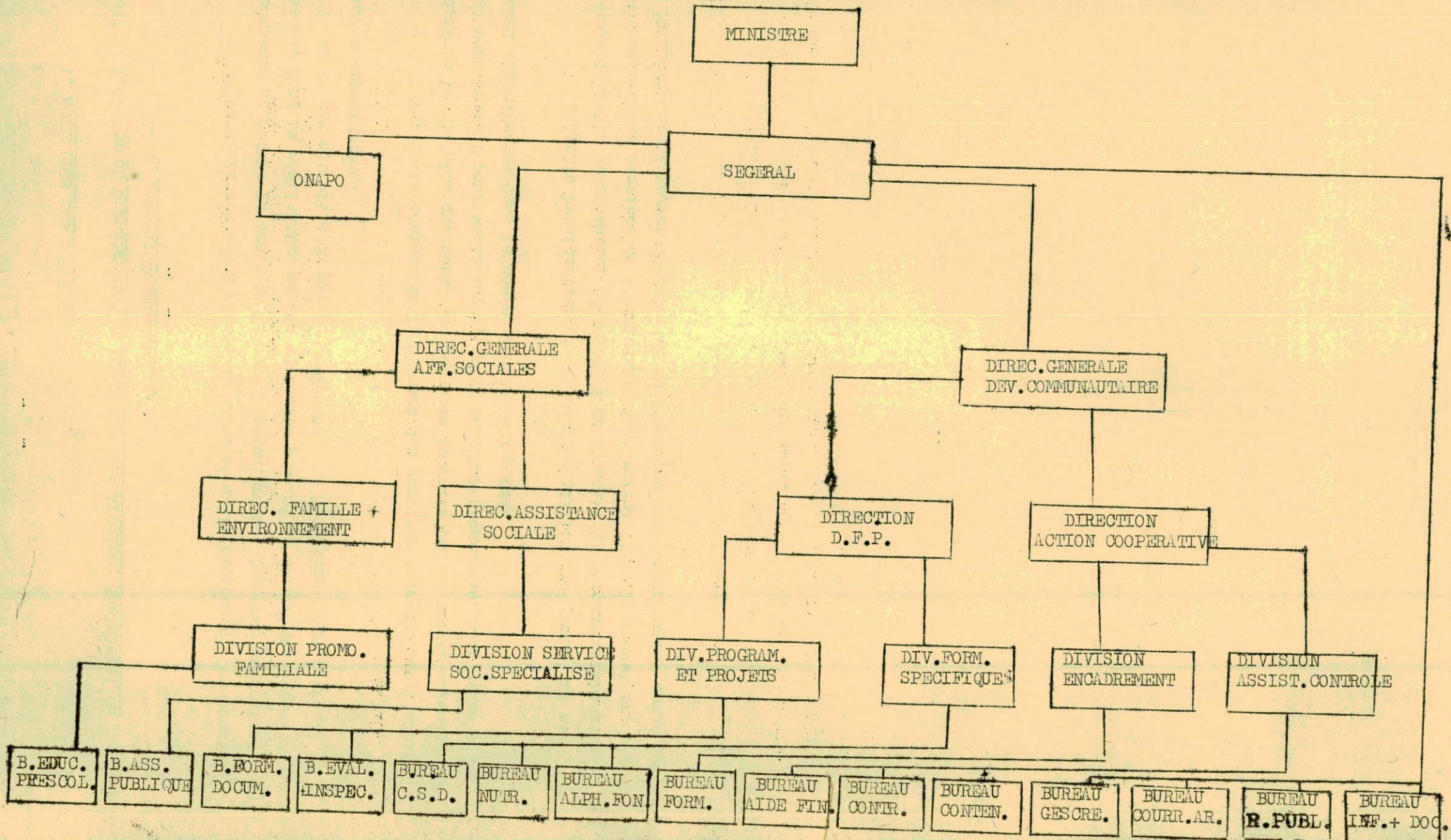
Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a commencé de mettre en pratique le nouvel organigramme, que nous présentons ci-dessous, dans la réalisation de ses activités pendant le second semestre de 1981. Quant aux activités du premier semestre, le Ministère s'est conformé à l'ancien organigramme.

Vu que le contenu de la plupart des services couverts par l'ancien organigramme est le même que celui des Services couverts par le nouvel organigramme qui est venu surtout pour amplifier et créer certains programmes, nous avons suivi le Nouvel Organigramme dans la confection de ce rapport.

L'Arrêté Présidentiel n° 252/06 du 2 juillet 1981 modifiant et complétant l'arrêté présidentiel n° 103/03/2 du 29 mai 1974 portant organisation et attributions des services de l'Administration Centrale fixe le nouvel organigramme du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire comme suit :

../. ..

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Par rapport à l'Ancien Organigramme, nous constatons les modifications suivantes :

1. Au niveau du Secrétariat Général, il a été créé l'Office National de la Population (ONAPO) et le Bureau Documentation.

2. Au sein de la Direction Générale des Affaires Sociales, excepté le Bureau Assistance Publique qui a été repris, les 2 directions, les 2 divisions et le Bureau Préscolaire sont nouvellement créés.

3. La Direction Générale du Mouvement Coopératif a évolué en Direction Générale du Développement Communautaire.

La Direction Education Populaire, la Division C.S.D. - C.C.D.F.P., les Bureaux "Nutrition" et "Alphabétisation Fonctionnelle", auparavant services dépendant de la Direction Générale des Affaires Sociales, relèvent aujourd'hui de la Direction Générale du Développement Communautaire et deviennent respectivement Direction Développement et Formation Permanente (D.F.P.), Bureau C.S.D., Bureau Evaluation et Inspection (des CCDFP), Bureau Nutrition, Bureau Alphabétisation Fonctionnelle. Les Divisions "Programmes et Projets" et "Formation Spécifiques" sont nouvellement créées.

La Direction Promotion des Coopératives, la Division Inspection des Coopératives, les Bureaux "Education et Formation" et "Aide au Développement Coopératif" ont respectivement évolué en Direction Action Coopérative, Division Assistance et Contrôle, Bureau Formation, Bureau Aide Financière. La Division Encadrement, les Bureaux "Contrôle" et "Contentieux" sont nouvellement créés.

1.1. SECRETARIAT GENERAL.

Le Secrétariat Général a, conformément à ses attributions, administré le personnel du Ministère.

En même temps, il a distribué les affaires aux différents services a coordonné et contrôlé les activités des services et a traité des affaires ne rentrant dans les attributions d'aucun autre service.

Par ailleurs, il a établi des relations avec l'Office National de la Population (ONAPO) créé au cours de cette même année et placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire

Dans la réalisation de ces tâches, le Secrétaire Général était aidé par les services suivants dépendant directement du Secrétariat Général et les 2 Directeurs Généraux : celui des Affaires Sociales et celui du Développement Communautaire

.../..

1.1.1. Bureau : Courrier et Archives

Ce bureau a, comme d'habitude, tenu l'indicateur général et assuré la dactylographie de la correspondance.

Le courrier reçu en 1981 par ce bureau contenait 7.369 lettres tandis que le courrier expédié au cours de la même année contenait 2.607 lettres.

En outre, ce bureau a assuré le classement des Archives et la transmission des demandes d'audience à Monsieur le Ministre ou à Monsieur le Secrétaire Général.

1.1.2. Bureau : Gestion des Crédits

Ce Service a exécuté le budget alloué au Ministère en 1981.

Du budget ordinaire, il est prévu pour le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire la somme de 218.696.879 FRW.

Cette somme représente plus ou moins 1,51% du total général du Budget ordinaire, soit une légère augmentation de plus ou moins 0,25% par rapport au quota de 1980 (1,26%).

Du budget alloué au Ministère, le Bureau Gestion des Crédits a utilisé la somme de 205.170.445 FRW.

Les principaux problèmes rencontrés par ce bureau sont :

a) L'insuffisance du budget qui empêche le recrutement d'un personnel suffisant et qualifié au niveau des préfectures;

b) L'équipement dérisoire en véhicules de service par l'Etat: 4 véhicules seulement en 1981. Heureusement que les programmes de l'action sociale en faveur des femmes et des enfants ont bénéficié des dons de l'UNICEF de 18 véhicules. Et comment superviser et contrôler les coopératives et les autres oeuvres sociales sur le terrain avec 4 véhicules seulement? Il n'est donc pas étonnant que la plupart des inspecteurs des programmes du Ministère se contentent, la plupart du temps, d'effectuer des travaux administratifs aux bureaux au lieu d'aller contrôler et conseiller les programmes sur le terrain.

c) L'attribution d'une quantité insuffisante d'essence pour les véhicules.

Il n'est pas rare de se trouver dans l'impossibilité de se déplacer pour raison de service, par manque d'essence. Même pour des services urgents.

d) Le manque d'un hangar de stockage pour le matériel donné par l'UNICEF.

L'UNICEF donne régulièrement au Ministère du matériel didactique et un certain équipement. Mais le Ministère ne dispose pas de hangar pour les stocker, si bien qu'il est obligé d'embêter les autres services en utilisant leurs hangars.

- Ce Service souhaite donc que le Gouvernement attire l'attention sur ces 4 problèmes qui handicapent le bon fonctionnement des autres services.

L'augmentation sensible du budget alloué au Ministère, l'équipement en véhicules suffisants pour les programmes autres que ceux qui sont assistés par l'UNICEF,

..../...

l'attribution d'une quantité suffisante d'essence pour les véhicules et le financement et la construction d'un hangar de stockage détermineraient le bon fonctionnement des autres services du Ministère.

1.1.3. Section : Gestion Matériel didactique et équipement

Dans le point précédent, nous avons évoqué les dons de l'UNICEF au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire. C'est la Section : Gestion Matériel Didactique et Equipement qui est chargée de gérer ces dons, sous la supervision directe du Secrétaire Général.

En 1981, le Ministère a reçu de l'UNICEF une aide d'une valeur de : 14.325.137 frw dont :- la valeur de 6.194.264 frs pour subsides aux Centres de

Formation ayant formé 137 personnes

- la valeur de 2.679.373 frs pour moyens de déplacement: 5 véhicules + 2 motos.

- la valeur de 5.451.500 frs pour Equipement matériel

Cette section a veillé à l'acquisition, au stockage et à la distribution aux bénéficiaires de ces dons.

1.1.4. Bureau : Documentation

A. Ce nouveau bureau est chargé de :

- gérer la documentation du Ministère;
- préparer des catalogues;
- préparer et faire passer des émissions radiodiffusées concernant la Direction Générale des Affaires Sociales;
- rédiger et publier des articles à caractère social et de développement communautaire;
- établir des relations avec les organes de presse;
- rédiger des rapports annuels et des statistiques du Ministère.

B. En 1981, ce bureau s'est préoccupé davantage à préparer et faire passer à la radiodiffusion nationale, des émissions relatives aux "Affaires Sociales" dont les principaux thèmes sont présentés ci-après :

Emissions radiodiffusées au cours de l'année 1981

1. Uburere bw'abana bataratangira amashuri abanza
2. Akamaro ko kumenya gusoma no kwandika
3. Umwanya w'umwali n'umutegarugoli mu majyambere y'igihugu: Ibisobanuro by'intumwa yakulikiye inama yahuje abali n'abotegarugoli yabereye i COPENHAGUE, umurwa mukuru wa DANEMARK.
4. Impamvu umuryango w'Abibumbye witeziye umwaka w'i 1981, umwaka w'abamugaye.
5. Ibibazo bikunda kubangamira ingo, haba mu mujyi cyangwa mu cyaro.
6. Abantu benshi baragenda banga kuba mu cyaro
7. Ikibazo cy'uburara n'ubwomanzu mu rubyiruko
8. Ibikorwa by'Umuryango w'Urubyiruko Gatolika rw'Abakozi (J.O.C.) mu byerekeye ibibazo by'urubyiruko mu byaro no mu mijyi
9. Akazi k'umusosiyali ukora mu kigo cy'abarwaye ibibara ku mubili i Butare
10. Akazi k'umusosiyali ukora mu kigo cyita ku bantu bavuliwe kandi barerewe i Gatagara kili i Kigali
11. Ibikorwa by'ikigo kita ku bamugaye i Gatagara.

1.1.5. Bureau : Relations Publiques

Bien que le Service "Relations Publiques" est un bureau figurant sur l'Organigramme depuis des années, il a commencé à fonctionner depuis 1981.

C'est, plus précisément, le 29/12/1980 que le Ministre a demandé, à un agent qui venait d'élaborer un document sur la structuration des services centraux et externes du MINASODECO, jusqu'au niveau communal, de préparer et d'appliquer immédiatement la structure et le mode de fonctionnement du Bureau "Relations Publiques" au sein du Département.

A- Attributions du Bureau "Relations Publiques"

1. Accueil, Information et Orientation des Visiteurs

a) Les Agents attachés aux services centraux du Ministère

En dehors des chefs de service, les autres agents du Ministère attachés aux services centraux passent par le Bureau "Relations Publiques" avant de présenter leurs doléances au Ministre ou au Secrétaire Général, sauf raison purement personnelle et confidentielle.

Il en est de même pour les agents oeuvrant à l'intérieur du pays qui viennent visiter l'un ou l'autre responsable de service.

b) Personnes venant de l'étranger

Aussitôt que lui parvient la correspondance relative aux visites, le Bureau "Courrier et Archives" en informe le Bureau chargé des Relations Publiques afin que ce dernier puisse prendre à temps les dispositions nécessaires pour préparer un calendrier des visites à remettre aux responsables des services intéressés.

c) Visites sur rendez-vous

Les visites sur rendez-vous fixés par les Chefs de service doivent également passer au Bureau "Relations Publiques". Pour ces visites, les responsables concernés avisent au préalable le Service des Relations Publiques.

2. Protocole

Le Bureau "Relations Publiques" est "une antenne" du Service du Protocole de l'Etat installé dans chaque Ministère. C'est en cette qualité que le bureau veille à l'image de marque du Département.

B- Réalisations

Au cours de sa première année de fonctionnement, le Bureau "Relations Publiques" a élaboré un document de référence relatif aux missions que le Département allait effectuer à l'étranger.

Le bureau a également participé à l'encadrement des différents séminaires organisés dans le pays et qui intéressaient le MINASODECO. Il a ensuite, comme il se devait, participé à l'accueil des visiteurs de marque qui ont passé dans notre Ministère.

C- Difficultés

Les problèmes que connaît le Bureau "Relations Publiques" sont liés aux mauvaises conditions de travail que connaît le MINASODECO. Le bureau manque de matériel nécessaire et de local approprié.

D- Propositions

Pour accomplir efficacement sa mission :

le Bureau "Relations Publiques" doit être pourvu de moyens logistiques suivants :

- un agent adjoint du responsable
- un bureau avec un salon et ses accessoires
- un véhicule (cfr lettre n°669/01.22 du Ministre à la Présidence)
- un poste de radio et un téléphone

1.2. DIRECTION GENERALE : AFFAIRES SOCIALES.

Selon le nouvel organigramme, la Direction Générale des Affaires Sociales doit :

- planifier la politique familiale et sociale, de l'habitat et de l'environnement.
 - traiter des problèmes relatifs à la formation et au perfectionnement du personnel de l'Assistance Sociale et de la Protection sociale ;
 - planifier des projets sociaux ;
 - établir des relations avec les organismes et institutions s'occupant de la promotion socio-familiale, de l'environnement, de l'habitat et de l'Assistance sociale.
- En 1981, les responsables des différents services de la Direction Générale ont tout d'abord défini, sous la Supervision du Directeur Général, les orientations ci-après de leurs services, suite à la récente restructuration générale du Ministère.

ORIENTATIONS DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES.

A. DIRECTION FAMILLE ET ENVIRONNEMENT

I. EXPOSE DES MOTIFS

La restructuration du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire aura entraîné la création au sein de ce Département de nouveaux services.

Il est tout à fait normal qu'avant de mettre la main à la pâte, l'on définisse les orientations de ces nouveaux services afin de se garantir contre les aléas d'une action à tâtons.

Le Service de la Famille et de l'Environnement est un de ceux-là qui cherchent à se définir pour se rendre opérationnel.

La promotion de la famille ne peut se concevoir en dehors de son habitat et de tout son environnement.

C'est pourquoi, plusieurs programmes de promotion de la famille seront englobés dans le cadre particulier des programmes d'habitat et d'environnement.

Il faut aussi souligné au départ le sens très restreint du mot "Habitat" par rapport à tout l'espace bâti, constituant le théâtre de toutes les activités sociales et économiques des familles; il est préférable d'utiliser le terme "Etablissements Humains".

Cette extension n'est pas sans grand intérêt pour la suite des propositions sur la promotion de la famille.

En effet, le progrès économique et social d'une nation est étroitement lié à l'amélioration constante des conditions de vie de sa population.

.../...

Or, il serait erroné de limiter au seul secteur de l'habitat le niveau de vie d'une population.

Une série de facteurs agissant en corrélation peut entraîner une concentration des activités dans les seules agglomérations urbaines dont les implications ne sauraient échapper à quiconque. Ces facteurs peuvent être :

- la répartition des établissements commerciaux
- la distribution des Banques Commerciales
- le pourcentage du PNB en ville
- le pourcentage de consommation des produits pétroliers importés
- le pourcentage de la population urbaine par rapport à la population rurale
- la répartition des établissements industriels
- le pourcentage des emplois en ville et à la campagne et le total des salaires y correspondant
- le pourcentage de la population desservie par le réseau d'eau et d'électricité
- la capacité hospitalière
- etc etc...

Et chacun de ces facteurs réfère obligatoirement à un espace bâti, ce qui nous amène à utiliser dans la suite le terme "Etablissements humains".

Au sein des familles et des Etablissements humains évolue l'Enfant.

1979, Année Internationale de l'Enfant, aura donné un coup d'envoi pour de meilleurs services en faveur de l'enfant rwandais.

Après avoir mis en place une structure nationale pour l'éducation des enfants d'âge pré-scolaire, il est temps de renforcer ce service par une structure plus générale de protection de l'enfance. En effet, l'enfance abandonnée, criminelle et la délinquance juvénile doivent retenir toute l'attention du service de promotion familiale.

Enfin l'environnement dans lequel baignent les familles, les enfants et les établissements humains doit être bien connu dans l'intérêt des familles et des enfants et pour une meilleure protection des Etablissements humains.

Voilà au fait quatre types de dossiers dont les relations ne sont plus à prouver et dont il faut définir une orientation commune dans le cadre de la promotion de la famille.

Il nous faut cependant souligner au départ le manque de clarté qui entoure les concepts d'habitat (Etablissements humains) et d'environnement. Cette situation floue est à l'origine du fait que théoriquement les problèmes d'habitat et d'environnement sont confiés au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire mais lui sont en pratique disputés par certains autres départements par exemple le Ministère des Travaux Publics, le Ministère des Ressources Naturelles, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, etc... Un travail de clarification devra être fait dans ce domaine afin de bien définir le champ d'action qui revient de droit au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire ainsi que les domaines d'intervention à réserver éventuellement aux autres départements ci-avant mentionnés.

De la sorte, nous aurons contribué à réfuter le reproche souvent fait disant que les affaires sociales, affaires à tout le monde, ne sont finalement affaires à personne .

II LES GRANDES ORIENTATIONS DU SERVICE

1. LE SECTEUR DE LA FAMILLE

Le service de promotion familiale doit pouvoir atteindre la famille pour l'aider à mieux s'organiser pour défendre ses intérêts devant la multitude des problèmes que posent la vie économique en général, notamment le logement, l'environnement, l'éducation et la protection de l'enfant, la législation familiale, fiscale, etc...

Or, la connaissance et la défense de ses intérêts par la famille nécessitent non seulement des programmes structurés que le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire doit mettre sur pied, mais aussi la bonne exécution de ces programmes sur le terrain. Dès lors, pour pouvoir opérationnaliser les programmes conçus au niveau ministériel, il est tout à fait nécessaire que le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire ait des "porte-voix" aux niveaux préfectoral et communal dans ce domaine.

Ces services devront pouvoir recenser les réalisations existantes et fournir sur elles toutes les données de nature à permettre au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire de concevoir un nouveau "dessein" sur la famille rwandaise.

En effet, il existe actuellement plusieurs formes de mouvements et associations familiales dont l'étude des méthodes d'action aiderait à la promotion de nouveaux mouvements et associations.

Exemples :

1. Le Mouvement "AGI" (Agisiyo Garolika y'Ingo) d'obédience Catholique a une grande influence dans les régions de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye et Cyangugu et travaille beaucoup dans la mobilisation des familles pour le développement. Il est membre actif d'un Mouvement Familial Rural International, la FIMARC (Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques). Une assistante sociale y est préposée depuis de longues années, mais il semble qu'elle n'a jamais su ce qu'elle devait faire, partant, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement n'a jamais pu collaborer avec ce Mouvement.
2. Le Mouvement "MUVANDIMWE DUFATANYE", aujourd'hui en grande expansion dans la préfecture de Kibungo réalise des résultats merveilleux dans l'amélioration de l'habitat rural. Il faudrait qu'il soit connu, soutenu et implanté dans d'autres régions du pays.
3. Plusieurs associations de parents pour l'éducation préscolaire et scolaire existent déjà, mais elles n'ont pas de soutien, pourtant, elles devraient être patronnées par le Ministère ayant la promotion de la famille dans ses attributions. De telles associations existent surtout dans les villes de Kigali et Butare, où les parents commencent à comprendre que les services publics ne peuvent pas couvrir tous les besoins de leurs enfants en éducation, un soutien matériel

.../...

et moral doit être accordé à ces associations pour qu'elles ne désespèrent pas et pour que d'autres initiatives puissent voir le jour.

La famille, en tant qu'institution connaît aussi des problèmes de droit : les régimes matrimoniaux, l'autorité parentale, la filiation, l'adoption, la séparation, le divorce, la succession, la vie du couple en général, l'avortement, etc... Le Rwanda connaît une recrudescence des problèmes socio-familiaux qui portent atteinte à l'unité et à la stabilité familiale. L'origine des problèmes qui affligent la famille et la société est souvent dans les mésententes des couples.

Normalement, deux jeunes époux se préparent au bonheur à travers tension et conflits. Mais il arrive que le couple n'atteigne pas le bonheur qu'il cherche et n'arrive pas à dépasser les difficultés qui surgissent inévitablement dans la vie à deux.

S'il n'y a pas d'effort des deux parts, la vie devient dure, difficile à supporter et souvent la grande difficulté vient du fait que les concernés sont incapables d'une action dynamique face à leur problème.

Les problèmes rencontrés par les époux se présentent sous plusieurs aspects (social, moral, économique, conjugal) dont l'interaction aboutit à un échec qui peut se traduire en une séparation de corps ou un divorce. Cette situation touche non seulement les époux, mais aussi leurs enfants et la structure sociale dans laquelle ils vivent. Pour aider les familles et leurs membres à surmonter ces

difficultés, la création de centres de consultation matrimoniale s'impose.

Les Centres de consultation matrimoniale seraient donc des services qui s'occupent de la thérapie des couples et des personnes qui ont des difficultés en rapport avec la famille.

Ils auraient pour objectifs de :

- collaborer étroitement avec les ménages dans leur vie
- contribuer à la prévention des divorces, du suicide, de certaines maladies mentales, etc...

renforcer la stabilité de l'union conjugale, l'éducation et le développement des enfants.

Comme moyens d'action, ces centres utiliseront le personnel du service d'animation socio-familiale et choisiront aussi des conseillers (hommes et femmes) qui justifient d'une bonne expérience dans la vie du couple et qui accepteraient de rendre de tels services.

Pour expérimenter son impact, la première implantation de ce service pourrait débuter au sein des services sociaux de la commune Nyarugenge ou auprès du bureau social urbain.

Dans l'avenir, ce service serait rattaché au service d'animation socio-familiale et de supervision des établissements humains dans chaque préfecture.

La famille en tant qu'unité de production doit pouvoir produire le maximum possible pour assurer la survie et faire des économies pour les mauvais jours.

Ceci soulève le problème de la participation optimale de la femme dans les prestations familiales surtout en milieu Urbain. Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devra aussi mener une série de recherches sur les valeurs sociales, traditionnelles et modernes et examiner leur impact sur le développement socio-économique du pays.

.../...

2. L'éducation et la protection de l'enfance.

Avec l'année 1979, Année Internationale de l'enfant, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a mis sur pied un service d'Éducation pré-scolaire. Le long projet d'étendre les bienfaits (reconnus) de ce service sur tous les enfants du pays exige la promotion des Associations des parents pour l'éducation pré-scolaire. Une mise au point est bien nécessaire à ce sujet des Associations des parents pour l'éducation pré-scolaire: le service de Promotion Familiale est chargé entre autres de la promotion et de l'inspection des services s'occupant de la promotion familiale. C'est à ce titre qu'il doit dialoguer avec les associations des parents existantes et travailler à la promotion de nouvelles associations tandis que le service d'Éducation Pré-scolaire sans être exclu de ce dialogue, s'attacherait essentiellement à l'action psycho-pédagogique dans les Centres Pré-scolaires existants. Dans ces conditions, la politique d'organisation des associations existantes et de création de nouvelles devraient dépendre de la Division Promotion Familiale, ce qui lierait effectivement ce service à celui de l'éducation pré-scolaire.

Actuellement, quelques associations pour l'éducation pré-scolaire sont constituées suite à la stimulation du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

Il va falloir dans la suite, en même temps qu'on soutiendra les associations existantes, stimuler la création d'autres. L'AIE devrait connaître une suite retentissante dans toutes les familles. Nous savons que le but ultime de ce projet de création d'associations de parents est la création d'ici 1986 d'une Ligue Nationale des Parents pour l'Éducation Pré-scolaire.

À côté de ce problème d'éducation des enfants normaux, il ya un sérieux problème d'éducation des enfants inadaptés.

De tous les services que le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire doit rendre à la famille, celui de la détection précoce des handicaps (mentaux, caractériels, sensoriels et moteurs) chez les enfants est imminent.

En effet, il est prouvé que plus tôt on intervient sur un cas handicapé, plus on a de chances de le récupérer.

Ceci demandera qu'on crée en collaboration avec le MINISANTE, le MINEPRISOC et le MINESUPRES un centre médico-psycho-pédagogique à côté du service actuel de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des hôpitaux. Ensuite, il faudra aider les familles à créer d'importantes et actives associations des parents d'enfants handicapés.

De plus, un rapport récent renseigne que plus de 50 nourrissons (4 ans) sont internés avec leurs mères dans les prisons comme s'ils devaient eux aussi expier quelque tort. Il faudrait d'abord sensibiliser le MINIJUST sur cette injustice envers les enfants et étudier la création de services pré-scolaires pour les enfants dont les mères viendraient à être emprisonnées.

D'après les mêmes rapport, 296 mineurs d'âge seraient internés dans les mêmes prisons que les adultes criminels de grand chemin. Devant cette situation, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire se doit de sensibiliser le MINIJUST sur l'irrégularité de tels cas et le pousser à instituer des tribunaux et des juges pour enfants.

.../...

De son côté le MINASODECO s'atelerait à la création de centres d'observation et de traitement (en collaboration avec le MINIJUST) et à la mise sur pied d'un corps de Délégués à la protection de l'enfance.

Dans le même temps, il faudra mener une recherche plus systématique sur le phénomène de la délinquance au Rwanda, afin de prévoir les mesures nécessaires pour endiguer ce fléau.

3. Les Etablissements humains (Habitat)

Les établissements humains constituent le milieu à la fois physique et social au sein duquel se déroulent toutes les activités socio-économique de l'homme. C'est là que la plupart des activités de l'homme interagissent en profondeur et que surviennent presque tous les événements qui influent sur la destinée de l'humanité.

Dans le contexte rwandais, c'est l'interaction de tout un ensemble de facteurs qui, en ville, nous met en présence de problèmes tels que:

- le taux d'accroissement rapide des populations urbaines
- l'accélération du rythme de l'exode rural et ce d'autant plus que la concentration des activités socio-économiques dans les villes a fait naître chez les populations rurales l'espoir d'échapper à l'ingratitude et à l'ennui de leur vie dans les campagnes.
- l'aggravation dans les villes, non seulement de la pauvreté, mais aussi du chômage, du sous emploi et de la pénurie flagrante de logements.
- l'insuffisance d'infrastructures (approvisionnement en eau, électricité, téléphones, réseau d'évacuation des déchets, différents services publics).
- concentration d'une population encore plus nombreuse dans les taudis et les bidonvilles en colonies de squatters à cause de l'incapacité de l'économie urbaine d'absorber les populations venues des zones rurales.
- La qualité médiocre de l'environnement dans les villes qui ne peuvent pas faire face à l'accroissement considérable de la population et des activités qu'elles connaissent.

Autant de problèmes sociaux auxquels nous avons à faire face dans nos villes naissantes et dont l'ampleur dépasse actuellement le niveau d'accroissement des villes. Les établissements humains du milieu rural se caractérisent par une exploitation excessive de leurs ressources humaines et matérielles au profit des centres urbains. La plus grande partie des populations rurales souffre d'un manque ou d'une insuffisance de services, d'une sorte ou d'une autre. D'où les maux qui d'une manière générale, frappent l'ensemble de ces populations : pauvreté, malnutrition, logements médiocres, approvisionnement insuffisant en eau, faible niveau d'hygiène, absence de loisirs, prévalence des maladies et taux élevé d'analphabétisme.

Une telle structure des établissements humains fait essentiellement apparaître une polarisation croissante de la vie économique entre secteur rural et secteur urbain. Et la déconsidération de la contribution d'une organisation spatiale rationnelle des établissements humains au processus de développement et à la promotion des activités implantées dans ces établissements ne permettra jamais d'atteindre les objectifs fixés par nos plans de développement.

Il ressort de ce qui précède sur les Etablissements humains que le MINASODECO devrait dépasser le simple domaine de l'habitat pour étudier comment sont répartis les établissements humains sur tout le territoire et chercher les dispositions à prendre pour garder l'équilibre entre secteur rural et secteur urbain dans le domaine des Etablissements humains qui comprend le logement, l'infrastructure et les services de base dans le domaine de l'emploi, de l'enseignement, de la santé et des loisirs.

La réalisation d'un tel pari nécessite pour le moins la participation conjointe des domaines de la planification, de l'urbanisme, du génie civil, de l'anthropologie, de la sociologie et de l'administration. Le MINASODECO devrait s'assurer de la contribution de toutes ces compétences pour réaliser des travaux de recherche sur différents aspects des établissements humains et en même temps organiser des réunions périodiques qui permettraient d'échanger des idées nouvelles sur diverses questions relatives aux établissements humains.

Un préalable à tout cela est la formation de cadres dans ce domaine.

4. L'ENVIRONNEMENT.

L'environnement physique, social et culturel doit permettre aux familles de réaliser le maximum de leurs projets dans tous les secteurs de la vie.

Sur le plan physique, le développement national fait appel à l'industrialisation qui, en écologie, signifie rupture des équilibres naturels existant :

- diminution des espaces verts
- pollution de l'air
- accumulation des ordures ménagères dans les Centres Urbains
- pollution par le bruit
- pollution de l'eau par les mines et les industries
- pollution des rivières et des zones environnantes par les laveries et les restes des ground slices.

L'étude de toutes ces sources de déséquilibres physiques doit être lancée pour pouvoir apprécier jusqu'à quel point elles perturbent la vie des familles afin de prendre les mesures appropriées. Dans le même temps il faudra qu'une étude soit menée sur la façon de donner une éducation environnementale à notre population. Ainsi par exemple, la gestion des besoins énergétiques devrait tendre à réduire la destruction de nos forêts et ramener, le taux inquiétant de cette déforestation (accompagnée de l'érosion et de la désertification) à un niveau acceptable en intensifiant la recherche pour des technologies appropriées afin d'exploiter les sources d'énergie solaire, l'énergie éolienne (pourquoi pas ?), la biomasse et les petites installations hydroélectriques.

S'agissant de l'environnement socio-culturel, la qualité de la vie constitue un critère global d'appréciation du niveau de vie d'une population.

Il est donc question ici d'étudier les composantes de ce critère global, d'évaluer le niveau d'intervention de chacun pour un meilleur devenir de la famille rwandaise.

.../...

La publicité et les diverses publications doivent être suivies de près pour pouvoir faire face aux effets nocifs de la pornographie.

Il en est de même du cinéma, et des spectacles, ainsi que du comportement des immigrants (touristes surtout).

La lutte contre la violence, le viol, la prostitution doit être renforcée par la consolidation des mesures de censure sociale sur la sexualité.

III. Actions à mener.

1. Secteur de la famille.

- 1.1. Création de services d'animation des associations socio-familiales et de supervision des Etablissements humains. Ces services qui seraient appelés à s'installer dans toutes les préfectures auraient comme principales attributions:
- le recensement des mouvements socio-familiaux existants
 - animation et conseils à ces mouvements
 - identification des milieux favorables à l'éclosion de l'une ou l'autre forme de mouvement ou association socio-familiale et en stimuler la naissance.
 - fournir au Minasodéco les données sur les relations socio-familiales dans sa région (rapports, comptes-rendus, etc.) et la façon dont travaille ces associations.
 - supervision des Etablissements humains.

- 1.2. Elaboration des propositions à soumettre au MINIJUST concernant la rédaction du code de la famille.

- 1.3. Mise sur pied d'un service urbain de consultation matrimoniale
- Des études sont en cours et l'action expérimentale sera menée auprès de la Commune Urbaine de Nyarugenge ou du Bureau Social urbain (BSU).

- 1.4. Etude du problème de l'emploi de la femme en milieu urbain:

1.4.1.-Elaboration du questionnaire à soumettre aux employeurs.

1.4.2.-Suivre de près la formation des boys et boyesses.

1.4.3.-Organisation de conférences de sensibilisation dans les préfectures en vue de diminuer les contraintes de la femme qui travaille en dehors de son foyer.

1. -Recherche sur les valeurs sociales traditionnelles et modernes et leur impact sur le développement socio-économique du pays.

2. L'éducation et la protection de l'enfance.

2.1. Promotion des associations de parents pour l'éducation pré-scolaire et scolaire.

2.2. Fondation d'un fonds national pour l'enfance défavorisée.

2.3. Etude de l'institutionnalisation d'une Journée Nationale de l'Enfant.

2.4. Lancer le programme de l'inspection médicale scolaire en collaboration avec MINEPRISEC et MINISANTE.

.../...

- 2.5. Etude de la création d'un Centre Médico-psycho-pédagogique.
en collaboration avec MINISANTE, MINEPRISEC et MINESUPRES.
 - 2.6. Mise sur pied d'une association nationale de parents d'enfants handicapés
(en collaboration avec la Division Services Sociaux Spécialisés).
 - 2.7. Renforcement des mesures de protection sociale de l'enfance et de la jeunesse.
 - 2.7.1. Enquête sur les abus et négligences envers l'enfant en vue de faire des propositions d'action au Gouvernement.
 - 2.7.2. Elaboration de propositions à soumettre au MINIJUST en vue de l'élaboration d'une législation pour mineurs d'âge (tribunaux et juge pour enfants).
 - 2.7.3. Mise sur pied d'un corps de délégués à la protection de l'enfance et d'un Conseil Consultatif pour la protection de l'enfance.
 - 2.7.4. Etude approfondie du phénomène de la délinquance au Rwanda en vue de proposer les mesures d'endiguer ce fléau (=Groupe de recherche MINASODECO, MINIJUST, MLEUSPORTS , MINISANTE, MINADEF).
 - 2.8. Soutien au programme des plaines de jeux pour enfants (patronnage).
3. - Les Etablissements humains.
- 3.1. Etude de l'organisation spatiale des établissements humains (=Enquête) et son incidence sur le développement socio-économique du pays. (Groupe de recherche MINASODECO, MINITRAP, MINIPLAN, MINISANTE).
 - 3.2. Relance du programme de regroupement de la population en milieu rural.
 - 3.3. Etude du devenir des populations déplacées.
 - 3.4. Harmonisation des politiques de l'habitat.
4. Environnement.
- 4.1. Environnement.
 - 4.1. Environnement physique.
 - 4.1.1. Etude des causes de déséquilibre de l'écologie en milieu urbain et en milieu rural et leur incidence sur la vie des familles et des individus (Groupe de recherche MINASODECO, MIRENA, MINISANTE, MINAGRI).
 - 4.1.2. Recensement des principales zones de pollution et étude de moyens d'assainissement (en collaboration avec MINISANTE-service d'hygiène).
 - 4.1.3. Elaboration et diffusion d'un programme d'éducation environnementale de la population.
 - 4.2. Environnement Socio-culturel.
 - 4.2.1. Etude sur les établissements humains en rapport avec la dégradation des mœurs (bars, cabarets, salles de spectacles, ibitanda etc.) en vue de faire des propositions au Gouvernement.
 - 4.2.2. Etude des comportements des immigrants, de publicités et diverses publications en vue de la sauvegarde des bonnes mœurs rwandaises.

.../...

B. DIRECTION ASSISTANCE SOCIALE.

Il n'était pas possible en (1981) d'établir un programme d'action valable pour toute l'année à cause des faits suivants :

1. Le Directeur de l'Assistance Sociale prend à peine possession du service car, jusqu'à mi-décembre 1981, il assumait encore des responsabilités intérimaires dans le cadre du projet de stockage coopératif des récoltes. Par conséquent avant de programmer une quelconque action, il lui est nécessaire de s'enquérir d'abord de la situation actuelle, d'en relever les besoins et de programmer ensuite en fonction tant des priorités que des moyens disponibles. Ceci fera donc l'objet de préoccupation au cours du premier trimestre 1982 tout en continuant d'assurer les interventions ponctuelles, notamment dans la région du Bugesera et certaines Communes de la Préfecture de Kibungo où sévit la disette.

2. Tous les anciens et responsables de service étaient, au moment d'élaboration, au repos, soit statutaire, soit à la suite d'une maladie. Ce n'est donc qu'en 1982, que ce travail d'analyse de la situation de départ pourra commencer. Il consistera notamment :

a) pour ce qui concerne les services sociaux spécialisés

- à en définir le champ d'action;
- à présenter les réalisations, les méthodes de travail et les moyens mis en oeuvre jusqu'à présent;
- à relever les lacunes éventuelles et les réajustements souhaitables
- à rassembler les renseignements de base, sur les orphelinats, les centres pénitentiaires, les centres de rééducation, les établissements pour personnes handicapées, les services sociaux, le personnel social, les délinquants, les indigents, etc...
- à faire le point sur les dossiers et projets en cours.

b) dans le domaine de l'Assistance Publique

Il s'agira de faire le point sur :

- la situation du FOSOR;
- les subventions accordées par le Gouvernement aux nécessiteux et aux oeuvres sociales pendant les trois dernières années;
- les organismes qui collaborent avec le Gouvernement dans le domaine de l'Assistance Publique;
- Ensuite, la Direction Générale des Affaires Sociales a assuré la mise en pratique de ces orientations à travers la Direction : Famille et Environnement et la Direction : Assistance Sociale.

1.2.1. Direction : Famille et Environnement.

Cette nouvelle Direction est chargée de :

- effectuer des recherches sur l'impact des institutions socio-familiales traditionnelles et modernes et sur le développement socio-économique;
- organiser des enquêtes d'évaluation en matière d'environnement et de promotion de la Famille;
- s'occuper de la législation sociale et familiale.

Le Directeur a assuré en 1981, la réalisation de ces attributions à travers

.../...

la Division : Promotion familiale et le Bureau Education Pré-scolaire.

1.2.1.1. Division : Promotion familiale.

A. Attributions du service :

- Exécution des programmes de promotion familiale ;
- Promotion et inspection des services s'occupant de la promotion familiale ;
- Suivi de l'A.I.E. (Année Internationale de l'Enfant).
- Exécution des programmes relatifs à l'habitat et Environnement ;
- Requêtes relatives aux conflits familiaux.

B. Réalisations en 1981 :

1°) Connaissance des dossiers :

- Le service ayant été mis en place en Août 1981, la première tâche de tout le personnel a été la prise de connaissance des dossiers et leur classement nouveau. Au terme de ce travail, chaque agent a élaboré un memorandum sur le groupe des dossiers lui confiés. Ainsi, les notes suivantes ont été élaborées :
- a) Note sur l'habitat rural au Rwanda.
- b) Note sur l'Année Internationale de l'enfant et son suivi.
- c) Note sur la création d'un service d'animation socio-familiale.
- d) Note sur l'environnement.

a) NOTE CONCERNANT L'HABITAT RURAL AU RWANDA.

L'amélioration de l'habitat constitue un cadre de travail qui doit retenir l'attention du MINASODECO pour la promotion de la Famille. Ce problème a depuis longtemps préoccupé le MINASODECO ainsi que les autres Services ou personnes intéressés, pour trouver des solutions concrètes visant la meilleure organisation de notre société en matière d'habitat.

Plusieurs enquêtes menées à travers tout le Pays ont fourni des données qui caractérisent bien la situation de l'habitat dans notre Pays et définissent l'opinion de la population pour la détermination d'une politique à définir pour l'aménagement de l'habitat rural et urbain sur tout le territoire.

L'HABITAT RURAL.

L'habitat dispersé ne répond plus aux conditions indispensables de développement surtout dans la campagne. Il ne répond plus aux conditions d'un bon encadrement des interventions judicieuses et rentables en matière d'animation. Pour promouvoir une action éducative et préventive à la dispersion de l'habitat, des paysannats ont été aménagés sous une forme et dimensions rapprochées à celles d'un village.

.../...

Aujourd'hui ils doivent aussi être retravaillés et subir une transformation en villages modèles et bénéfiques pour tous les habitants.

Des sondages d'opinion menés auprès des Bourgmestres pour promouvoir ce type de regroupement n'ont pas abouti à une réponse unanime favorable à ce regroupement (ofr. réponses à la lettre n°17/06/444/80 du 12/3/1980).

Des rencontres et des réunions de la population avec les autorités communales, préfectorales et ministérielles, sur terrain sont de grande importance, pour déterminer, en commun accord, les grandes lignes de cette politique d'aménagement: voilà ce qu'on peut dégager de toutes ces correspondances.

Nécessité de transformation de l'habitat dispersé.

Un plan de regroupement de la population à'avère nécessaire en villages installés sur les sites les moins aptes aux cultures et dégager des terres au profit des coopératives de production. Ces regroupements vont se structurer en Centre Ruraux de Développement (C.R.L.).

Cette transformation tient aux raisons suivantes:

- 1-la mise en oeuvre d'une série de politiques et de moyens pour le bien-être de la population, ne peut être efficiente si les individus restent dans les habitata isolés.
- 2-faciliter la rentabilisation des structures de distribution d'eau, d'électricité etc
- 3-minimiser le coup d'installation des Centres de santé, services sociaux et toutes autres infrastructures économiques à installer,
- 4-accélérer la formation technique, politique et culturelle de la population
- 5-accroître la production dans le secteur agricole et emploi de la force dégagée dans d'autres secteurs de production ou tertiaire, agro-alimentaire, industriels, services etc...
- 6-augmenter le rendement des terres sur des étendues de propriétés; ainsi le problème de l'écart entre les revenus des agriculteurs et ceux des catégories des administrations et industries ira de plus en plus décroissant au profit de agiculteurs,
- 7-les effets de déséquilibre socio-économique et le problème d'exode rural sera de plus en plus résolu, puisque le but ultime sera de rendre la campagne attrayante pour les ruraux.

ETAPES A SUIVRE.

- 1° Enquêtes et recueils d'informations complémentaires sur terrain devront se rapporter sur:
 - les relations entre les Centres Ruraux et Urbains
 - possibilités de développer l'emploi agricole, en milieu rural dans ces Centres Ruraux de Développement
 - évaluation des besoins nouveaux qui seront créés par l'existence de ces Centres et examen des possibilités de les satisfaire.

.../...

2° La campagne de sensibilisation, grande arme dont dispose le MINASODECO pour la conscientisation du peuple, devra être dirigée d'une part vers les masses populaires et d'autre part vers les Services publics et privés qui seront pris comme partenaires à cette action.

Cette mobilisation va permettre au peuple d'être le principal constructeur de son nouvel habitat sous l'encadrement technique des services spécialisés de l'Etat.

3° Une nouvelle étape consistera à élaborer des programmes de production selon chaque région: programmes agricoles, sylvicoles, exploitation des carrières, artisanats etc...

L'élaboration de ce programmes exigera la contribution de tous les partenaires à l'action, chacun dans sa spécialité.

La coordination de l'action des administrations et organismes divers pour participer à l'équipement des C.R.D. seront assurés par le MINASODECO.

Des tentatives de mise sur pied des Centres Ruraux de Développement ont été réalisées dans les Communes Gashora, Sake, Ndora, Birenga etc...

L'expérience n'est pas encore enrichissante; cette action doit être réorganisée selon les principes cités plus haut.

4° Parallèlement au programme 3, il faudrait une éducation des cadres des administrations communales:

- pour contacter les Communes d'outre-mer (jumelage)
- pour élargir les rapports avec les autres services publics et attirer les investisseurs du milieu urbain à investir dans leurs communes,
- à mettre sur pied des projets à présenter aux institutions financières et sociales qui peuvent s'installer dans ces centres,
- susciter la participation des organismes promoteurs de logement social (Banques Populaires, Caisse hypothécaire, Caisse d'Epargne, Banque Rwandaise de Développement etc...).

b) NOTE CONCERNANT L'A.I.E AU RWANDA ET SON SUIVI.

Alors que l'A.I.E s'est achevée, une question se pose à laquelle il faudra répondre dans l'avenir " Qu'a-t-on accompli réellement "

I. Objectif :

L'objectif principal de l'A.I.E. étaient d'encourager les Gouvernements à relever de façon sensible et permanente le niveau des services en faveur des enfants, en augmentant des crédits réservés à ces derniers.

II. Projets :

Les Gouvernements ont été invités à promouvoir à court comme à long terme, les réalisations des projets concrets en faveur des enfants, dans le but de garantir les droits de l'enfant, tels qu'ils étaient proclamés par la résolution n° 1386 XIV du 20 décembre 1959.

Il était donc logique que 20 ans après, on puisse faire un bilan. Les résultats de ce bilan montrent qu'il existe encore de nombreux enfants ne jouissant pas de tous les droits. D'où la ferme résolution de défendre partout la cause des enfants dans différents domaines.

C'est ainsi que dans notre pays, le programme des activités à réaliser en faveur des enfants a tenu compte des 4 domaines considérés comme prioritaires à savoir :

- domaine de la santé - nutrition - hygiène
- domaine de l'éducation
- domaine de la formation culturelle et des loisirs
- domaine concernant les enfants particulièrement défavorisés (voir rapport d'activité de l'A.I.E. 1979 p.5 à 7).

Certaines activités ont pu être réalisées, tandis que d'autres s'inscrivent dans des projets à long terme (voir tableau en annexe).

III. Que faire dans l'immédiat ?

- a) Repenser et réorganiser le secrétariat permanent de l'A.I.E.
- b) Nécessité d'une mise sur pied d'un Conseil National de Sauvegarde de l'Enfant tel qu'il fut souhaité par les Etats Membres lors du Sommet de l'O.U.A. à MONROVIA (Libéria) du 17 au 19 juillet 1979. En effet, les Chefs d'Etats Membres de l'O.U.A ont émis le souhait suivant : "Les Etats Membres devraient envisager de faire de leurs commissions nationales pour l'A.I.E., des institutions permanentes investies d'une autorité juridique,
 - Définir ses buts - sa composition - ses attributions et son statut
 - Repenser à la journée rwandaise de l'enfantLa célébration d'une journée de l'enfant chaque année a été proposée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

.../...

Dans notre pays, cette journée a été célébrée le 16 juin 1979, mais depuis, elle est passée sous silence. Pourtant, si cette journée était institutionnalisée, elle serait une occasion de resensibiliser l'opinion publique aux besoins des enfants dans le pays.

- c) Questionnaire destiné aux bourgmestres avant d'y effectuer des tournées.
- d) Tournées dans les préfectures pour la mise au point des réponses aux questionnaires.
- e) Elaborer un nouveau programme de travail, basé sur les aspirations et les propositions des bourgmestres exprimés dans leurs réponses au questionnaire.
- f) Superviser les activités entreprises par les différents services, relatives à l'A.I.E. et son suivi.
- g) Faire annuellement un rapport d'activités sur le suivi de l'A.I.E.
- h) Consultation et concertation de tous les délégués chargés du suivi de l'A.I.E. (tous les 6 mois au moins)
- i) Fonds national pour l'enfance.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU DEROULEMENT DE L'A.I.E ET SON SUIVI.

a) Objectifs	b) Activités réalisés	c) Financement	d) Activités à long terme	e) Financement
<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les <u>intérêts</u> des enfants - Prendre <u>conscience</u> des rapports existants entre les investissements en faveur des enfants et le développement - Imprimer un nouvel élan de certains programmes en faveur des enfants - Renforcer les services de protection de la santé des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée dans les préfectures - Articles sur et pour l'enfant - concours (chansons) (livres) (matériel) - Discours radiodiffusés - Film - Affiches - Enquête sur la consommation du soja - Tombola - Bricolage - Dessin - Chant - poème - sports - Emission d'un timbre commémoratif de l'A.I.E - Vaccination - Journée de l'A.I.E - Discours du Ministre du MINASODECO - Réception des enfants - Soirées dansantes - Impression d'ouvrages contes - proverbes - romans - théâtre (Hobe) 	<p align="center">FAO (10.000 dollars)</p> <p align="center">Minisante (O.M.S.)</p> <p align="center">Collectes - Caritas - Soirées dansantes 980000 Fr (Minasodeco)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur la régression du taux de scolarité - Technologie pour la cueillette et la purification de l'eau - Aménagement et purification des sources d'eau - Des garderies d'enfants - Création de certains services sociaux spécialisés et construction des centres d'accueil provisoire - Inspection médicale scolaire - Hôpital à Nyamirambo - C. de santé de Muhima - C. de santé de Kimihurura - C. de santé de Cyahafi - Mise en place d'un comité consultatif pour le statut juridique des enfants défavorisés 	<p align="center">I.P.P.F</p> <p align="center">A.I.D.R.</p> <p align="center">Unicef/Minasodeco</p> <p align="center">(Santé - O.M.S) UNICEF MINASODECO</p> <p align="center">MINIJUST MINASODECO</p>

- Plantation de légumes et d'arbres fruitiers.	350.000 Fr (MINASODECO)
- Les plaines de jeu (Salésiens)	
- Projet de construction d'un centre Expérimental d'activité pré-scolaire	5.000.000 FB (Belgique)
- Négociation Belge - Rwandaise	Unicef
- Stage en Ile Maurice en Education préscolaire	Unicef
- Aides aux orphelinats	
- Masaka	1.200.000 Fr (MINASODECO)
- Kacyiru	1.480.000 Fr (MINASODECO)
- Butare	
- Byumba	200.000 Fr (MINASODECO)
- Nyundo	2.000.000 Fr (MINASODECO)
- Sourds-Muets Butare	850.000 Fr
- Tronc Commun de Gacuba (Gisenyi)	203.655 Fr
- Séminaire Musiciens Rwe et l'A.I.E	350.000 Fr
- Soeurs de Bilyogo	840.000 Fr (MINASODECO)
- Célébration de la Journée de l'enfant le 16/6/1981	1.500.000 (O.C.A.M)
- Participation au congrès International des enfants (Drapeau de la paix) Sofia	Gouvernement Bulgare

C) LA CREATION DE SERVICES D'ANIMATION DES ASSOCIATIONS SOCIO-FAMILIALES
ET DE PROMOTION DES CENTRES RURAUX A L'INTERIEUR DU PAYS.

- Dans le cadre des grandes orientations de la Direction Famille et Environnement, il a été exposé les motifs pour lesquels il est indispensable que le Service de la Promotion Familiale crée des Services d'Animation des Associations socio-familiales et de Promotion des Centres Ruraux à l'intérieur du Pays.

Proposition pratique

La réalisation d'un tel projet requiert la création de services intérieurs dont les principales attributions seraient:

- le recensement des mouvements socio-familiaux existants;
 - animation et conseil à ces mouvements;
 - identification des milieux favorables à l'éclosion de l'une ou l'autre forme d'association familiale;
 - stimuler la naissance d'associations;
 - fournir au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire les données sur les relations socio-familiales dans sa région (rapports, comptes rendus etc....)
 - stimuler l'habitat collectif dans les Centres Ruraux.
- Initialement, les services seraient installés dans quatre coins du pays mais couvriraient toutes les préfectures et seraient annexés aux services du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire existants dans les préfectures.
- Ainsi : 1^a) un service serait créé à Kigali pour couvrir les préfectures de Kigali, Gitarama, Kibungo et Byumba. Il utiliserait deux Assistantes Sociales de niveau A2.
- 2^a) un service serait ouvert à Butare pour desservir les préfectures de Butare et Gikongoro. Il utiliserait une Assistante Sociale A2.
- 3^a) un troisième service serait installé à Kibuye pour desservir les préfectures de Kibuye, de Cyangugu avec une Assistante Sociale A2.
- 4^a) Enfin un service serait créé à Ruhengeri pour couvrir les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi avec une Assistante Sociale A2.
- Il va sans dire que dans un avenir proche, ces Services seraient encore plus décentralisés et chaque préfecture serait dotée d'un service d'animation des Associations socio-familiales et de promotion des centres ruraux.
- Trois recommandations sont à faire ici:
- 1^a) il faudrait que ordre soit donné en temps utile pour étudier les possibilités de mise en place de ces services pour qu'ils soient fonctionnels en 1982;
 - 2^a) la recherche des dotations pour la promotion des Associations socio-familiales et des Centres Ruraux;
 - 3^a) la prévision au budget 1982 de cinq nouveaux postes pour agents de niveau A2 ainsi qu'un véhicule et du matériel de bureau pour ces quatre services à créer.

.../...

D) NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT: SYMPOSIUM SUR "LE PROGRES TECHNIQUE ET LES DESEQUILIBRES ECOLOGIQUES DANS LA REGION DES GRANDS LACS".

- Le Symposium sur "le progrès technique et les déséquilibres écologiques dans la région des Grands Lacs" s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la journée mondiale de l'environnement, le 5 juin de chaque année.

- Les objectifs sont:

- la sensibilisation de la communauté nationale sur l'importance d'une bonne gestion de l'environnement;

- le recueil des avis des personnes oeuvrant sur le terrain sur les problèmes posés par la transformation de l'environnement rwandais;

- l'assemblage des ouvrages de valeur scientifique sur le comportement actuel de l'environnement au Rwanda et autour (région des Grands Lacs).

- la préparation d'une action coordonnée de gestion (~~interdisciplinaire~~) de l'environnement face aux exigences du progrès technique.

2. PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ORIENTATION DES SERVICES DE LA DIRECTION FAMILLE ET ENVIRONNEMENT ET PLANIFICATION DE CES SERVICES POUR L'ANNEE 1982.

- Le service Promotion familiale a en outre participé aux travaux d'orientation des services de la Direction Famille et Environnement et Planification de ses services pour l'année 1982.

- Ceci a été motivé par le fait que le nouvel Organigramme avait créé au sein du Ministère de services nouveaux.

- Les activités de ce service, de même que celles de toute la Direction Famille et Environnement, ont été orientées jusqu'à l'horizon 1986.

C. Difficultés rencontrées:

- Une grande difficulté actuelle se trouve dans l'absence quasi totale de documentation en Sciences Sociales notamment en vue de la recherche.

- Difficultés aussi pour la majorité des agents de s'habituer aux méthodes et techniques de travail en Sciences Sociales.

D. Propositions de Solutions.

- Etablissement d'une liste de livres et revues à commander;

- recrutement d'un agent qualifié en Sciences Sociales pour l'étude des dossiers sur l'animation socio-familiale;

- envoi en stage de 2 agents pour se perfectionner dans les techniques de travail en Sciences Sociales.

1.2.1.2. Bureau Education Pré-scolaire.

A. Attributions:

Le Bureau d'Education Pré-scolaire existe depuis le dernier organigramme du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire du mois d'Août 1981. Avant, le service existait au sein du bureau des Problèmes Familiaux, suite à l'Année Internationale de l'Enfant, 1979.

.../...

Actuellement, le Bureau compte 5 agents qui se partagent les attributions suivantes:

- Promotion et inspection des centres d'éducation pré-scolaire.
- Recherche du matériel pour ces centres
- Etablissement du programme de Formation des éducateurs des centres pré-scolaires.
- Formation et recyclage du personnel oeuvrant dans les centres pré-scolaires.
- Recensement du patrimoine socio-culturel Rwandais en matière des jeux, jouets et matériel pré-scolaire.
- Etude d'un programme intégré d'alimentation dans les centres pré-scolaires.
- Gestion et distribution du matériel pré-scolaire.
- Réunir une documentation nécessaire à la mise sur pied d'un programme intégré de formation des parents à leur tâche d'éducateur, ce qui favorisera la collaboration.

B. REALISATIONS:

1. Premier Séminaire National sur l'Éducation pré-scolaire.

Suite à l'Année Internationale de l'Enfant, un projet d'éducation pré-scolaire a été mis sur pied. Un séminaire de sensibilisation des responsables des écoles maternelles existantes, des autorités préfectorales ainsi que des techniciens des Ministères intéressés a été organisé à KIGALI.

Il avait pour objet de réfléchir et de concrétiser le projet qui venait de naître.

Du 13 au 17 Janvier 1981, les participants au Séminaire ont suivi divers exposés développés par des personnes choisies pour leur compétence.

L'Éducation pré-scolaire a pour but de préparer les enfants à devenir des meilleurs adultes. Elle n'est pas seulement une solution à la garde des enfants pour la tranquillité des parents non disponibles; c'est d'abord une nécessité pour le développement harmonieux des enfants, les préparant de la sorte à devenir des adultes responsables et débrouillards. L'éducation pré-scolaire complète l'oeuvre des parents et facilite le passage crucial de l'égocentrisme infantin à la vie de groupe, disciplinée et rigoureuse de la période scolaire.

Les conférences suivantes furent développées et discutées

a) Fondement psychologique de l'éducation pré-scolaire par un professeur de l'IPN, licencié en psychopédagogie.

Trois points furent examinés:

- Terminologie : éducation, personnalité, période pré-scolaire
- Développement mental : phénomène de maturation
- L'enfant de 3 à 7 ans : ses besoins, ses capacités.

Le conférencier a terminé son exposé en démontrant que la réussite d'une éducation pré-scolaire dépend de:

- La formation des éducateurs
- l'existence d'un système de contrôle des renseignements statistiques qui dicte le contenu d'un programme adéquat.

b) La Participation des parents et des communautés locales à l'éducation préscolaire formelle, par le chef de bureau ayant l'éducation pré-scolaire dans ses attributions.

Après avoir démontré l'utilité d'un centre pré-scolaire, la conférencière a développé trois points qui conditionnent la réussite des activités pré-scolaires:

.../...

- La collaboration des parents et des éducateurs sur le plan matériel: côtisation, recherche des locaux, paiement de l'éducateur.
- Rencontres périodiques des encadreurs et des parents pour discuter des diverses questions qui se posent et chercher des solutions en faveur des enfants.
- La collaboration des communautés avec les pouvoirs publics: Ministère de tutelle, autorités préfectorales et communales, techniciens des différents ministères oeuvrant sur le terrain.

Cet exposé a soulevé une question très importante, difficile à trouver une réponse: " comment la population démunie pourra -t-elle participer aux bénéfices d'une éducation pré-scolaire . N'y a -t-il pas danger de voir cette éducation rester l'apanage des familles aisées?

c) Le pré-scolaire africain: Expérience de l'île Maurice par un expert de l'Unicef en matière d'éducation pré-scolaire. Les activités concernant l'encadrement de jeunes enfants ont commencé comme dans notre pays; c'est à dire des initiatives privées éparses, puis coordonnées par le Gouvernement sous l'impulsion de l'Unicef. Il existe 1500 centres pré-scolaires pour 900.000 habitants. Maintenant, ce pays sert d'expérience pour certains pays d'Afrique.

d) L'Education pré-scolaire et l'hygiène mentale par une personne licenciée en psychopédagogie. La conférencière a développé les points suivants:

- Besoins physiologiques et mentaux des enfants d'âge pré-scolaire.
- Les enfants d'âge pré-scolaire et l'hygiène censée avoir reçue.

En bref, la conférencière a conclu que vu les changements, les exigences sociales des familles actuelles, il faut une Infrastructure pré-scolaire pour compléter l'éducation des parents sans quoi les enfants de certains milieux seraient livrés à eux-mêmes ou à des influences dégradantes, surtout en ville.

D'autres exposés concernant les activités pré-scolaires ont été développés, tels que : l'animation d'un centre pré-scolaire, principes psychopédagogiques d'un centre pré-scolaire, équipement et décor d'un centre pré-scolaire.

Directement après le séminaire, une tournée de sensibilisation a été effectuée. Les encadreurs des centres pré-scolaires ont été mis au courant de la nouvelle méthode d'éduquer les enfants de 3 à 7 ans.

2. Formation des éducateurs des enfants dans les centres pré-scolaires.

Au mois d'août 1981, du 1er au 30 août, 37 personnes ont été formées par le concours du "Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active" CEMEA, en collaboration avec l'équipe du service de l'éducation pré-scolaire.

3. Tournées de Supervision.

Au mois de décembre 1981, une tournée de supervision a été réalisée dans le but de se rendre compte de l'impact des orientations du projet d'éducation pré-scolaire depuis sa naissance.

Neuf centres ont été visités au lieu de 35, par manque de moyens de déplacement. Après les tournées, nous avons constaté que le séminaire de sensibilisation et la formation des éducateurs ont eu une suite favorable dans les centres pré-scolaires.

Les éducateurs ont contacté les parents pour les mettre au courant de la nouvelle méthode d'encadrement d'enfants d'une manière active et agréable: l'enfant se développe à travers le jeu.

Nous avons constaté que les parents ont un réel besoin des centres pré-scolaires. Partout il y a des jeunes enfants qui attendent, alors que le nombre et la capacité d'accueil des centres existants sont limités. L'insuffisance de ces établissements est liée à la pauvreté de certains parents qui ne parviennent pas à mettre sur pied un centre pour leurs enfants et en même temps côtiser pour payer l'éducatrice. Il y a aussi une insuffisance d'équipement en mobilier et en matériel.

C. Difficultés pour la réalisation des attributions

- Manque de véhicules disponibles pour la supervision.
- Le fait que le Gouvernement ne peut pas prendre en charge les éducateurs des centres pré-scolaires soulève un malaise dans nos relations avec les gens que nous visitons. Ils constatent que le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a lancé un projet intéressant mais presque irréalisable dans son ensemble, pour atteindre son but, à savoir: donner la chance à tous les enfants de tous les milieux, pour qu'ils deviennent plus tard de meilleurs adultes. Que faire pour éduquer les jeunes enfants des milieux défavorisés?

D. Propositions

1. Offrir à l'équipe de l'Education pré-scolaire de **noyons** de déplacement suffisants pour pouvoir atteindre les parents et les communautés à sensibiliser et pour suivre et soutenir les encadreurs des centres pré-scolaires.
2. Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devrait insister davantage auprès de qui de droit, pour lui permettre de prendre en charge le personnel des centres pré-scolaires.
3. Prévoir des voyages d'études dans les pays avancés en domaine du Pré-scolaire, pour le personnel affecté au projet Education pré-scolaire.

1.2.2. Direction: Assistance Sociale

Le nouvel Organigramme attribue à cette Direction:

- l'étude des problèmes Sociaux
 - l'élaboration des projets d'assistance et de réintégration sociale;
 - l'étude des besoins en personnel de l'Assistance Sociale;
 - le contrôle des fonds et de matériel d'Assistance Publique
- Au cours de l'année sous rapport le Directeur de l'Assistance Sociale a supervisé la réalisation de ces attributions par la Division: Services Sociaux Spécialisés et le Bureau: Assistance Publique dépendant de sa direction.

1.2.2.1. Services Sociaux Spécialisés

Attributions: La Division des Services Sociaux Spécialisés est chargée:

- de l'adaptation des programmes d'action sociale à mener dans les institutions et services spécialisés (Etablissements pénitentiaires, centres de santé et de rééducation, centres psychiatriques...

- de l'organisation des services sociaux spécialisés
- de la promotion et l'organisation des structures de réintégration sociale
- de l'Elaboration des projets de prévention de la déviation sociale.

B. REALISATIONS:

L'année 1981 avait été proclamée "Année Internationale des Personnes Handicapées". A.I.P.H. Dans ce visé, les Services Sociaux Spécialisés devaient participer à l'effort entrepris par tous les départements concernés par les activités y relatives.

1. Objectifs généraux de l'A.I.P.H.

- Aider les personnes handicapées à s'adapter physiquement et psychologiquement à la société.
- Encourager toutes les initiatives prises au niveau national et international en vue d'apporter aux personnes handicapées l'assistance, la formation, les soins et les conseils voulus, de leur offrir des possibilités d'emploi qui leur conviennent et d'assurer leur pleine intégration dans la société.
- Encourager des projets d'étude et de recherche destinés à faciliter la participation effective des personnes handicapées à la vie quotidienne en améliorant par exemple leur accès aux édifices publics et aux moyens de transport.
- Eduquer et informer le public pour lui faire connaître les droits des personnes handicapées de participer dans les différents domaines à la vie économique sociale et politique et d'y apporter leur contribution.
- Encourager l'adoption des mesures effectives pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des personnes handicapées.

Dans le but d'intensifier toutes les forces pour l'amélioration du bien-être de l'handicapé, les services sociaux spécialisés ont prêté une attention particulière aux objectifs nationaux fixés au cours de l'organisation de l'A.I.P.H.

2. Ces objectifs sont:

- sensibiliser le public pour faire connaître les problèmes et les droits des personnes handicapées.
- Mettre en place et développer les services de rééducation et de réadaptation pour les handicapés convenant aux réalités socio-culturelles du pays.
- Former le personnel spécialisé nécessaire
- Améliorer les méthodes et techniques rééducation et de réadaptation des personnes handicapées.

3. Activités relatives à l'A.I.P.H.: Année Internationale des Personnes Handicapées

Au cours de l'A.I.P.H, les Services Sociaux Spécialisés ont participé à l'organisation et à l'exécution de diverses activités prévues en faveur des personnes handicapées. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu en vue d'harmoniser les différentes conceptions sur le déroulement de l'A.I.P.H. Certaines activités ont marqué l'année telles que:

.../...

a) Semaine des Personnes Handicapées.

- Le Gouvernement Rwandais a mis un accent particulier sur l'importance que revêt l'A.I.P.H en instituant "la Semaine" consacrée aux Personnes Handicapées. En 1981, la semaine a été organisée au mois d'octobre. Les activités étaient axées principalement sur la sensibilisation par les émissions radiodiffusées, les affiches et autres activités socio-culturelles notamment la collecte des fonds.
- Le tournoi du match de foot ball qui fut couronné par la remise de la coupe dénommée "Abbé Fraipont NDAGIJIMANA" à la fin de la semaine.
- L'inauguration du centre pour jeunes Sourds-Muets de Butare a aussi marqué la semaine des personnes handicapées et a rendu témoignage de l'attention accordée à tous les handicaps physiques, mentaux et sensoriels.

b) Séminaire International sur la Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées.

Il s'est tenu au mois de Novembre à Kigali et regroupait les délégués des pays francophones d'Afrique Centrale. Il visait à:

- Réfléchir sur les questions concernant la réinsertion des personnes handicapées.
 - Intensifier la collaboration entre les centres et les institutions œuvrant en faveur des handicapés.
 - Inciter une collaboration inter-pays dans le domaine de la réinsertion sociale des personnes handicapées.
 - Encourager les actions en faveur des handicapés là où elles n'existent pas et les renforcer là où elles existent.
 - Sensibiliser les Etats et la Société aux questions de l'aide aux handicapés.
- Au cours de ce séminaire, un échange d'expériences, de données vécues dans le quotidien apportées par des personnes consacrées aux soins des handicapés a enrichi chacun des participants et à débouché sur des résolutions concrètes appréciables en matière de relations sociales et familiales, en matière d'infrastructures et équipements, en matière de coopération, de sensibilisation, de formation et d'emploi.

c) Démarches

- Les Agents des Services Sociaux Spécialisés en collaboration avec le service chargé des émissions à la Radio ont contacté les responsables et les Assistantes Sociales de certaines institutions de leur ressort, telles que le Hôte de la Vierge des Pauvres de Gatagara, les Amis du Père Damien de Butare.

Ces rencontres ont permis aux services sociaux spécialisés d'informer la population de l'existence de ces établissements et du rôle qu'y joue le service social.

- Toujours dans le cadre de l'Année Internationale des personnes handicapées, des consultants attachés aux Nations-Unies se sont intéressés aux problèmes vécus par les handicapés de notre pays.

D'après les échanges qu'ils ont eus avec les services sociaux spécialisés le suivi de l'Année Internationale des Personnes Handicapées sera envisagé sur base d'études spéciales.

Il va sans dire que les occupations quotidiennes des services sociaux spécialisés n'ont pas été délaissées, notamment la rédaction et le classement du courrier relatif aux divers dossiers.

d) Relations avec les autres services du MINASODECO

Pour la complémentarité des services, les agents des services sociaux spécialisés ont participé à quelques rencontres organisées par le Ministère notamment:

- 1° Premier Séminaire National sur l'éducation pré-scolaire au Rwanda.
- 2° Le Séminaire de réflexion sur les C.C.D.F.P., Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente.
- 3° Le Séminaire sur l'élaboration et l'exécution des projets dans le cadre de l'I.F.D.

c) DIFFICULTES ET SUGGESTIONS

Les obstacles auxquels la section des services sociaux spécialisés s'est heurté au cours de l'année 1980 persistent car aucune solution n'a été envisagée pour les enrayer. En plus des projets relatés dans le rapport annuel 1980, lesquels n'ont pas encore été réalisés, les services sociaux spécialisés prévoient aussi:

- La création des centres locaux d'Evaluation et d'orientation des personnes Handicapées.

Ce projet a vu le jour au mois de décembre et constitue un des éléments promoteurs du suivi de l'Année Internationale des Personnes Handicapées.

- Le travail intensif sur le terrain (dans les diverses institutions spécialisées)
- Ce projet sera désormais réalisable car l'effectif du personnel a été renforcé.

1.2.2.2. Bureau: Assistance Publique

A. Attributions.

Au sein du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, le Bureau "Assistance Publique" est chargé de l'organisation du service d'aide aux nécessiteux, de la gestion de fonds et de matériel d'assistance publique et de la collaboration avec les organismes de secours.

B. Réalisations

Dès le début de cette année, le Bureau "Assistance Publique" s'est occupé de 48 jeunes réfugiés Barundi déplacés de Kigali à Mutara, Commune Muvumba en Préfecture de Byumba.

C'est là que ces jeunes réfugiés ont été ravitaillés par le Bureau du 1er janvier au 30 septembre 1981 grâce au montant de 850.000FRW mis à la disposition du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire par le Haut Commissariat pour les Réfugiés.

Le Bureau a ensuite distribué l'aide en nature (300 tonnes de haricot) donnée par le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M) pour venir en aide aux populations des neuf préfectures frappées par la disette.

Aussi, le Bureau a travaillé avec acharnement à la réussite de l'Année Internationale des Personnes Handicapées, de la Semaine Nationale en faveur des personnes handicapées et du Séminaire sur la Réinsertion Sociale des personnes handicapées.

Enfin, il a assisté moralement et financièrement les personnes se trouvant dans une situation lamentable tels que les indigents, les réfugiés et les orphelins. Pour cela, il a effectué des visites d'information sur le terrain dans les Communes BUTARO, KINIGI et RUSUMO afin d'examiner sur place les diverses sollicitations enregistrées au cours de cette année.

c) Budget

Le budget destiné à l'assistance publique est constitué par les crédits accordés par le gouvernement rwandais, par le Fonds de Solidarité Rwandaise (FOSOR) et par les aides des organismes caritatifs et internationaux.

1. Le Budget Ordinaire

Chaque année, le Gouvernement Rwandais vote un budget destiné à assister les nécessiteux marginaux, les Homes des Nécessiteux et les orphelinats.

Pour cette année, un crédit de l'ordre de vingt millions cinq mille francs rwandais (20.500.000FRW) a été alloué et réparti comme suit:

a) Un crédit de trois millions a été accordé aux indigents assistés directement par les préfets et réparti comme suit:

2e trimestre	: 700.000 FRW
3e trimestre	: 800.000 FRW
4e trimestre	: 897.370 FRW
réquisitoires	: 602.630 FRW
<hr/>	
Total	: 3.000.000 FRW

b) Un crédit de 5 millions a été accordé à 18 orphelinats et réparti comme suit :

2e trimestre	: 1.000.000 FRW
3e trimestre	: 2.750.000 FRW
4e trimestre	: 1.250.000 FRW
<hr/>	
Total	: 5.000.000 FRW

Ce crédit concernait notamment les orphelinats à régime d'internat et à régime d'externat. Les orphelinats à régime d'internat groupent entre autres l'orphelinat de Nyundo, l'orphelinat de Kacyiru, l'orphelinat Home Don Bosco-Nyanza, l'orphelinat Frère Florin - Butare, l'orphelinat de Masaka, l'orphelinat de Gakoni - Murambi (Byumba). Les orphelinats à régime d'externat groupent l'orphelinat de Byumba, l'orphelinat de Nemba, l'orphelinat de Save, l'orphelinat de Simbi, l'orphelinat de Janja, l'orphelinat de Kaduha, l'orphelinat de Zaza, l'orphelinat de Mibilizi, l'orphelinat de Rulindo, l'orphelinat de Gatagara, l'orphelinat Mémorial Gisimba.

c) Un crédit de 2.500.000 FRW a été accordé à 7 Homes des Nécessiteux et réparti comme suit:

- 2e trimestre	: 832.000 FRW
- 3e trimestre	: 1.043.000FRW
- 4e trimestre	: 625.000FRW
<hr/>	
Total	: 2.500.000 FRW

.../...

Ce crédit concernait principalement le Home des Handicapés de Gatagara, le Home des Sourds-Muets de Butare, le Home des Nécessiteux des Kabgayi, le Home des Nécessiteux de Gisagara, le Home des Nécessiteux de Gatsata, le Home du Père Damien de Butare et le Home des Nécessiteux de Tumba à Butare.

d) En plus des subsides accordés aux nécessiteux et aux orphelinats, le gouvernement a accordé des crédits de soutien aux diverses institutions ou associations sociales dans le cadre de l'Année Internationale des Personnes Handicapées. Ces crédits se répartissent comme suit:

n°	Nom de l'institution	Crédit accordé
1.	Centre Psychiatrique de Ndera	1.255.223FRW
2.	Association générale des handicapés du Rwanda	2.000.000FRW
3.	Centre de Réintégration de Gatagara (Kigali)	1.000.000FRW
4.	Centre de Rééducation de Gatagara	1.000.000FRW
5.	Centre des Jeunes Sourds-Muets (Butare)	1.000.000FRW
6.	Centre "Amis du Père Damien" (Butare)	500.000FRW
7.	Coopérative MERA (Kigali)	3.244.777FRW
Total		10.000.000FRW

2. Le FOSOR

Le Fonds de Solidarité Rwandaise (FOSOR) a été créé par l'Arrêté Présidentiel n° 45/06 du 11 juin 1963 pour prêter secours aux victimes des catastrophes naturelles et assurer un accueil humanitaire aux réfugiés et aux autres migrants.

Le FOSOR dispose de 4 comptes alimentés par le Fonds charitable de Monsieur Makandji, par les avoirs du CHAR (Amélioration de l'Habitat Rural) qu'il a hérités après la dissolution de ce dernier et par des contributions bénévoles: dons, produits des tombolas et des grands bals. Ces comptes se répartissent comme suit:

n°	Compte	Solde au 31/12/1981
1.	B.N.R n° 27.02.00	917.500 FRW
2.	B.N.R n° 27.02.01	3.450.261 FRW
3.	C.C.P ZA n° 01310	732.777 FRW
4.	C.E.R n° 47745/01	800.000 FRW
Total:		5.900.538 FRW

3. Les Aides

Sous cette rubrique, nous voulons signaler les dons accordés par les organismes caritatifs et/ ou internationaux. Le tableau ci-dessous montre la part de participation occupée par certains organismes pour l'assistance sociale au Rwanda.

..../....

n°	Non de l'organisme	Nature du don accordé	Destination du don
1.	Programme Alimentaire Mondial (P.A.M)	800 Tonnes de haricot	Population frappée de disette.
2.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	850.000 FRW	48 étudiants réfugiés Barundi
3.	Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et OPROVIA	586,354 tonnes de lait	Ecoles, Orphelinats, Homes des Nécessiteux.
4.	Caritas-RWANDA	-	-
5.	Catholic Relief Service	-	-
6.	Croix Rouge RWANDAISE	-	-
7.	Service Mondial des Adventistes du 7e jour	-	-

Pour les organismes caritatifs, les données n'ont pas été disponibles au moment de l'établissement de ce rapport.

D. Difficultés

Le Bureau "Assistance Publique" a rencontré beaucoup de problèmes qui ne lui permettent pas de fonctionner normalement. Parmi eux, nous relevons les plus cruciaux:

- le manque de moyen de déplacement pour intervenir rapidement là où les catastrophes naturelles s'annoncent.
- le nombre très réduit du personnel ne lui permet pas de contrôler de près l'utilisation des aides et subsides accordés aux orphelinats et aux Homes des Nécessiteux et de traiter les affaires courantes du service.
- Le manque de subvention du gouvernement au FOSOR.
- le manque d'entrepôt pour constituer des réserves stratégiques.

E. Propositions

Vu le rôle que le Bureau "Assistance Publique" est appelé à jouer pour toute la population, il est indispensable de penser d'ores et déjà à:

- Créer, au niveau communal, des caisses pour les nécessiteux marginaux sporadiques qui seront alimentées par les subsides du gouvernement et permettront aux Bourgmestres d'aider eux-mêmes leurs populations en détresse.
- Mettre à la disposition du bureau un véhicule permanent pour faciliter les déplacements des agents.
- Créer un stock stratégique qui permettra d'intervenir sans tarder en cas de catastrophes et prévoir un entrepôt et un moyen de transport approprié.
- Subventionner le FOSOR pour au moins 10.000.000frw chaque année.
- Recruter le personnel suffisant qui puisse répondre efficacement aux multiples tâches du bureau.

1.3. DIRECTION GENERALE : DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.
=====

La Direction Générale: Développement Communautaire est chargée de planifier des méthodes et programmes de développement Communautaire d'une part et d'établir des relations avec les organismes et institutions s'intéressant au Développement des Centres Préfectoraux de Développement et de Formation Permanente et de l'action coopérative d'autre part.

La réalisation de ces attributions se fait par la Direction: Développement et formation permanente (D.F.P.) et la Direction: Action coopérative.

En outre au cours de l'année 1981, les services de la Direction générale ont; en vue de planifier des méthodes et programmes de développement communautaire, organisé une réunion de recyclage des cadres préfectoraux du Développement Communautaire.

Ainsi, du 9 au 13 novembre 1981, ont été réunis au Centre Christus de Remera, pour une semaine de contact et de recyclage, les cadres préfectoraux chargés de la promotion du développement communautaire à savoir:

- les Directrices des Centres Sociaux de Développement;
- les Directeurs du Centre Préfectoral de Développement et de Formation Permanente de Nyundo et du Centre de Formation en Nutrition de Ruhengeri.
- les Inspecteurs des Coopératives.

Les thèmes développés sont les suivants:

- le nouvel organigramme du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire;
- la correspondance administrative publique;
- le projet de mise en place des C.D.F.P. (Centres de Développement et de Formation Permanente).
- le projet des "Silos Coopératifs" et ses interventions en faveur des coopératives;
- l'intégration des services dans les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente;
- la surveillance nutritionnelle;
- la technologie appropriée;
- l'esquisse d'une évaluation des activités du Développement Communautaire dans le 2^o Plan Quinquennal
- et la méthodologie de l'alphabétisation fonctionnelle.

En outre, les participants ont été informés sur le Projet Belge de Financement de micro-réalisations des femmes (UNICOPAR - Atelier) (Union coopérative des artisans rwandais) et le projet du Centre de Formation et de Recherche Coopératives (C.F.N.E.C)

..../....

Dans le cadre d'établissement des relations extérieures, le Directeur Général a participé au Séminaire sur l'actualité et le développement coopératif tenu à Brazzaville du 27 Avril au 2 mai 1981.

L'attention des participants a été essentiellement retenue par l'importance de la formation à dispenser aussi bien aux encadreurs qu'aux coopératives pour bien asseoir l'action coopérative et lui assurer un développement harmonieux. Il a d'ailleurs été recommandé qu'un système de formation adapté soit mis en place à cet effet.

1.3.1. Direction: Développement et Formation Permanente.

Cette direction traduit la politique de développement Communautaire dans l'organisation et la ~~coordination~~ coordination des activités du Développement et Formation Permanente (D.F.P).

En particulier, il élabore des projets à soumettre aux organismes de financement, étudie des besoins en personnel d'animation et de formation permanente et coordonne des plans d'opération UNICEF, UNESCO, MISEREOR et autres. Les activités du Développement et formation permanente, organisées et coordonnées par cette direction sont exécutées par deux divisions; à savoir : la Division Programmation et Projets et la Division: Formation Spécifiques.

1.3.1.1 DIVISION PROGRAMMATION ET PROJETS.

A. Les attributions des services de la Division Programmation et Projets sont clairement définies dans l'annexe à l'arrêté présidentiel n° 252/06 du 2 juillet 1981 modifiant et complétant l'arrêté présidentiel n° 103/03/2 du 29 Mai 1974 portant organisation et attributions des services de l'administration centrale.

La Division en question comprend deux bureaux à savoir: - Bureau Formation et documentation
- Bureau Evaluation et inspection.

La division programmation et projets est chargée:

- du secrétariat permanent de la commission interministérielle et de la sous-commission technique des CDFP.
- de l'intégration des activités de développement rural dans les CDFP.
- de l'évaluation des programmes de formation dans les CDFP.
- et de l'évaluation des méthodes d'évaluation des services des CDFP.

.../...

B. Réalisations au cours de l'année 1981.

4 types d'activités constituent la charpente de ces réalisations à savoir celles relatives à :

- 1) La formation - Education de la population: ce sont les séminaires, les réunions de concertation et les recyclages
- 2) L'élaboration - la conception
- 3) L'évaluation - supervision - contrôle
- 4) L'Inauguration - pose de la première pierre.

1. - Séminaire des cadres préfectoraux du développement Communautaire du 9 au 13 Novembre 1981

- Table ronde sur les C.C.D.F.P. en mai 1981
- Réunion interministérielle du 25 mars 1981 sur la table ronde des O.N.G.
- Conférence sur les C.C.D.F.P. aux écoles sociales de KARUBANDA et KANSI (Butare).

2. Elaboration des documents suivants:

- Coup d'oeil sur le C.C.D.F.P.
- Politique menée par le MINASODECO dans le C.C.D.F.P. (Versions française et Kinyarwanda).
- Document final sur les Centres de Développement et de Formation Permanente.
- Elaboration du Plan quinquennal sur les C.C.D.F.P. 1982 - 1986.
- Organisation préparatoire à la formation des 12 formateurs préfectoraux des C.C.D.F.P.
- Conception des fiches d'Evaluation des C.S.D, C.N.C. Alphabétisation et d'une fiche d'identification des C.C.D.F.P.

3. Evaluation sommaire des 44 C.C.D.F.P. supposés opérationnels dans tout le pays.

- Supervision des C.C.D.F.P. - KIGOMA
- MUVUMBA
- MUBUGA
- NYAMYUMBA

C.C.D.F.P. - GISENYI (Nyundo)

- Encadrement et supervision des stages des étudiants de l'ENAES DAKAR et de l'I.S.D.R. BUKAVU
- Evaluation du Projet MFR (Maisons Familiales Rurales) de Gisenyi

4. Inauguration des C.C.D.F.P. au cours de la quinzaine des projets au mois de juillet :

- Kivuye
- Mubuga
- Rwerere
- Rusatira
- Tanbwe
- Mwezi

Pose de la première pierre à Kagano (Cyangugu).

C. Difficultés rencontrées.

- 1) La mise en place des commissions et sous-commissions ci-haut mentionnées n'est pas encore réalisée, de ce fait, le travail de secrétariat permanent est encore vaguement perçu.
- 2) Le personnel est en majorité tout nouveau de sorte qu'on tatonne encore en se familiarisant avec les orientations des grands dossiers et du service.
- 3) Une documentation insuffisante et disparate en matière du C.C.D.F.P. en particulier et du développement communautaire en général.
- 4) Une sensibilisation (sur le terrain) encore venue des autorités locales et des services chargés du Développement communautaire en ce qui concerne le C.C.D.F.P.
- 5) La non publication du document final sur les C.C.D.F.P handicape particulièrement le service de Programmation et Projets.

1.3.1.1.1 Bureau: Formation et documentation.

A. Ses attributions.

- Production, réception, gestion du matériel pédagogique des Centres de développement et de formation permanente.
- Supervision de la formation du personnel des C.D.F.P.
- Documentation et diffusion des documents pédagogiques et des bulletins d'information relatifs au C.D.F.P.
- Evaluation de la qualité et du rendement des outils pédagogiques utilisés actuellement.
- Recherche des moyens didactiques à mettre en oeuvre en vue d'une meilleure diffusion des programmes des C.C.D.F.P.

B. Réalisations en 1981.

Le service a déjà fait quelques matériels audio-visuel que nous comptons faire reproduire afin de les distribuer à travers tous les C.C.D.F.P. pour faciliter la compréhension des cours dispensés dans ces centres.

a) Affiches: Nous disposons d'une vingtaine d'affiches en couleur, sous titre en Kinyarwanda et contenant des informations destinées à la formation de la masse rurale. Ces affiches concernent surtout le domaine nutritionnel qui serviront dans les C.N., C.S.D, et C.C.D.F.P. et C.Alph.

Pour le moment, ces affiches sont déposées à l'Imprimerie Scolaire à Kicukiro pour en faire plusieurs exemplaires.

b) Brochures: Les brochures disponibles nous viennent de l'INADES et ont surtout trait à l'agriculture et à l'élevage, elles sont en un seul exemplaire. Elles sont très bien faites, et bien écrites, en langue nationale. Elles contiennent peu de pages allant de 1 à 50 au maximum pour faciliter la lecture.

.../...

Ces brochures servent de complément de cours de formation dispensée à nos centres (C.N., C.S.D, C.C.D.F.P.; C.A.). Cependant nous devons les adapter au public.

C. DIFFICULTES RENCONTREES en 1981.

- Manque de Financement pour faire imprimer les affiches.
Pas de frais pour acheter un matériel didactique adéquat:
Matériel audio-visuel (Films), matériel visuel flanellographes diapos etc...).
- Insuffisance du personnel, il faut encore 2 artistes dessinateurs et deux fonctionnaires pour aider à préparer des brochures.

Etat de besoins urgents en matériel.

Dénomination	Quantité	Prix unitaire en 1981	Prix total
Papier calques	: 2 rouleaux	: 2.410 F (SOMECA)	: 4.820 F
Papier ozalide	: 2 rouleaux	: 1.575 F (SOMECA)	: 3.150 F
Feuilles de dessin Pt format	: 200 feuilles	: 195 F (LAVIENET)	: 39.000 F
Feuilles de dessin grd format	: 200 feuilles	: 375 F (LAVIENET)	: 75.000 F
Papier buvard	: 4 carnets	: 60 F (LAVIENET)	: 240 F
Paire de ciseaux	: 4 paires	: 650 F (LAVIENET)	: 2.600 F
Papier manilla (pas sur le marché)	: -	: -	: -
Papier de verre	: -	: -	: -

Autres matériels pour le dessin

Dénomination	Quantité	Prix unitaire en 1982	Prix total
Peinture (gouache)	: 5 paquets	: 2.190 F	: 10.950 F
Tamppons	: 3 tampons	: 1.500 F	: 4.500 F
Rapidographes	: 4 boîtes	: 6.500 F	: 26.000 F
Normographes en fer	: 10	: 1.250 F	: 12.500 F
Pentographe	: 1	: 60.000 F	: 60.000 F
Gommes	: 100	: 50 F	: 5.000 F
Styler	: 3 stylets	: 1.800 F	: 5.400 F
Plaque	: 1	: 3.000 F	: 3.000 F
Pinceaux	: 5	: 160 F	: 800 F
Ratte à échelle	: 2	: 1.800 F	: 3.600 F
Retracette (diff. grandeur)	: -	: -	: -

D. Propositions de solutions des difficultés rencontrées.

- 1) En ce qui concerne le manque de financement, le bureau demande qu'un budget alloué au programme de formation soit prévu a) pour la confection du matériel didactique.
b) pour acheter le matériel d'illustration énuméré plus haut.
c) pour acheter le matériel visuel tels que flanellographes, diapos etc... et audio-visuel tels que l'appareil de projection et de films.

- 2) Concernant l'insuffisance du personnel du bureau pour la préparation des affiches et des brochures, il faudrait au moins engager: un dessinateur et 2 agents.
- 3) Un moyen de déplacement est à prévoir pour permettre de superviser les formations qui se font sur place et évaluer le matériel didactique.

1.3.1.1.2. Bureau : Evaluation et Inspection

A. Attributions.

C'est par l'arrêté présidentiel n° 252/06 du 2 Juillet 1981 portant réorganisation du MINASODECO que le bureau "Evaluation et Inspection" a été créé. Dès lors il a été chargé de l'Inspection des CCDFP, de l'analyse de l'impact des CCDFP sur le développement communautaire et de l'établissement et la tenue à jour des statistiques.

Pour traduire ces attributions en action, quatre agents dont le chef de bureau ont été mis à la disposition du bureau.

L'interprétation des attributions par les agents du service.

Avant de passer aux réalisations concrètes de nos attributions, le service a jugé indispensable de donner un contenu à chaque attribution.

L'inspection des C.C.D.F.P.

Ce volet statique porte sur : - le personnel
- le programme
- l'infrastructure.

Pour le personnel des CCDFP aussi bien permanent qu'intervenant, on verra s'il est suffisant en quantité et en qualité. On détectera également à ce niveau les problèmes socio-économiques en rapport avec la réalisation C.C.D.F.P.

• S'agissant du programme, on cherchera :

- les principaux éléments dudit programme
- les moyens mis en oeuvre pour le réaliser
- les problèmes humains, matériels et financiers dans l'application de ce programme.
- la stratégie utilisée.

Il convient cependant de signaler qu'au niveau du programme, le bureau se contentera d'effleurer les éléments susdit, les détails plus approfondis seront fournis par le bureau "Information et Documentation".

• Quant aux infrastructures, on se rendra compte :

- si elles sont suffisantes en quantité et en qualité
- si elles sont adaptées à la réalisation du programme.

L'Evaluation.

Contrairement au premier volet, ce deuxième est dynamique, c'est à dire que partout sur le constant fait à la première phase, cette étape cherche à analyser et synthétiser les faits observés. Ce qui permet de donner des orientations nouvelles en vue de mieux réussir la mission assignée aux C.C.D.F.P.

B. Les réalisations effectuées.

1. Inspection.

Buts généraux.

- Confirmer ou infirmer les informations que reçoit le Ministère à travers les rapports.
- Recueillir les données nous permettant de faire des statistiques sociales plus fiables.
- Comparer les expériences positives des C.C.D.F.P. opérationnels et débutants pour l'orientation de la prochaine programmation.
- Recenser les besoins prioritaires des C.C.D.F.P. en personnel d'encadrement et en appui divers.

Les Centres visités.

<u>Préfecture</u>	<u>: Nom du C.C.D.F.P.</u>
Kigali	: Tare
Byumba	: Cyungo, Muvumba
Ruhengeri	: Butaro
Kibungo	: Rusumo
Gitarama	: Kigoma
Butare	: Rusatira
Gikongoro	: Mubuga
Kibuye	: Murunda (Rusatira)
Gisenyi	: Kanana - Rwerere
Cyangugu	: Mwezi (Karengera)

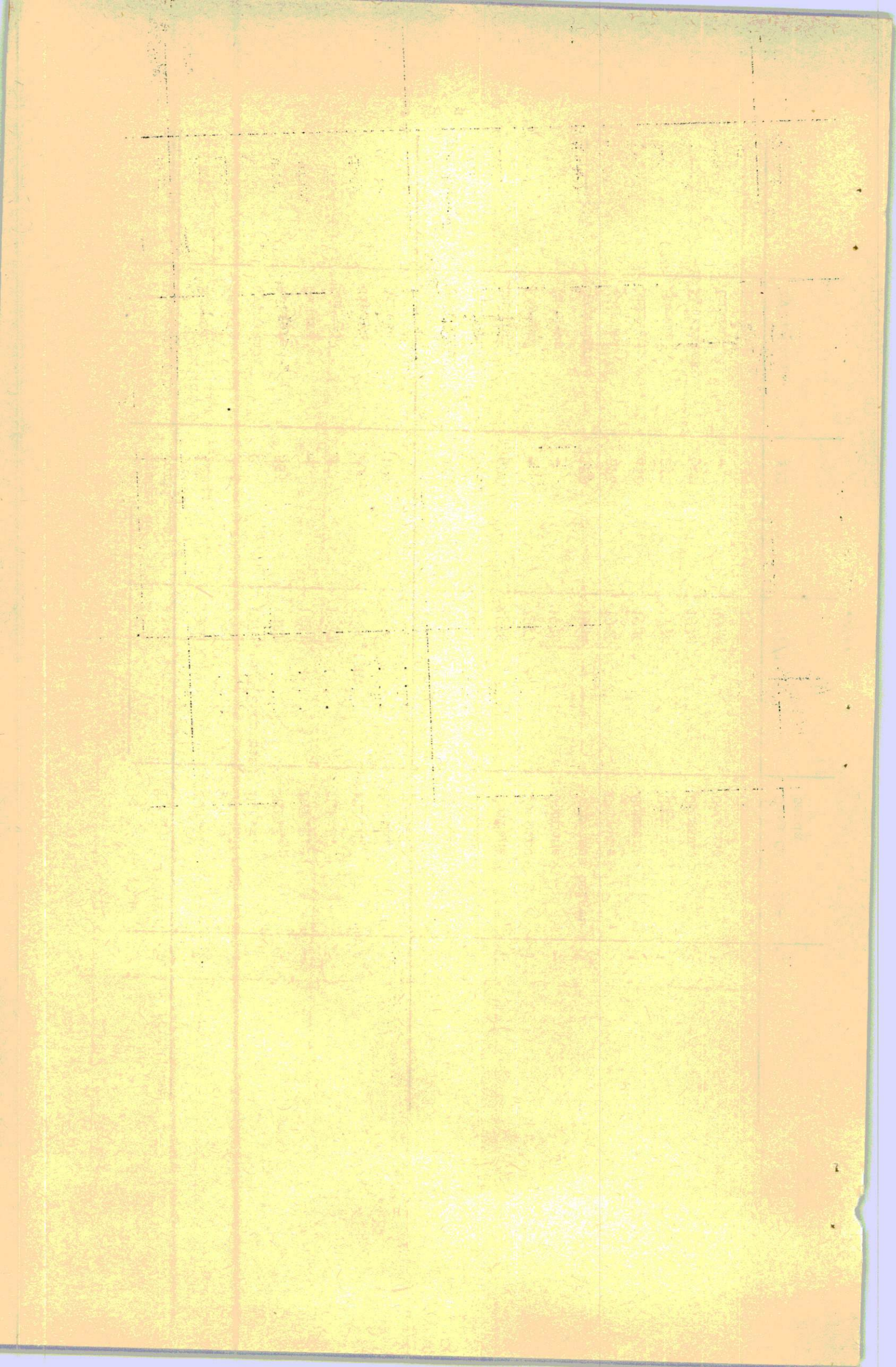
2. Le fichier du personnel C.C.D.F.P sous statut.

Comme mentionné plus haut, le bureau " Evaluation et Inspection" est nouvellement créé. Avant juillet 1981, les tâches étaient confiées aux services des Centres Sociaux de Développement (C.S.D.). Il a été donc normal qu'après la confirmation du nouvel organigramme, notre premier souci soit de recenser le personnel sous statut qui allait collaborer directement avec ce nouveau bureau.

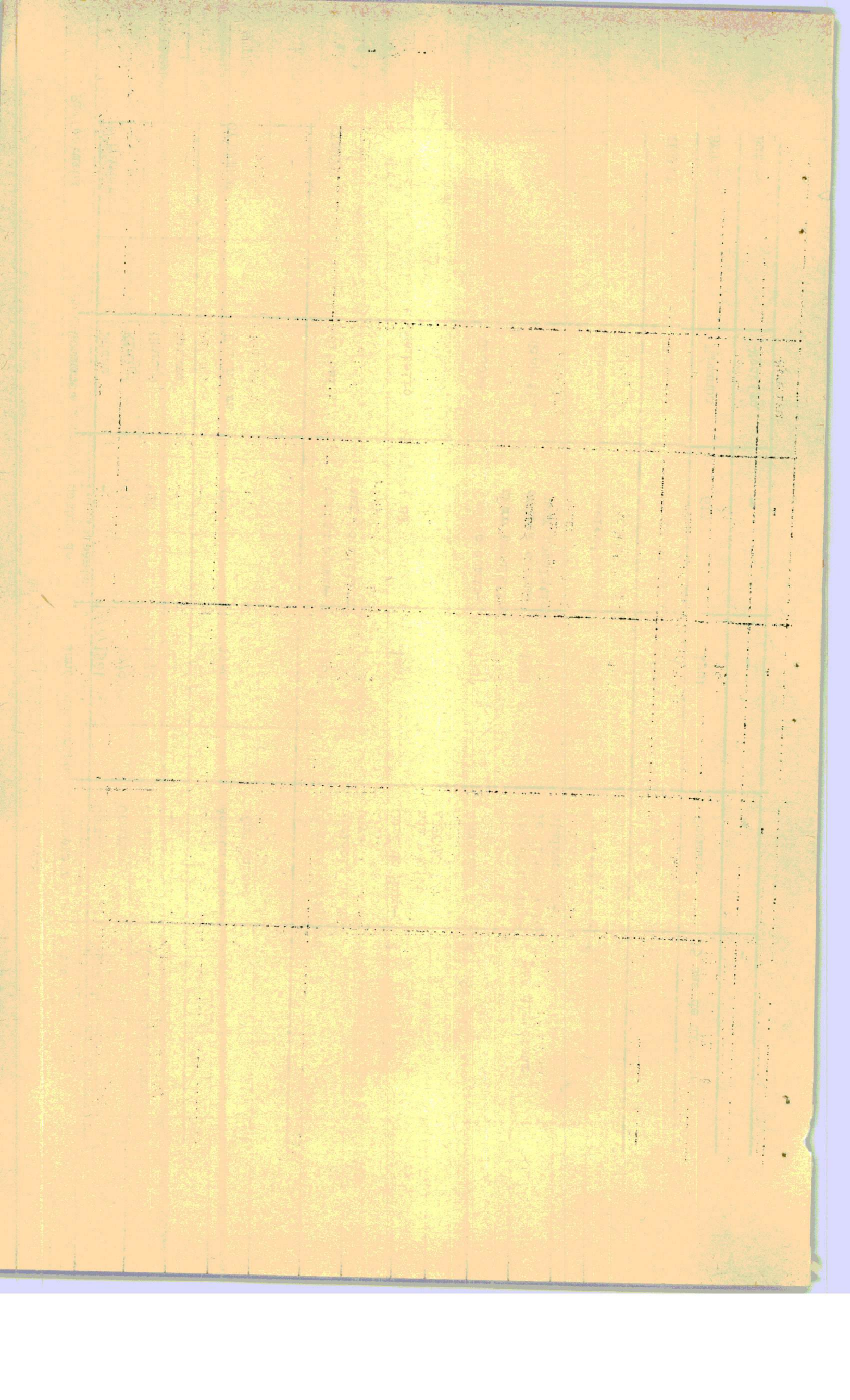
.../...

IDENTIFICATION DES C.C.D.F.P.

<u>Préfectures</u>	<u>Communes</u>	<u>nombre de Participants</u>	<u>Année démarrage</u>	<u>Promoteur</u>	<u>Nombre formateurs</u>	
GISENYI	Rubavu	189	1980	M.F.R.	7	
	Kanama	393	1980	M.F.R.	4	
	Nyamyumba	258	1976, 1981 (2cours)	M.F.R.	1	
	Rwerere	583	1981	M.F.R.	4	
	Mutura	-	1981	M.F.R.	-	
	Karago	421	1977	M.F.R.	5	
	Giciye	489	1980, 1981	M.F.R.	4	
	Gaseke	163	1980	M.F.R.	5	
	GITARAMA	Nyamabuye	1635	1978	Commune	2
		Mushubati	825	1978	Commune	1
		Bulinga	921	1976	Commune	2
Kayenzi		-	1977	Commune	1	
Ntongwe		-	1976	Commune	-	
Nyaka-banda		1120	1964	Prêtres belges	3	
Kigoma		823	1980	Commune	3	
Mukingi		430	1980	Commune	1	
Murama		232	1978	Commune	1	
Nyabikenke		500	1978	Commune	2	
Runda		-	1978	Commune	1	
Rutobwe	339	1976	Commune	3		
RUHINGERI	Nyamutera	422	28/2/1976	Cara de Nyaka-banda	5	



Préfectures	Communes	nombre de Participants	Année démarrage	Promoteur	Nombre formateurs
RUHENGERI	Ndusu	-	19/2/1981	Commune	3 (pas de directeur)
	Kinigi	935	1979	Commune	7
	Mkumba	600	1978	Commune	3 (pas de directeur)
	Butaro	-	-	-	-
CYANGURU	Karengera	483	1980	Action de coopération rême Suisse	9
KIBUYE	Gitesi	cadres commun- iaux, populations	1981	Commune + projet agricole de Kibuyé	4
	Rutsiro	+ 88	1981	Curé de Muru- nda projet ADECOK	4
	GISOVU	Cadres commun- iaux population	1981	Commune	4
	Gishyita	cadres commun- iaux population	1981	Projet agricola- le Kibuye Volon- taires français	6 pas directeur
	Mabanza	Chefs d'équipe	1981	S.A.F.I.P.A.K.	4
KIGALI	Tare	chefs d'équipe	2/10/1981	Commune	8
BYUMBA	Muyumba	613	1981	Commune	15 pas de directeur
Butare	Mvakizu	-	-	-	-



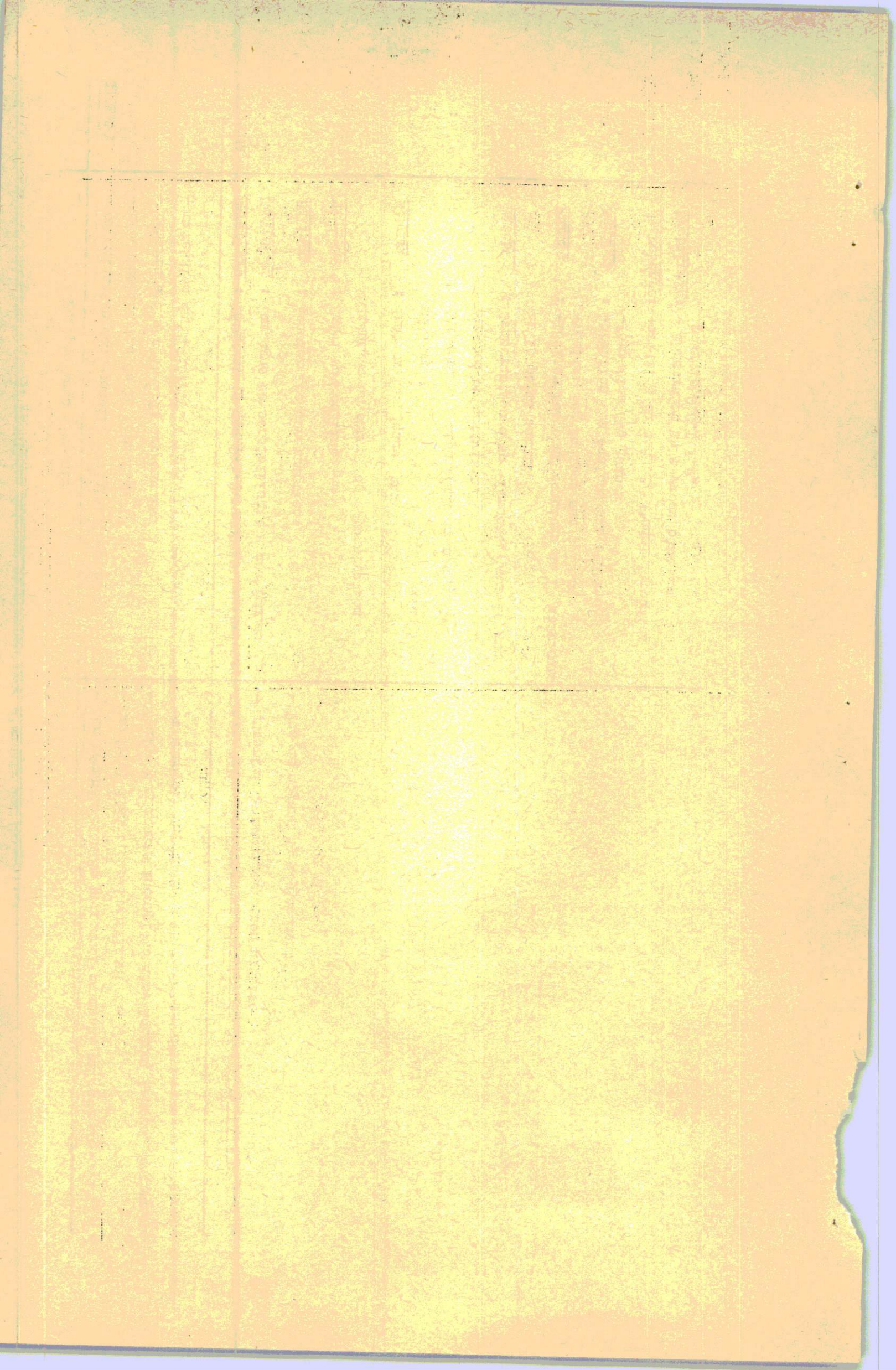
SITUATION DU PERSONNEL DES C.C.D.F.P.

	Professeurs permanents					Intervenants					Total
	Formation sociale	agricole	Nutritionnelle	Autres	S/total	Formation sociale	agricole	nutritionnelle	Autres	S/total	
KIGALI	-	-	-	-	-	1	-	-	6	7	7
GITARAMA	7	-	-	4	11	7	2	-	-	9	20
BUTALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CYANGUGU	-	-	-	1	1	3	2	1	2	8	9
KIBUYE	1	-	-	3	4	4	4	-	10	18	22
GISENYI	2	2	1	2	7	18	7	-	5	30	37
RUHENGARI	-	-	-	2	2	5	4	1	6	16	18
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10	2	1	12	25	38	19	2	21	88	113

N.B.: les statistiques présentées dans ce tableau sont incomplètes (rapports non envoyés).

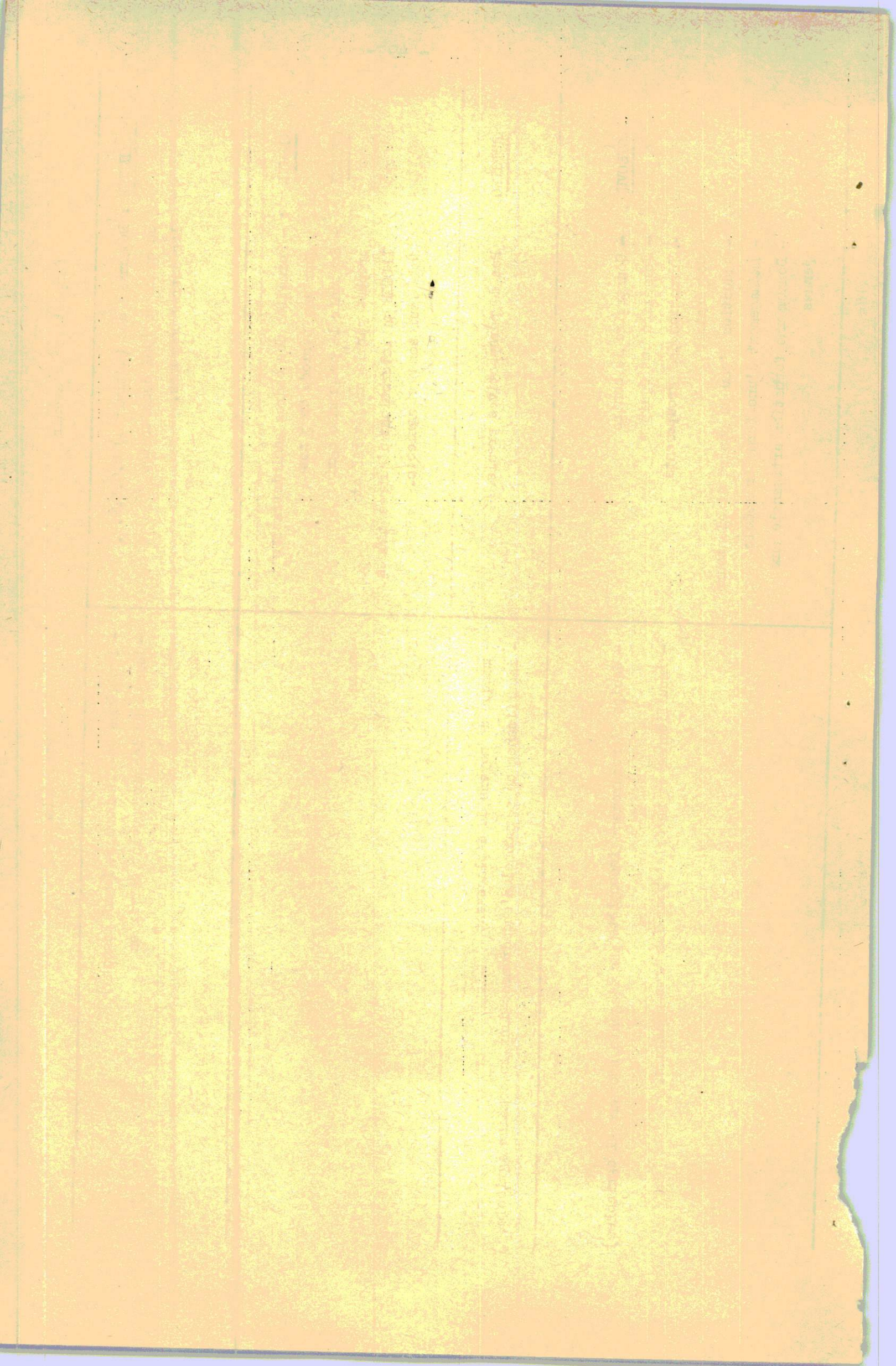


	Perspectives d'avenir	Problèmes épineux
GISENYI	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des conseils d'administration - décentralisation de la formation - démarrage des activités artisanales - extension du C.C.D.F.P. à toute la préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> - non rémunération du personnel communal affecté au C.C.D.F.P. - matériel didactique insuffisant - équipe permanente incomplète dans Kanama, Gaseke, Nyamyumba et Karago.
GITARAMA	<p><u>Nyamabuye</u> : Intégration des C.S.D. dans le C.C.D.F.P.</p> <p><u>Mushubati</u> : Campagne de sensibilisation des femmes</p> <p><u>Bulinga</u> : Achever les constructions</p> <p><u>Ntongwe</u> : Suivi sur colline Aménager un champ de démonstration</p> <p><u>Kigoma</u> : Initier les jeunes aux différents métiers Introduire l'alphabétisation dans les centres en activités.</p> <p><u>Autobwe</u> : Construction d'une ferme pour le gros et le petit bétail</p> <p><u>Murana</u> : -inviter les conférenciers de l'extérieur -visiter les équipes sur colline</p> <p><u>Mukingi</u> : -création des équipes sur colline -formation des jeunes</p> <p><u>Nyakabanda</u>: -création du conseil d'administration</p> <p><u>Nyabikenke</u>: - construire un nouveau bâtiment pour le C.C.D.F.P.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel d'encadrement insuffisant et non qualifié - Matériel de menuiserie non utilisé - Pas de moyens de déplacement



- 49 -

<p><u>CYANGUGU</u> : Démarrage des (activités) C.C.D.F.P. au cours de 1982 dans toutes les autres communes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de financement (sauf Kanombe) - Manque de locaux pouvant servir en attendant la construction des bâtiments propres aux C.C.D.F.P.
<p><u>KIBUYE</u> : - Formation des cadres administratifs pour une période de 5 ans</p> <p><u>GITESI</u> - Soutenir le programme agric. proposé par le projet PAK et l'OCTE en intercalant d'autres thèmes dans leur session agricole.</p>	<p>néant</p>
<p><u>RUTSIRO</u> Pas de perspectives précises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens de déplacement - insuffisance du personnel d'encadrement dans le domaine agricole.
<p><u>GISOVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire le centre - Formation des équipes - Formation des groupements Coopératifs - Adduction d'eau au centre et alentours - Aménagement d'une ferme modèle - Donner une formation artisanale aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - équipe d'encadrement incomplète (pas d'agents sociaux ni agricoles) - insuffisance du matériel pour les arts ménagers.



GISHYITA

- Insister sur la maçonnerie et la menuiserie
Achever l'aménagement de 40 sources.

- Pas de directeur
- Pas de formateurs pour les activités
pratiques (menuiserie - maçonnerie)

MABANZA

- Pas de bâtiments
- Pas de fonds pour les constructions.

.../...



C. DIFFICULTES d'ordre général

- Insuffisance du personnel d'encadrement. Le bureau compte actuellement 4 agents, alors que le corps d'inspecteurs devrait être au moins au nombre de 6 personnes.
- Etroitesse du bureau de travail.

D. PROPOSITIONS d'ordre général.

- Faire des inspections planifiées
 - Déterminer les zones d'action pour chaque inspecteur afin de pouvoir suivre régulièrement toutes les régions du pays.
- Continuer l'identification et l'évaluation exhaustive des C.C.D.F.P.

..../...

1.3.1.2. DIVISION FORMATIONS SPECIFIQUES

A. Les attributions de la Division Formations spécifiques sont :

- La diffusion des méthodes d'animation
- La Modalité d'intégration des C.S.D. ateliers et Centres Nutritionnels et Centres d'alphabétisation fonctionnelle dans les C.D.F.P.
- L'Intégration de la Femme au développement.

B. Réalisations en 1981

1^e La grande responsabilité confiée à la Division Formations spécifiques, à savoir: l'Intégration des centres sociaux de développement et Centres Nutritionnels, des activités de l'alphabétisation Fonctionnelle dans le C.C.D.F.P. connaît la première étape de réalisation.

Deux fiches d'Evaluation de C.S.D. et des ateliers sociaux ont été réalisées au mois de Novembre - Décembre 81.

une équipe multidisciplinaire C.S.D. - C.C.D.F.P., alphabétisation fonctionnelle, ateliers sociaux, sillone le pays pour récolter les données. La première étape entamée a donc comme objectif de récolter les données sur les services pré-cités et de les analyser pour :

- Connaître la réalité de chaque service en 1982
- Partir de cette réalité en vue
 - d'intégrer efficacement l'un ou l'autre des services ci-haut cités là où un C.C.D.F.P. existe.
 - de déterminer en connaissance de cause, les lieux favorables à la création de 25 C C D F P prévus en 1983.
 - de chercher les modalités concrètes pour la sensibilisation des Communes qui ne connaissent pas les C C D F P.

2^e En outre, la Division Formations Spécifiques a comme responsabilité : la diffusion des méthodes d'animation. Pour l'assumer efficacement, le document ci-après déterminant les démarches à suivre a été réalisé en Décembre 1981.

D I F F U S I O N D E S M E T H O D E S D ' A N I M A T I O N .

Pour assurer efficacement cette responsabilité, les démarches suivantes sont importantes

1ère démarche: **La définition des** concepts d'animation de telle sorte que les responsables d'animation puissent parler un même langage. Il s'agit de constituer une sorte de dictionnaire Kinyarwanda-Français d'un vocabulaire spécifique d'animation: animation, animateur, technique d'animation, développement, auto-développement etc....

2ème démarche : Réunir les responsables des organisation à caractère d'animation en vue de:

- connaître ce qui existe en méthode et en support d'animation;
- coordonner des efforts pour éviter le gaspillage de l'énergie et de l'argent;

Exemple : A Kibuye, il existe un service de fabrication des affiches en matière d'agriculture.

Il y aurait moyen d'étudier comment :

- améliorer, si c'est nécessaire, ces affiches
- développer ce centre pour qu'il devienne capable de faire des affiches en technique d'animation agricole pour répondre aux besoins des autres services intéressés.
- collaborer avec les services du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire chargés d'animation.

INADES Formation édite, entre autres, les livres sur la formation des paysans modèles en agriculture et en élevage.

Comment l'INADES, en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, peut en éditer davantage pour répondre aux besoins des C.C.D.F.P., coopératives, Bureau Nutrition etc....

Comment Concrétiser ces deux démarches

- 1ère étape :- Demander aux services à caractère d'animation d'envoyer à la Division les documents de base qu'ils emploient.
- Exploitation de ces documents pour une vue d'ensemble qui permettra de préparer une rencontre des personnes intéressées par l'animation.
- 2ème étape :- Préparation d'une sorte de dictionnaire ayant comme thème l'animation. Les deux étapes peuvent se mener parallèlement pour préparer la troisième.
- 3ème étape :- convoquer une réunion d'un petit comité pour étudier ensemble :
- qui fait quoi pour qui
 - comment collaborer dans la fabrication, la diffusion des méthodes d'animation et de ses instruments d'appui.
 - Ce que des organisations attendent du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire en matière d'animation.

Proposition des organisations à inviter : PAK, Centre de Santé Kirarambogo, ADECOK, Maisons Familiales Rurales, C.C.D.F.P Kigaoma, C.S.D. Byumba, MINASODECO, Club RAFIKI.

Les écoles sociales peuvent être associées à cette recherche. Un professeur de stage par école peut être invité, du moins pour les trois écoles ayant déjà des expériences d'animation grâce aux stages des étudiants, Karubanda, Kansi, Byumba.

Il est à noter que les 2 premières démarches sont en cours de réalisation.

Section INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT (I.F.D)

Le service de l'Intégration de la femme au développement est né en 1980. Avant cette année, les questions relatives à la femme étaient traitées par la Direction pour la promotion de la femme qui a cessé ses activités en 1976. Depuis lors, les dossiers concernant la femme ont été traités par la section "Etudes et Projets" et puis par la section "Services Sociaux Spécialisés". Maintenant le service de l'Intégration de la femme au développement se trouve dans la Direction Générale du Développement Communautaire au sein de la Division Formations Spécifiques.

a) LES ATTRIBUTIONS DU SERVICE.

- Elaboration des programmes de formation relatifs à l'intégration de la femme au développement.
- Susciter l'intérêt, tout au niveau des services publics que privés, pour l'étude des problèmes posés par l'I.F.D.
- Recueillir les données et centraliser les résultats d'enquêtes menées dans le domaine de l'intégration de la femme au développement.
- Encourager les petits projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la femme.
- Emissions radiodiffusées sur l'intégration de la femme au développement
- Rédaction d'articles sur l'intégration de la femme au développement.

b) LES REALISATIONS DU SERVICE.

En vue de promouvoir les conditions de vie de la femme rwandais dans tous les domaines de développement, le service de l'intégration de la femme a organisé en 1981 des réunions, et séminaires. Aussi, des réunions et conférences ont eu lieu au niveau national, régional et international.

1) AU NIVEAU NATIONAL.

Un séminaire de formation sur l'élaboration et l'exécution des projets s'est tenu en juillet 1981 à Kigali.

Ce séminaire a été programmé dans le cadre des activités du Comité Sous-Régional pour les problèmes d'intégration des femmes au développement dans le but de donner aux femmes des outils qui leur permettront de mieux participer à la planification nationale. Les cours qui ont été donnés pourraient aider soit au sein du mécanisme national pour l'intégration des femmes au développement, soit au sein d'un appareil étatique à:

- Préparer et exécuter des propositions des projets .
- Participer à l'élaboration des plans nationaux de développement et veiller à ce que les problèmes féminins y soient pris en considération.
- Permettre à la C.E.A de laisser aux mécanismes créés au niveau national et sous-régional plus de responsabilités dans la formulation et la direction des projets.

.../...

Une réunion de réflexion sur les statuts de l'URAMA en octobre 1981. Cette réunion avait comme objectif de revoir les statuts de l'Association des femmes rwandaises en vue de lui donner une allure plus précise et décisive. Un travail d'évaluation des activités socio-économiques réalisées par les femmes dans les ateliers sociaux, les précoopératives est entrain de se réaliser. Il nous permettra de planifier le programme d'Action d'I.F.D. en connaissance de cause.

2) Au niveau Sous Régional.

Au niveau du Comité Sous-Régional, des réunions du bureau de ce Comité ont eu lieu en 1981.

Dans le programme prévu au niveau Sous-Régional, il existe des activités nationales et Régionales. Dans ce cadre, un séminaire "Management et le rôle de la femme dans le développement" qui réunissait les déléguées du Zaïre, du Burundi et du Rwanda a eu lieu en Avril 1981 à Gisenyi. Financé par l'USAID, ce séminaire devait amener les déléguées à :

- Améliorer leurs connaissances en matière de Planification, de prise de décision et de communication interpersonnelle;
- Analyser les problèmes particuliers que rencontrent les femmes qui occupent les fonctions de direction;
- Chercher des moyens susceptibles de permettre à la femme à mieux jouer son rôle dans le développement.

Le même service a traité des correspondances relatives à la femme, en voici quelques unes:

- Correspondances relatives à l'évaluation des documents et publications nous adressées par l'UNESCO sur l'égalité des chances en matière d'éducation pour les filles et les femmes.
- Correspondances traitant les expériences rwandaises en matières de coopération technique entre pays en développement, en ce qui concerne le domaine de la femme.

3) Au niveau International.

En vue de renforcer l'amitié, la solidarité et la coopération entre les femmes rwandaises et les femmes du monde entier, des rencontres, et réunions ont eu lieu au niveau international.

Nous pouvons citer:

- Une réunion des Experts de haut niveau sur le rôle de la femme au développement s'est tenue à la Havane en mai 1981 en vue de mettre au point un programme d'action dans ce domaine.

Une délégation rwandaise a participé aux travaux de cette réunion.

- Un congrès Mondial des femmes, "Egalité, Indépendance Nationale, Paix" s'est tenu à Prague en octobre 1981, une délégation des femmes rwandaises a eu l'honneur de se rendre en Tchécoslovaquie.

Les participants à cette réunion se sont consacrés à l'analyse de la condition de la femme et de la discrimination à son égard.

Dans le cadre de bonnes relations qui existent entre les femmes rwandaises et les femmes chinoises une délégation rwandaise s'est rendue en Chine en Juin 1981.

Ici, nous nous souviendrons qu'une délégation de la Fédération Nationale des femmes chinoises avait visité le Rwanda en novembre 1980.

c) Difficultés rencontrées.

- La difficulté que nous avons rencontrée est surtout d'ordre financier pour pouvoir réaliser certaines activités, ex: réunions, enquêtes etc....).
- Une autre difficulté est le manque d'une organisation féminine; avec une organisation nationale, l'obtention d'aides extérieures serait facile. En effet, beaucoup d'organisations internationales surtout celles des femmes et qui sont généralement privées ne sont pas quelquefois disposées à accorder leur assistance aux gouvernements (Ministères), notre pays se voit souvent refusé tant d'aides faute d'une organisation féminine.

Participation à des divers séminaires

a) Séminaire panafricain de formation pour animateurs en planification

familiale naturelle. (Ile Maurice du 19 Octobre au 14 Novembre 1981).

Sous les auspices de la "Fédération Internationale d'Action Familiale, "FIDAF", s'est tenu, en Ile Maurice, du 19 Octobre au 14 Novembre 1981, un séminaire regroupant 63 participants venant de plusieurs pays africains aussi bien anglophones que francophones.

Le Séminaire avait comme objectif de former les participants en tant qu'animateurs du planning familial naturel par la méthode de "connaissance de soi".

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a été invité à y participer car le contenu de ce séminaire encadrait bien avec son principe de formation permanente de la population, à savoir "l'auto-développement intégré".

L'intégration dans le développement de tous les aspects comprend aussi la réalité démographique et ses composantes : augmentation de la population, équilibre entre la croissance démographique et celle de l'économie etc...

Le personnel du Ministère, à travers l'éducation permanente doit chercher avec la population les solutions efficaces adaptées au milieu socio-culturel rwandais en vue d'équilibrer la démographie et l'économie.

Dès son arrivée, la déléguée - Chef de Division Formations Spécifiques a élaboré un rapport de mission dans lequel sont contenus des constatations et recommandations relatives à la méthode du planning familial par la "connaissance de soi". Les intéressés pourront le consulter.

Suite à ce Séminaire, le Directeur Exécutif de la FIDAF s'est fait invité par le Ministère. Il arrivera à Kigali en 1982. Sa visite a comme objectif d'étudier avec les autorités intéressées (MINASODECO, ONAPO) un plan d'action en matière de planification familiale naturelle dans notre pays.

b) Mission d'Evaluation de la Réforme de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

(Kigali, décembre 1981)

Le Ministère a délégué le Chef de Division "Formations Spécifiques" à participer aux travaux d'évaluation de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire, en compagnie des autres délégués des Ministères invités par le MINEPRISEC à savoir: le MINIPLAN, le MINIFOPE, le MINESUPRES, le MINADEF, le MINIFIN, le MINECO, le MINAGRI et le M.R.N.D.

L'objet de la mission était d'élaborer conjointement un rapport global sur la réforme de l'enseignement et son impact dans le développement économique et culturel du Rwanda, en vue de sa réorientation.

Les résultats de cette mission qui a duré un mois sont contenus dans un rapport intitulé "Mission UNESCO/PNUD chargée de l'étude critique de la Réforme Scolaire".

.../...

1.3.1.2.1. Bureau C.S.D. (Centres Sociaux de Développement).

Le Bureau C.S.D. était, avant le nouvel Organigramme une Division.
A cette époque, la Division C.S.D. coordonnait à la fois les activités des Centres Sociaux de Développement et celles des Bureaux Nutrition et Alphabétisation fonctionnelle.

Actuellement, le Bureau C.S.D. constitue une entité à part, au même titre que le Bureau : Nutrition et le Bureau: Alphabétisation fonctionnelle.

A. Attributions :

Le Bureau C.S.D. est chargé de :

- Organiser et superviser les C.S.D. et Ateliers Sociaux ;
- Elaborer de projets relatifs aux C.S.D. et aux Ateliers Sociaux;
- Etudier les débouchés pour les produits des ateliers sociaux;
- Contrôler l'utilisation des subsides alloués aux ateliers sociaux;

B) Réalisations au niveau du Ministère.

En plus de l'administration habituelle du personnel social : congés mutations, affectations, examen des rapports d'activités...le Bureau Centres Sociaux de développement a pu arriver à des réalisations suivantes :

- Evaluation du Projet Maisons Familiales Rurales dans les communes de Karago - Giciye - Rubavu - Rwerere - Mutura - Nyamyumba et Kanama en Préfecture de Gisenyi du 14 avril au 16 mai 1981.
- Tournée avec le Ministre dans les communes : Nyakizu, Mbazi, Rusatira, Mugusa, Kibayi, Ndora, Ngoma, Gishamvu, Préfecture Butare pour visiter les services intéressant le développement socio-économique de la population de ces communes notamment les coopératives, les Centres sociaux de Développement, les centres nutritionnels, les Centres de Santé, les ateliers sociaux...et sensibiliser les autorités administratives sur les Centres de Développement et de Formation Permanente.
- Inauguration du C.S.D.-C.C.D.F.P. Mugusa (Butare), Kivuye (Byumba); Centre Culturel de Masha (Kigali), C.S.D.-C.C.D.F.P. Mubuga (Gikongoro), C.C.D.F.P. Rwerere (Gisenyi), C.C.D.F.P. Rusatira (Butare), du Centre d'Animation Rural de Mwezi (Cyangugu), du C.C.D.F.P. Tambwe (GITARAMA) et de la pose de la première pierre du C.C.D.F.P Kagano (Cyangugu) et celui de Mutura en Préfecture de Gisenyi.
- Remise des certificats aux jeunes filles terminant le programme des Centres Sociaux de Développement à Rutongo, à Musasa et à Kanombe (Kigali)
- Donner une conférence sur les C.S.D. et les C.C.D.F.P. aux professeurs et élèves de l'Ecole Sociale de Karubanda (Butare) en Avril 1981.

.../...

- Organisation d'un Séminaire sur les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente au Centre de Pastorale Saint-Paul Kigali du 11 au 16 mai 1981.
Ce séminaire regroupait les Représentants des différents Ministères Etablissements Publics, O.N.G., organisations internationales ainsi que les Représentants des Prefectures et des Communes où les C.C.D.F.P. se sont solidement implantés. L'objectif de ce séminaire était de confronter les orientations officielles avec les expériences du terrain.
- Participation au Séminaire sur l'Association des Musiciens Rwandais (A.M.R.) organisé au Ministère de la Jeunesse et des Sports en Août 1981.
- Participation au Séminaire sur le Management (au MULPOC de Gisenyi) et le rôle de la femme dans le développement du 1 au 30 Avril 1981.
Ce Séminaire avait été programmé dans le cadre des activités du comité sous-régional pour but de faire acquérir aux participantes certaines notions du Management qui peuvent être utiles dans leur travail quotidien. Il regroupait 25 femmes de haut niveau provenant des trois pays de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.
- Participation au Séminaire national de Formation aux Techniques d'Elaboration et d'Exécution des projets à Kigali du 20 au 29/7/1981.
Les participantes représentaient les différents services intéressés par l'intégration de la femme au Développement.
Les objectifs de ce séminaire ; étaient de permettre aux femmes :
 - .de préparer et exécuter des propositions de projets
 - .de participer plus efficacement à l'élaboration du Plan National
 - .d'assumer plus de responsabilités dans la formation et la direction des projets.
- Participation à une réunion sur l'Association des Femmes Rwandaises pour le Développement (URAMA) du 20 au 22 Novembre 1981.
- Participation aux différentes réunions de travail sur le C.C.D.F.P. notamment sur: - l'élaboration d'un document en Kinyarwanda et en Français sur la politique du MINASODECO dans les C.C.D.F.P.
- Participation à l'organisation de la semaine pour les personnes Handicapées et aux différentes réunions sur l'Année Internationale des Personnes Handicapées.
- Préparation du III^{ème} Plan quinquennal 1982-1986 pour les services de la direction "Développement et Formation Permanente"
- Supervision de l'atelier social de Nemba, commune Nyarutovu (Ruhengeri)
- Présider aux cérémonies de remise-reprise entre les directrices des Centres Sociaux de Développement dans les préfectures de Kigali, Ruhengeri, Gitaram et Byumba.
- Formation de 26 monitrices sociales communales pendant 4 mois du 14 juin au 17 Octobre 1981, au Centre de Formation Sociale de Ngoma (Butare)
Ce Centre accueillait normalement 30 monitrices sociales communales.
Cependant deux ne se sont pas présentées et deux autres ont été obligées de quitter au milieu de la formation à cause de leur état de santé.

C) Problèmes rencontrés

- Le manque de moyens de déplacement a entravé les activités du service chargé d'inspection de 480 C.S.D. et plus de 100 ateliers sociaux.

En effet, il était prévu une supervision des C.S.D. et des ateliers sociaux au mois de septembre-octobre 1981. Mais cela n'a pas été fait à cause du manque de véhicules même si une année auparavant l'Unicef avait accordé à ce service plus de 4 véhicules.

- Le manque de fonds pour l'organisation d'une rencontre avec les responsables de Centres Sociaux de Développement dans les préfectures et les ~~préfectures~~, a perturbé le programme du Bureau C.S.D.

En effet, au moment même où les responsables se préparaient à lancer des invitations à cette réunion qui devait durer une semaine, ils apprirent que l'UNICEF n'avaient plus de fonds pour financer cette activité car son budget avait été réduit.

- Le manque de réunions de service et de supervision régulières ont fait que les cadres chargés d'encadrement des C.S.D. préfectoraux et communaux travaillent vaille que vaille même si certaines directives étaient données de la capitale.

D) Propositions

En vue de la bonne marche des activités du Bureau C.S.D., il s'avère urgent de:

- Planifier les supervisions dans toutes les préfectures en collaboration avec d'autres services du Développement Communautaire ayant des activités sur le terrain.

- Organiser des réunions de service avec le personnel chargé d'encadrement des C.S.D. et des ateliers sociaux au niveau **préfectoral**.

- Aménager un programme des Centres Sociaux de Développement et ateliers sociaux tout en cherchant les modalités d'intégration de ces services au Centre Communal de Développement et de Formation Permanente.

- Elaborer des mini-projets à soumettre aux organismes de financement pour la promotion des activités des Centres Sociaux de Développement et ateliers sociaux.

- Redéfinir les attributions des directrices des C.S.D. et des directeurs des CPDFP compte-tenu des multiples responsabilités qui leur incombent.

- Orienter les activités du Centre de Formation Sociale de Nyoma vers la formation des agents appelés à travailler comme formateurs dans les CCDFP.

- Recycler les responsables des ateliers sociaux pour une meilleure gestion et une rentabilité.

E. Réalisations au niveau préfectoral et communal

Plus que d'autres services du Ministère, le Bureau C.S.D. exerce une grande influence dans les activités préfectorales et communales, en y déléguant des assistantes et monitrices sociales chargées de créer et promouvoir les Centres Sociaux de Développement et les ateliers sociaux dans toutes les préfectures et dans toutes les communes du pays,

- Comme d'habitude, le personnel social des C.S.D. de Préfecture ont, en 1981, effectué des travaux administratifs et des supervisions régulières des Centres Sociaux de Développement.

Les travaux administratifs consistent:

- à élaborer des rapports trimestriels, annuels et des sessions, des comptes-rendus des réunions et des supervisions ;
- traiter du courrier relatif au recrutement des aide-monitrices Communales;
- étudier des problèmes du personnel communal et rechercher des possibilités de solution;
- préparer des réunion de service;
- préparer des sessions;
- préparer la documentation pour les monitrices sociales communales;
- faire la comptabilité du Centre Social de Préfecture.

Les travaux de supervision consistent à visiter les C.S.D. oeuvrant dans la préfecture en vue de :

- voir la marche générale des activités
 - contacter les autorités locales pour résoudre certains problèmes de service ou régler les conflits entre les monitrices sociales communales
 - faire des réunions de service avec les monitrices sociales communales
 - aider à l'organisation de la remise des certificats;
 - étudier les conditions d'ouverture de nouveaux C.S.D.
- Au niveau communal, le personnel social applique le programme des C.S.D. de 18 mois élaboré par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.
- Les sujets de causeries éducatives préparées et données par les monitrices sociales communales sont les suivants :
- Obstétrique, puériculture, psychologie des enfants, nutrition, hygiène et santé, lutte contre les maladies, agriculture et élevage, anatomie, civisme, le savoir-vivre et l'économie domestique et vie familiale.
- Les activités pratiques sont aussi réalisées dans les C.S.D. telles que; l'agriculture, l'élevage, la cuisine, la broderie, le raccomodage, la coupe-couture, le repassage, le tricot, la vannerie, le bricolage, le lessivage et le perlage.
- En dehors du travail réalisé à l'intérieur du C.S.D. le travail sur colline d'une part par les visites à domicile mais aussi certaines monitrices font de l'animation sur collines.
- Les données statistiques relatives à toutes ses activités seront présentées dans un recueil des statistiques du Ministère qui sortira dès que tous les rapports des responsables de l'action sociale et coopérative dans les Préfectures

et les communes parviendront au Ministère. Malgré la recommandation des autorités du Ministère à ces responsables de fournir leurs données à chaque début de l'année, il n'a jamais été possible d'obtenir tous ces éléments avant le mois de mai de chaque année. Ainsi, le recueil des statistiques du Ministère pourra paraître en juin prochain.

1.3.1.2.2. Bureau Nutrition.

A. Attributions :

Les attributions du Bureau Nutrition sont les suivantes :

- Promotion de la Recherche et des Technologies Appliquées en matière nutritionnelle;
- Programmes de formation en nutrition ;
- Supervision des Centres Nutritionnels (C.N.)
- Evaluation des activités des différents C.N.
- Projets d'installations des C.N.
- Surveillance de l'état nutritionnel et alimentaire de la population.

B. Réalisations

1°) Supervision des Centres Nutritionnels

En vue d'assurer la formation continue du personnel des centres nutritionnels, le Bureau Nutrition a effectué la supervision de 41 centres nutritionnels répartis comme suit : Kigali 5 centres, Kibungo: 6 centres, Ruhengeri: 8 centres, Kibuye: 4 centres, Butare: 6 centres, Gikongoro: 2 centres, Cyangugu: 4 centres. Cette formation continue comprenait la technique d'utilisation de la fiche maitresse en vue d'évaluer l'état nutritionnel des enfants de 0-5 ans, la confection des rapports mensuel et annuel afin d'avoir les statistiques correctes. Outre ces aspects, la supervision avait pour but de voir la marche générale des activités des centres et de donner des conseils appropriés.

2°) Formation des monitrices nutritionnistes

Dans le souci de permettre au personnel des C.N. d'acquérir des connaissances leur permettant de vaquer à leur tâche d'éducation de la population, le Bureau Nutrition a organisé une session de formation de 4 mois pour 22 moniteurs (trices) nutritionnistes. Cette formation a débuté en septembre 81 pour prendre fin en octobre de la même année.

Le programme de la formation comprenait les cours de nutrition, de méthodologie, d'animation, de technique d'un C.N., de reproduction humaine, de santé-hygiène, de puériculture, d'agriculture et d'élevage, de gestion et comptabilité, de planification et d'administration, de pédiatrie, de cuisine, de civisme et d'élaboration de matériel didactique.

L'encadrement était assuré par le staff du C.F.N.R. avec le soutien du Bureau Nutrition et du C.R.S.

Le financement de la formation émanait de l'Unicef (20 monitrices nutritionnistes) et du C.R.S. (2 monitrices seulement).

Seules 20 monitrices nutritionnistes ont reçu leurs certificats sanctionnant la formation tandis que deux autres ont abandonné les cours au milieu de la formation pour des raisons non spécifiées.

Une deuxième formation de 30 moniteurs(trices) nutritionnistes a débuté le 23 novembre 1981 pour prendre fin le 31 mars 1982 et se déroule au C.F.N.R.

Le programme est le même que celui de la formation précédente sauf le cours d'anatomie+physiologie qui a été ajouté pour faciliter aux stagiaires la compréhension du cours de nutrition.

Le financement provient d'une part de l'Unicef (bourses de 20 monitrices) et du P.N.U.D. d'autre part (bourse de 10 monitrices).

3°) Activités de technologie appropriée

Le Bureau Nutrition a suivi avec attention les activités entreprises au Centre de Formation en Nutrition de Ruhengeri et a fait des suggestions pour que les installations soient simples et pratiques et qu'elles soient expérimentées avec les stagiaires du C.F.N.R.

A ce jour le projet technologie a formé huit artisans, construit 60 citernes de 600 à 800 l pour recueillir l'eau de pluie des toits des maisons en tôles et tuiles, 25 cuisinières en argile et 50 marmites norvégiennes. Trente marmites norvégiennes sont prévues pour les centres nutritionnels afin d'expérimenter la cuisson des aliments, spécialement les légumineuses.

Les réalisations ont été effectuées dans des familles proches de Ruhengeri en vue de la diffusion en milieu rural, dans quelques centres nutritionnels (Ruhengeri-Rulindo Kiziguro-Kamonyi-Kitabi...), dans des écoles secondaires, auprès des groupements des adultes et des centres communaux de développement et de formation permanente avec des cours de formation en vue de la vulgarisation.

La contribution par famille ou par établissement est de 2.500 FR par citerne. Les familles ou les établissements contribuent aussi en matériaux locaux (pierres, sables...). Le prix d'une citerne revient à 6000 FR. La contribution est demandée pour que la technologie appropriée puisse un jour s'autofinancer et non dépendre du financement extérieur.

4°) Recherche et diffusion des légumes locaux par le C.F.N.R.

Le but de cette recherche et de cette diffusion est de revaloriser la culture et la consommation des légumes traditionnels (oubliés) accessibles aux familles en milieu rural, et dont la valeur nutritive, est importante, surtout en ce qui concerne la teneur en vitamines et en sels minéraux.

Lors des stages de formation du personnel nutritionniste, les superviseurs et le C.F.N.R. ont constamment sensibilisé les stagiaires à l'importance de la culture et de la consommation des feuilles d'un vert foncé.

Il a été demandé à un agronome du C.F.N.R. de planifier la multiplication des semences des feuilles vertes.

.../...

La première multiplication a eu pour résultat d'obtenir en 1981 une vingtaine de kilos de **senences** de feuilles d'amarante. La distribution dans les centres nutritionnels a débuté en décembre 1981. Ce qui permet de **renforcer** l'action de certains centres déjà engagés dans la diffusion de ces légumes traditionnels auprès des familles et de sensibiliser les autres centres à l'importance de la production locale et de la consommation des légumes (feuilles) dans l'alimentation familiale.

5°) Recueil des données pour le projet Amélioration de Stockage.

En vue de recueillir les données justifiant le projet Amélioration du Stockage au niveau familial, un membre du Bureau Nutrition et un consultant de la FAO ont **sillonné** les préfectures de Kibuye, Gisenyi et Ruhengeri au mois de juillet 1981, ont été **visiter** le projet agricole de Kibuye, le Centre de Développement et de Formation permanente de Kibuye, le Centre Nutritionnel de Mubuga (Kibuye), certaines familles de la commune Gishyita, les silos de Mubuga et de Murunda, le C.P.D.F.P. de Nyundo, le C.C.D.F.P. de Rwerere le C.F.N.R., et les réalisations de la technologie appropriée dans la commune Kinigi.

D'après les réponses données soit par les familles soit par les établissements visités à propos de stockage, les problèmes sont différents d'une région à l'autre. Pour Kibuye, il existe les pertes dues aux charançons tandis que pour Gisenyi et Ruhengeri, l'humidité cause plus de pertes que de charançons dans les trois préfectures comme d'ailleurs dans d'autres préfectures il existe le problème des pucerons qui occasionnent les pertes avant la récolte.

En conclusion, le projet d'Amélioration de stockage au niveau familial devra avoir lieu pour éviter les pertes post-récolte mais en tenant compte des problèmes régionaux. Le projet devrait poursuivre le processus de récolte jusqu'à la transformation alimentaire. Il commencerait là où le problème de pertes se fait beaucoup plus sentir et **collaborerait** avec le projet de technologie appropriée de Ruhengeri. Le réseau de suivi serait créé et constitué par les C.N., le C.S.D., les C.C.D.F.P., les CERAI et les Coopératives de productions alimentaire. Les méthodes audio-visuelles seront utilisées dans le cadre de la formation du personnel de suivi.

Le consultante de la FAO a promis d'envoyer au MINASODECO le rapport de sa mission en vue d'élaboration du projet à soumettre à la FAO pour le financement, mais jusqu'à ce jour le rapport n'a pas encore apparue au MINASODECO alors qu'il était attendu au mois d'octobre 1981.

6°) Elaboration du projet de Surveillance Nutritionnelle

Sur demande du MINASODECO auprès de la FAO, une mission de consultation s'est rendue au Rwanda du 20 décembre 1980 au 18 février 1981 pour:

- **interpréter** des données disponibles sur la situation nutritionnelle et alimentaire
- évaluer les données d'information complémentaire
- élaborer un système de collecte et de transfert d'information en testant régionalement la validité de ce système afin d'instaurer un système National de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle. .../...

Le consultant de la FAO, en compagnie d'un membre du Bureau Nutrition ont visité certains centres nutritionnels et départements intéressés par la nutrition et l'alimentation pour l'interprétation des données nutritionnelles et l'évaluation des données d'information complémentaire.

La mission a conclu:

- aux possibilités techniques d'élaboration dès 1982 dans un système de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle centralisé au Bureau Nutrition sur base des données des C.N.
- à l'intérêt du MINIPLAN afin de définir la politique alimentaire
- à des suggestions de recherche de financement pour exécuter le Système de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle.

Au cours du mois de Septembre 1981 nous avons élaboré un projet d'Etablissement d'un Système de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle qui a été transmis au MINIPLAN le 5/10/1981 pour demande de financement auprès du PNUD.

Les objectifs du projet sont:

- Eclairer les décisions des responsables des choix politiques et des planifications en fournissant un flux continu d'informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle et sur les facteurs qui la conditionnent.
- Améliorer l'état nutritionnel de la population par les activités des centres nutritionnels et par une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Le projet devrait démarrer dès janvier 1982 et s'étaler sur une période de 3 ans (1982-84), mais le PNUD n'a pas pu le financer étant donnée que son enveloppe financière est très limitée, dit-on et qu'il y a actuellement d'autres projets plus prioritaires que celui-ci.

Cependant il y a lieu de présenter au PNUD le projet susmentionné dès l'année 1983 lors de la révision budgétaire.

En attendant que le projet soit financé le Bureau Nutrition a entrepris par la fiche maitresse une étude sur la surveillance nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans qui se présentent aux centres nutritionnels.

Selon la fiche maitresse, les 67,41% des enfants qui se sont présentés dans 86 C.N sont en bon état nutritionnel. Les 32,59% se trouvent en dessous de la normale C.à.d qu'ils sont en état de prémalnutrition modérée ou de malnutrition grave.

.../...

7°) Distribution du Matériel pédagogique

En vue de l'amélioration des connaissances du personnel des centres nutritionnels, quelques documents sur la nutrition ont été distribués à tous les centres.

Il s'agit de: la Nutrition et Malnutrition

- l'Hygiène et Diététique Infantiles
- la Nutrition Humaine en Afrique Tropicale
- la Nutrition (édité à Kangu, Zaïre)
- Inyigisho zitangwa mu mashuri y'Ababyeyi

Les documents proviennent de la FAO dans le cadre du projet Nutrition et de la Société Nestlé sur demande du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire (Bureau Nutrition). La Brochure Inyigisho Zitangwa mu Mashuri y'Ababyeyi (Enseignement dispensé dans les C.N) a été élaborée par le Bureau Nutrition en collaboration avec le C.F.N.R. et le Catholic Relief Services.

8°) Rencontres Nationales et Internationales

a) Journée Mondiale de l'Alimentation

Le Bureau Nutrition a participé à l'organisation de la Journée Mondiale de l'Alimentation qui a été célébrée à Kigali le 26 octobre 1981 et qui était financée par la FAO sur demande du MINAGRI.

La participation du Bureau Nutrition a consisté:

- à l'exposition et à l'explication des différents aliments nécessaires à l'organisme humain, - à la présentation de la carte de la répartition géographique des C.N et à l'explication du fonctionnement de ceux-ci.

b) Visite du MULPOC/GISENYI (Centre Multinational de Programmation et d'exécution des projets de la CEA).

En date du 7 Août 1981 le Chef de Bureau Nutrition s'est rendu au MULPOC/GISENYI pour discuter et donner des éclaircissements à Mme SINARINZI Claire, Coordinatrice des activités des femmes du MULPOC, au sujet du projet intitulé Recherche en Nutrition qui serait localisé au C.F.N.R.

Elaboré par le Bureau Nutrition, ce projet couvre la Tripartite (RWANDA--BURUNDI--ZAIRE). C'est donc un projet communautaire qui a été retenu par le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du Mulpoc pour la période triennale 1980-1982.

Cependant le projet n'a pas encore reçu de financement et le Burundi et le Zaïre n'ont pas encore fourni des données relatives à ce projet. Mais la Coordinatrice a promis de contacter ces deux pays à ce propos. Elle continuera à chercher de part et d'autre le financement, et contactera l'Unicef au Rwanda -- Burundi et Zaïre.

Elle a ajouté que le document définitif à présenter aux bailleurs de fonds sera élaboré après une mission de consultation dans les 3 pays intéressés, de préférence par un ressortissant de la CEPGL.

.../...

La réunion du Comité Sous Régional pour l'Intégration de la Femme au Développement qui s'est tenue à Gisenyi du 10 au 12-12-81 a retenu le mois de février 1982 comme période d'études de factibilité du projet. La cotisation par pays pour cette étude est de 10.000\$ U.S.

c) Participation à la réunion de la préparation du questionnaire de l'Enquête sur les structures agro-pastorales au Rwanda.

Cette réunion à laquelle un membre du Bureau Nutrition a participé s'est tenue au MINIPLAN le 9 Septembre 1981.

Organisée par le MINAGRI et financée par l'USAID cette enquête a pour but de:

- mesurer la production et le rendement des principales cultures vivrières et d'exportation
- mesurer la production animale
- appréhender l'utilisation des terres
- dresser l'inventaire des équipements agricoles
- saisir la main d'oeuvre agricole etc...

En bref, le but de cette enquête est de permettre au Minagri d'être en possession des statistiques **fiables** dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

L'enquête doit comporter 2 phases à savoir: la phase pilote qui s'étend sur les années 81-82 et la phase finale qui va de 1982 jusqu'en 1984.

Au cours de cette réunion, on a abordé les problèmes relatifs à l'échantillonnage, au personnel de l'enquête, à la formation des enquêteurs, au mesurage, aux instructions à donner aux enquêteurs, et au budget pour l'exécution de l'enquête.

En guise de conclusion, la réunion a constaté que les préparatifs étaient en bonne voie et qu'elles devaient se poursuivre en produisant certains documents comme la méthodologie de l'enquête, le manuel de formation etc...

d. Recyclage des Cadres Préfectoraux du Développement Communautaire.

Deux membres du Bureau Nutrition ont participé au Recyclage des Cadres Préfectoraux qui s'est tenu au Centre Christus de Remera à Kigali du 9 au 13 novembre 1981.

Le Chef de Bureau Nutrition a dispensé un exposé sur la technologie appropriée tandis qu'un deuxième membre du Bureau Nutrition faisait partie de l'équipe de rédaction.

Dans son exposé, le Chef de Bureau Nutrition a parlé du concept de la technologie appropriée, des domaines dans lesquels la technologie appropriée intervient à savoir le stockage des denrées alimentaires, le séchage des aliments, la conservation d'eau, l'égrénage de maïs, l'économie du combustible, le filtrage d'eau.....

Il a fait part aux participants qu'il existe un projet de technologie appropriée sis au C.F.N.R dont la diffusion des résultats commence avoir lieu dans certains coins du pays (Ruhengeri, Byumba, Kigali, Gisenyi, Gikongoro).

e. Séminaire sur la Formation Professionnelle Féminine.

Le Séminaire sur la formation professionnelle féminine s'est tenu à Abidjan du 14 au 18 décembre 1981 et intéressait les pays de l'Afrique Francophone du Sud du Sahara.

Un membre du Bureau Nutrition a participé à ce Séminaire dont les objectifs étaient :

- Faire le bilan de la formation professionnelle féminine telle qu'elle s'est développée au cours de ces dernières années dans les pays Africains Francophones au Sud du Sahara et ce, sur la base de l'échange d'expériences vécues dans chacun des pays invités.
- Déterminer les besoins en matière de formation professionnelle pour les femmes + les jeunes filles devant exercer leurs activités tant dans le secteur moderne que dans le secteur informel.
- Etablir des orientations et faire des propositions d'action et de recherche pour les programmes à entreprendre dans les années prochaines aux niveaux national, sous régional et régional.

Au cours de ce séminaire qui s'est déroulé sous forme d'exposés et de débats et à la suite des travaux de commissions quelques recommandations furent formulées. Parmi ces recommandations, les plus pertinentes sont les suivantes :

- Le renforcement ou la dynamisation des structures de planification de la formation, des objectifs prévus devront être fixés en matière de formation et d'emploi des femmes en fonction des projets de développement.
- L'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des femmes, des jeunes filles et de leurs pays, des formateurs, des employeurs et des travailleurs sur les possibilités de formation et de débouchés existants pour les femmes notamment sur les filières où elles sont moins nombreuses.
- L'accroissement des moyens mis à la disposition du système de formation, notamment par l'instauration d'une taxe payée par les entreprises, qui permettra de renforcer l'autonomie interne et donc la souplesse de fonctionnement des établissements de formation.

- Une participation plus large des jeunes filles aux structures d'encadrement et de formation tant dans les secteurs informels que dans le secteur moderne.
- Le développement de la recherche pédagogique en vue d'élaborer et d'expérimenter des méthodes de formation mieux adoptées et permettant de répondre aux besoins des femmes du milieu rural et urbain.
- L'étude du réaménagement des temps de formation et de travail en vue de faciliter l'accès des femmes à la formation et à l'emploi en tenant compte des tâches familiales qui leur incombent.

FREQUENTATION DANS LES CENTRES NUTRITIONNELS.

Préfecture	Nb. de C.N.	C.N. ayant donné des rapports	C.N. n'ayant pas donné des rapports	C.N. en création	Nb. total des enfants inscrits	Nouveaux enfants inscrits	Présences total	Bon état nutritionnel	%	Mauvais état nutritionnel	%
Kigali	16	12	4	1	12.211	2.723	7.783	5.459	70,15	2.324	29,85
Gitarama	17	13	4	-	9.808	2.861	8.651	6.209	71,78	2.442	28,22
Butare	22	13	9	1	10.924	5.393	6.576	4.118	62,63	2.458	37,37
Gikongoro	11	7	4	1	7.356	1.737	3.796	2.639	69,52	1.157	30,48
Cyangugu	5	2	3	-	2.761	702	1.826	958	52,47	868	47,53
Kibuye	15	6	9	1	4.171	1.353	3.467	2.269	63,21	1.198	36,79
Gisenyi	11	7	4	-	3.455	705	2.602	1.842	70,79	760	29,21
Ruhengeri	11	8	3	2	9.048	1.697	6.278	4.456	70,98	1.822	29,02
Byumba	12	10	2	1	8.055	2.131	6.370	4.239	66,23	2.151	33,77
Kibungo	11	8	3	-	3.766	1.267	3.608	2.180	60,42	1.428	39,58
TOTAL	131	86	45	7	71.555	20.569	50.957	34.369	67,41	16.608	32,59

.../...

Ces statistiques sont relevées à la fin du mois d'octobre 1981. Le nombre total des nouveaux enfants est relevé de janvier-octobre 1981. Si l'on tient compte de 131 Centres Nutritionnels (extrapolation), on aurait 108.996 comme nombre total d'enfants inscrits et 77.620 comme présence total. L'état nutritionnel est décélé grâce à la fiche maitresse. Les 67,41 % des enfants qui se sont présentés, sont en bon état nutritionnel c'est-à-dire qu'ils sont au dessus de 80 % du poids normal.

Les 32,59 % des enfants qui se sont présentés sont en dessous de la normale (80)
La préfecture de Cyanguru semble avoir plus d'enfants en mauvais état nutritionnel, cela est influencé par le C.N. de Mibilizi qui accueille en majorité les enfants malnourris. Les présences totales ne correspondent pas au nombre total des enfants inscrits parce qu'il y a eu des absences et des abandons au cours du mois d'octobre. Nous ne connaissons pas les causes d'abandons car les rapports détaillés des C.N. ne sont pas encore apparus au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire. Les données ci-dessus émanent des rapports mensuels qui sont restreints.

C. Difficultés Rencontrées au Cours de l'Année 1981.

Les difficultés rencontrées au cours de l'Année 1981 par le Bureau Nutrition sont les suivantes:

- Insuffisance des salaires du personnel des Centres Nutritionnels
- Manque d'encadrement du personnel des C.N. au niveau préfectoral
- Répartition inégale des Centres Nutritionnels sur le territoire
- Encadrement insuffisant des C.N. communaux par les responsables locaux
- Manque de financement pour le projet Etablissement d'un Système de Surveillance Nutritionnelle
- Manque de temps matériel pour faire le recyclage des responsables administratifs des C.N.

D. Propositions de solutions des difficultés rencontrées.

- Etudier le problème salarial du personnel du C.N. en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les autorités Communales, et essayer de prendre en charge (engagement sous contrat) partiellement le personnel des C.N. les plus démunis
- Susciter la création des C.N. dans les Communes ou Préfectures qui en sont démunies.
- Orienter les bienfaiteurs susceptibles de construire des C.N. dans les Communes les moins privilégiées
- Lors des supervisions, sensibiliser les autorités Communales sur leur rôle d'encadrement des Centres Nutritionnels

- Insister auprès du Ministère du Plan pour qu'il transmette le projet "Etablissement d'un Système de Surveillance Nutritionnelle" au PNUD afin que ce projet puisse être pris en considération en 1983. Essayer de s'adresser aussi à d'autres organismes comme FED, FNUAP, FAO ou la Table Ronde des bailleurs de fonds pour trouver le financement du projet précité.
- Reconduire le recyclage des responsables administratifs des Centres Nutritionnels en l'an 1982 si jamais le financement est acquis via la FAO.

1.3.1.2.3. Bureau Alphabétisation Fonctionnelle

A. Attributions du Service d'Alphabétisation.

Le Bureau Alphabétisation Fonctionnelle est chargé de :

- Elaboration des programmes de formation pour les cadres de terrain.
- Elaboration des méthodes et des supports pédagogiques d'alphabétisation.
- Identification des milieux favorables aux activités d'Alphabétisation Fonctionnelle
- Tenue à jour des statistiques d'alphabétisation
- Recherche des moyens didactiques adaptés aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle
- Production et publication des brochures d'alphabétisation fonctionnelle
- Evaluation des activités d'Alphabétisation dans le pays.

B. Réalisation en 1981.

1° Le Séminaire de formation des formateurs en Alphabétisation Fonctionnelle financé par l'UNESCO et animé par le Consultant de l'ACCT, Monsieur MADOUGOU Salisson, Directeur de l'Alphabétisation et de la Formation Permanente du Niger, s'est déroulé du 1er au 2 décembre 1980 à Ruhengeri.

Il a regroupé les - encadreurs des coopératives

- assistantes sociales

- moniteurs sociaux

Chacun de 29 participants dispose d'une série d'exemplaires des travaux de groupes effectués au Cours de ce Séminaire et un guide pour le Formateur des formateurs a été élaboré et remis aux différents intéressés.

Les objectifs globaux de la formation ont été atteints :

- a) Les instructeurs connaissent les conséquences de l'analphabétisme et sont persuadés de l'intérêt de l'Alphabétisation et ses buts et ont pris conscience de leur rôle.
- b) Ils savent observer et comprendre leur milieu et ce qui se passe autour d'eux.
- c) Ils maîtrisent les techniques de lecture, écriture, calcul et des thèmes éducatifs et savent préparer cet enseignement.
- d) Ils sont capables de s'exprimer d'une façon claire et concrète et de pratiquer une pédagogie active qui pousse les adultes à découvrir eux-mêmes et à prendre leur responsabilité.
- e) Ils ont conscience que les adultes ont leur propre personnalité, ils comprennent et respectent leurs besoins, leurs attentes et leurs difficultés.
- f) Ils comprennent l'intérêt des langues nationales et maîtrisent la transcription de la langue d'enseignement.

- g) Ils savent organiser les actions de l'alphabétisation dans le Centre et dans la Cellule ainsi que faire prendre à chacun ses responsabilités. Ils comprennent l'intérêt des fiches administratives pour le Centre et savent les utiliser.
- h) Ils comprennent l'intérêt des tests et savent les faire passer. Ils sont capables d'observer la mise en pratique des thèmes et de se faire une idée sur l'impact de l'alphabétisation.
- i) Ils sont prêts à prendre l'initiative pour reconnaître leurs propres besoins de formation comme instructeur pour chercher des moyens permettant d'accomplir cette formation.
- j) Ils sont capables de motiver les adultes à réfléchir à leurs propres besoins et à prendre la responsabilité de leur formation.

2° Le Séminaire sur la méthodologie d'évaluation des campagnes d'alphabétisation, s'est tenu à Maradi (République du Niger) du 11 février au 9 mars 1981.

Organisé par l'ACCT, ce Séminaire a regroupé TREIZE Pays Africains dont le Rwanda.

Les objectifs de ce Séminaire étaient les suivants:

- Comparaison et analyse des acquis d'expérience et de connaissances des différents participants en matière d'Evaluation.
- Examen du rôle de l'évaluation dans la conduite des Programmes d'Alphabétisation et des conditions déterminant son utilité et l'exploitation de ses résultats.
- Formation et (auto-formation) aux techniciens d'Evaluation pédagogique, Socio-Economique, Administrative et Financière, adaptée aux besoins d'une auto-évaluation assistée des actions d'Alphabétisation en milieu rural.
- Elaboration d'un guide pratique d'Evaluation et d'auto-Evaluation.
- Réalisations d'exercices pratiques d'Evaluation sur le terrain en collaboration avec l'encadrement et la population locale.

3° L'UNESCO, par le Canal du BREDA (Bureau Régional pour l'Education en Afrique, a bien voulu financer le Stage au Niger d'un agent du bureau alphabétisation fonctionnelle. L'intéressé a suivi le programme d'études établi par le Centre de Formation des Cadres de l'Alphabétisation de Niamey.

Le Stage prévu devait se dérouler comme suit :

- Octobre 1981 : Cours théoriques sur les techniques d'évaluation des campagnes d'alphabétisation;
- Novembre 1981 : Elaboration des instruments d'Evaluation.
- Décembre 1981 : Application et dépouillement des éléments d'enquête d'évaluation dans les Centres Urbains de Niamey

(Les détails concernant cette formation seront transmis par le rapport de Stage de l'intéressé)

4° Un Séminaire atelier organisé par l'AFROLIT s'est déroulé au Togo à Lomé dont le thème était :

"Alphabétisation des Adultes : Impact sur l'Education Communautaire.

Les sous-thèmes étaient les suivants :

- 1) Education professionnelle et technique de post-alphabétisation
- 2) Elaboration et méthodes du matériel d'alphabétisation

3) Post-alphabétisation et usage des média (Presse rurale et villageoise, illustrations, Education par radio et Télé-Education)

(Les résolutions prises à l'issu de cette rencontre seront explicitées dans le rapport du délégué rwandais)

5° Statistiques d'évaluation :

A. Dans les Communes, le projet d'extension de l'activité d'alphabétisation ne fournit pas des chiffres dans tous les domaines souhaités.

Une lettre envoyée à tous les Bourgmestres, n'a pas eu de suite appropriée, vu que le résultat quantitatif obtenu ne donne que des renseignements des catéchuménats, des C.S.D. et peu de Centres Communaux d'alphabétisation.

On est porté à croire que cette activité n'intéresse pas beaucoup les responsables communaux qui en certains cas, avouent que l'alphabétisation n'est pas encore lancée dans leur Commune.

Ainsi les Centres recensés dans les Préfectures respectives présentent les effectifs suivants :

Préfecture	Nb. de Communes		Nb. de Centres	Auditeurs
	Répondu	Sans réponse		
Kigali	11	6	123	5666
Gitarama	7	10	62	1478
Butare	9	11	51	1885
Gikongoro	6	7	82	1860
Cyangugu	5	6	19	310
Kibuye	6	3	51	289
Gisenyi	7	5	57	1552
Ruhengeri	5	11	47	1628
Byumba	12	5	94	2351
Kibungo	6	5	59	1393
Total	74	69	645	18412

Le tableau précédent ne donne que la moitié des résultats, sur les 143 Communes, seules 74 ont réagi à la lettre précitée.

B. Une autre lettre adressée aux Préfets de Préfectures relative à l'extension de l'activité d'alphabétisation a eu comme réponses les prévisions d'ouverture progressive des Centres s'étendant sur 5 ans : soit de 1981 à 1985. Les 3 Préfectures qui ont répondu favorablement sont : Kigali, Kibungo et Cyangugu.

Cette dernière n'a pas détaillé la prévision de l'ouverture des Centres pour la période donnée.

C. Quant à l'alphabétisation des enfants pendant l'A.I.E. les préfectures de Gitarama, Byumba et Kibuye sont les seules qui ont envoyé les effectifs sur l'alphabétisation des enfants non-scolarisés,

ceux qui ont quitté l'école sans avoir maîtrisé les mécanismes de la lecture et de l'écriture et à l'occasion il fallait préciser les difficultés rencontrées pour assurer à cette catégorie d'âge, une alphabétisation rapide et suivi.

6° La célébration de la J.I.A. a été marquée cette année comme les précédentes par des rencontres et interviews radiodiffusées en Préfecture de Gitarama, spécialement les Communes Kigoma, Masango, Ntongwe, Rutobwe, ainsi que les reportages accordés par le S/préfet chargé des affaires sociales dans cette Préfecture. Les souhaits unanimes exprimés par les différentes autorités rencontrées sont de l'ordre suivant :

- qu'il y ait du personnel formé, capable de mener à bien ce travail d'alphabétisation,
- que le matériel soit suffisant et équitablement réparti aux Centres actifs qui en ont toujours besoin,
- que les agents du Bureau alphabétisation effectuent des visites d'encouragement pour être en mesure de suivre la viabilité des Centres et surtout pour
- qu'il ait un guide de l'animateur alphabétiseur dont le modèle soit conçu de manière à être utilisé dans tous les milieux et plus adaptable à la majorité d'auditeurs.

Le fait que les bénévoles utilisent souvent les brochures éditées par Rafiki, d'autres empruntent les livrets de l'école primaire, parfois ils utilisent un guide ramassé au hasard et non adapté au milieu et à l'activité des alphabétisés.

Dans le cadre de la coopération Rwanda-UNICEF, une certaine quantité de matériel didactique a été destiné aux centres d'alphabétisation fonctionnelle par l'intermédiaire des Directrices des C.S.D. Vu l'insuffisance de ce matériel, la répartition a été faite suivant une moyenne de centres qui se sont montrés plus actifs dans leurs préfectures respectives au cours de l'année 1980.

Il a fallu garder les proportions identiques pour servir 288 centres en donnant à chacun d'eux de tableaux noirs, cahiers, crayons avec gommes, craies blanches, ardoises, touches.

Matériel disponible	288 centres serv.	319	44.000	20.694	19.728 boîtes	8.000	10.000
Préfecture	Nbre centres	Tableaux noirs	Cahiers	Crayons avec gommes	Craies blanches	Ardoises	Touches
1. Kigali	35	35	5230	2485	2380	945	1190
2. Gitarama	33	33	5016	2343	2244	891	1122
3. Butare	44	44	6688	3124	2992	1188	1496
4. Gikongoro	22	22	3344	1564	1496	594	748
5. Cyangugu	22	22	3344	1564	1496	594	748
6. Kibuye	22	22	3344	1564	1496	594	748
7. Gisenyi	22	22	3344	1564	1496	594	748
8. Ruhengeri	33	33	5016	2343	2244	891	1122
9. Byumba	33	33	5016	2343	2244	891	1122
10. Kibungo	22	22	3344	1564	1496	594	748
Total	288	288	43686	20458	19584	7776	9792

L'emploi du matériel restant trouvera la justification chez le responsable de la gestion Equipement et matériel didactique.

1.3.2. Direction : Action Coopérative.

La Direction : Action coopérative applique la politique du Développement Communautaire, en élaborant des programmes de développement de l'action coopérative et mutualiste en général, la législation coopérative et mutualiste et la promotion des structures intercoopératives en particulier.

En 1981, l'exécution des programmes de l'action coopérative a été assurée par la Division : Encadrement et la Division : Assistance et Contrôle. Toutefois, le Directeur de l'Action Coopérative s'est aussi occupé particulièrement à suivre l'exécution du Projet " Silos Coopératifs ".

Ce projet a commencé avec 7 silos pilotes qui fonctionnent actuellement.

L'expérience a montré que les plans fournis par le "Catholic Relief Service" ne convenaient pas aux régions du Nord à cause de l'humidité.

Vu la quantité de récoltes dans beaucoup de régions, il s'est avéré nécessaire de réduire les dimensions de 6 cellules initialement prévues.

Compte tenu de la répartition inégale des unités de stockage dans le pays, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a voulu, dans la 2^{ème} phase, desservir les régions encore démunies à savoir GIKONGORO , KIBUYE et CYANGUGU.

Dans cette 2^{ème} phase, le projet prévoit construire 40 silos.

1.3.2.1. Division : Encadrement .

Les attributions de cette division sont :

- l'organisation et appuis aux services préfectoraux et communaux d'encadrement des coopératives et mutualités,
- l'examen des dossiers de demande d'agrément des coopératives et des mutualités;
- l'établissement des statistiques des coopératives et des mutualités ;
- la réalisation d'études de rentabilité des projets à caractère coopératifs
- la réalisation d'études de marchés des produits des coopératives.

En 1981, cette division n'avait pas de titulaire, Ainsi, les activités d'encadrement de l'action coopérative ont été seulement réalisées par le Bureau: Formation.

1.3.2.1.1. Bureau Formation

A. Le Bureau Formation est chargé de mettre en place les programmes de formation, d'organiser les sessions de formation et d'information en matière Coopérative. Ses activités comprennent trois volets.

1. Formation à l'intérieur du pays
2. Formation à l'extérieur du pays
3. Emissions éducatives radiodiffusées

B. Réalisations :

1. Formation à l'intérieur du Pays.

a) Séminaire sur l'organisation et la gestion des Coopératives rurales tenu au Village Urugwiro du 10/08/81 au 4/09/81.

Il a été organisé par l'Ecole Internationale de Bordeaux, en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire sous les auspices de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.).

Il avait pour objectif: de permettre aux responsables du Mouvement Coopératif se trouvant sur le terrain :

- d'élargir leur horizon Coopératif et d'approfondir l'esprit dans lequel ils doivent travailler.
- d'acquérir une formation complémentaire leur permettant d'aborder avec efficacité les problèmes spécifiques liés à la gestion et à l'organisation des Coopératives rurales.
- de définir un modèle de coopérative en fonction des contraintes et des attentes du monde rural.
- de concevoir et mettre en oeuvre une formation adéquate destinée aux différents agents du Mouvement Coopératif; d'uniformiser un système de comptabilité et de gestion et de pouvoir suivre le déroulement du programme.

Ce séminaire réunissait les représentants des pays suivants
Rwanda, Congo Brazzaville, Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger, Canada, Haiti,
Haute-Volta, Côte d'Ivoire, et Maroc.

B) Formation à Murambi

À partir du 17/08/1981, a commencé à Murambi la formation de 19 Encadreurs Régionaux des Coopératives. Un bon nombre d'entre eux ont passé le concours alors que d'autres sortent directement de l'Ecole Sociale de KANSI.

Le financement de la formation est assuré par le centre Rwandais de formation des cadres conformément aux accords Belgo Rwandais relatifs au fonctionnement du centre.

Le programme de formation a été mis au point par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire en collaboration avec le centre qui en assure le suivi et l'exécution.

Les cours sont dispensés par les Professeurs venus des différents départements ministériels.

Ce stage, d'une durée de 9 mois, prendra fin le 15/08/1982.

2. Formation à l'Extérieur du Pays.

Le (C.P.F.C.) Centre Panafricain de Formation Coopérative

Le stage à ce centre programmé pour Septembre 1981 n'a pas pu commencer à temps suite aux problèmes budgétaires que connaît le centre actuellement.

Pour le moment, le Bureau Formation possède une cinquantaine de demandes de Bourse dont plus de 3/4 attendent de puis une année qu'une offre quelconque se présente. Ces bourses concernent spécialement les domaines de la Coopération et la gestion des entreprises et coopératives.

3. Emissions éducatives radiodiffusées

L'information dans le domaine coopératif est l'un des moyens efficaces d'aider la population de toutes les catégories Socio-professionnelles à s'organiser pour produire plus et participer davantage au processus de développement individuel et collectif.

Cette forme de sensibilisation se fait de trois manières Complémentaires:

- Informer les coopérateurs et les non-coopérateurs sur l'applicabilité et la validité des statuts contenus dans la loi qui régit les Cooperatives au Rwanda.
- Visiter certaines coopératives afin de se rendre compte des réalités de ces dernières et essayer de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

....//..

- Répondre aux questions envoyées par les auditeurs des émissions sur les Coopératives.

Au cours de l'année 1981, les émissions ont eu lieu comme suit :

- Janvier : - Ikiganiro cyerekeye koperative COCODERU y'i RUTARE - Byumba.
- Ikiganiro cyerekeye amashyirahamwe mu rwego rwa prefegitura Byumba.
- Février : - Ikiganiro cyerekeye koperative Ingandura rugo y'i Gatonde mu Ruhengeri.
- Ikiganiro cyerekeye koperative ingandurarugo y'i Gatonde mu Ruhengeri (-ibikulikira).
- Mars : - Ikiganiro cyerekeye koperative y'abadozi yo ku Kigemei GIKONGORO yitwa COTAKI.
- Ikiganiro na Inspegiteri wa za Koperative ku GIKONGORO.
- Ikiganiro cyerekeye COTAKI -(ibikulikira).
- Avril : - Ikiganiro cyerekeye koperative y'abahinzi COPAKA y'i Karengera Cyangugu
- Ikiganiro na Insipegiteri wa Koperative muli Cyangugu
- Ikiganiro cyerekeye koperative y'abahinzi y'i Gakoma-Butare ikabashami lya CECOEM.
- Mai : - Ikiganiro cyerekeye koperative ABATEGANYA y'i NYAMIRAMBO
- Ikiganiro cyerekeye ABATEGANYA (ibikulikira).
- Ikiganiro cyerekeye uruhare rw'umunyamuryango mu migendekere ya koperative.
- Juin : - Akamaro ka Banki z'abaturage
- Ishyirahamwe lya za koperative z'ubuhinzi i BYUMBA.
- Juillet : - Ikiganiro na Insipegiteri wa za koperative muli KIGALI.
: - Koperative y'Ababazi b'i Nyarugenge yitwa KOPABARWA.
: - Koperative itsura amajyambere ya Buberuka "CODEBU".
- Gusobanura imikorere y'ibigega bya za Koperative.
- Août : - Ikiganiro cyerekeye koperative itsura amajyambere y'abaturage "Coopératives multifonctionnelles"
- Gusubiza abatwandikiye.
- Ikiganiro cyerekeye koperative CODACOMU y'i Mutura muli GISENYI.
- Ishyirahamwe ly'i KIBUNGO " KOPISHYAKA "
- Semtembre - Ikiganiro cyerekeye koperative n'uko ikorana
- Ingorane za koperative n'umuti wazo
- Ihugurwa lyabereye mu rugwiro lyerekeye n'imicungire y'imali ya za koperative muli Afrika.
- Octobre : - Imikorere ya koperative "ABARUTA"
- Imikorere ya Banki y'abaturage ba RUNDA - TABA y'i GITARAMA
- Imikorere y'Atelier y'abakobwa bamugaye y'i Rwamagana - Kibungo.
- Gusubiza abatwandikiye .

Novembre : - Koperative iharanira amajyambere ya Muvumba ho muli S/prefegitura ya GATSIBO.

- Ikiganiro n'Ankadreeri wa za koperative muli komini Muvumba.

- Koperative iharanira amajyambere y'umutara muli NGARAMA i GATSIBO

- Ikiganiro cyerekeye ikigo gishinzwe ubushakashatsi n'ihugurwa mu bufatanye.

- Ikiganiro cyerekeye koperative ABADACOGORA y'i Gishyita muli Kibuye

Décembre : - Ikiganiro na Inspegiteri wa za koperative ku Kibuye.

- Koperative KOPAUGA yo ku Kabaya

- Ikiganiro na Inspegiteri wungilije wa za koperative muli S/Prefegitura ya KABAYA.

1.3.2.2. Division : Assistance et Contrôle.

Cette Division a été instituée en vue de :

- organiser et superviser de services mobiles d'appui technique et juridique aux coopératives et aux mutualités;
- mettre au point des systèmes de gestion adaptés aux différents secteurs de l'action coopérative;
- étudier les problèmes de crédits et subvention aux coopératives et aux mutualités;

Les activités d'Assistance et Contrôle sont réalisées par le Bureau : Contrôle, le Bureau Aide financière et le Bureau : Contentieux.

1.3.2.2.1. Bureau contrôle

A. ATTRIBUTIONS

Le Bureau Contrôle est chargé de :

- la révision des comptes des coopératives et des mutualités
- la formation sur le tas des gérants, des comptables et des contrôleurs des coopératives et des mutualités.

B. REALISATIONS

Les activités du Bureau Contrôle se réalisent par l'inspection et contrôle des coopératives dans les zones ci-après :

Zone nord : Gisenyi - Ruhengeri - Byumba

Zone centre-sud: Kigali - Kibungo - Gitarama - Butare

Zone ouest : Gikongoro - Kibuye - Cyangugu

1°- Liste des coopératives visitées dans la zone nord

(Gisenyi - Byumba - Ruhengeri)

Coopérative	Objet de la visite	Observations
1. TWESE HAMWE Murambi - Giciye	Contrôle	-----
2. COCODECOKA Karago	Inventaire + tentatives de solutions aux problèmes de détournements dont elle souffrait.	Soutenue par la TRAFIPRO
3. COMUNKURU Nkuli	Contrôle + Etude des possibilités de la relever	En convalescence.
4. COOPTHEKI Kinyami	Contrôle + voir les possibilités de la relever, cas échéant la dissoudre	Ne fonctionne plus
5. CETRAB Buyoga	Objectif de la visite est le même que celui précédent.	idem.
6. ABATIGANDA Cyungo	Contrôle + voir les possibilités de la relever, cas échéant la dissoudre	Ne fonctionne plus
7. TWISUNGANE Murambi	idem.	idem.
8. ABADACOGORA Kivuye	idem.	idem.

2°- Zone Centre sud (Gitarama - Butare - Kigali - Kibungo)

Coopérative	Objectif de la visite	Observations
<u>Gitarama</u>		
septembre 1981		
1.KAUDU -Nyabikenke	Voir la viabilité pour pouvoir lui accorder le crédit BAD.	
2.C.D.R.Nyabikenke	Idem.	
3.KODUNYA Nyabikenke	Examen des litiges de cette coopérative avec le Tribinistance de Gitarama.	
4.ABARUTA -Runda-Taba	Examen des problèmes rencontrés par cette coopérative.	
<u>Butare</u>		
octobre 1981		
1.KOMFIGI - Huye	Litige de cette coopérative avec le Parquet.	
2.CODENYA -Nyakizu	Voir sa viabilité pour pouvoir accorder le crédit B.A.D.	
3.COFOGI -Gishamvu	Voir sa viabilité pour lui demander de rembourser le crédit B.A.D.	
4.COMENYA -Nyabi-sindu	Voir sa viabilité pour pouvoir accorder le crédit B.A.D..	
5.KORIRU -Mbazi	Problèmes rencontrés par cette coopérative	
6.J.M.R.	Voir sa viabilité pour accorder le crédit B.A.D.	
<u>Kigali</u>		
septembre 1981		
1.CODOMU -Musasa	Contrôle administratif et financier	
2.CECOBM		
Juillet 1981		
	Réunion avec les conseils d'administration des 13 coopératives membres de la CECOBM, pour leur montrer les gérants mis à leur disposition et écouter leurs doléances	
<u>Kibungo</u>		
octobre 1981		
KOISHYAKA		
Birenga		
	Contrôle administratif et financier.	

3°- Les activités de contrôle réalisées dans la zone ouest au cours de l'année 1981 (Gikongoro - Cyangugu - Kibuye)

- Au cours de cette année quelques coopératives ont été visitées et contrôlées. En février du 23 au 27 on a effectué le contrôle administratif et financier de la coopérative COMICYA; on a également donné des conseils de gestion à cette coopérative (Cyangugu).

Du 27 au 4 mars 1981: visite de la KABIZECYA et contrôle de cette même coopérative.

Du 7 au 14 avril 1981: Les agents de l'inspection ont visité les coopératives ABAHIZI, C.P.G., BENINKA, NTABWIKO, et AMACO-GILISUKA pour examiner leur viabilité et d'autre part contrôler la coopérative COPROQUIRWA (toutes ces coopératives sont dans la préfecture de Kibuye).

Du 5 au 14 avril 1981 un autre groupe de l'inspection des coopératives a visité les coopératives de la préfecture GIKONGORO. Ces coopératives sont : KOTAKI, KOPABOKI, CONECO, COCOPRENA, KOKUAKI, KOPAJI, KUAMU et COCOKI
Objet de la mission: faire le contrôle administratif et financier (pour certaines d'entre elles).

Du 1 au 4 juin 1981

Le contrôle de la coopérative CAFACHABU de Bulinga (Gitarama) a été effectué.

En novembre 1981

- Les coopératives CAVECUVI, COCOCHAUMA et URAKOGA de Cyangugu ont été visitées pour faire rembourser les crédits leur accordés par le B.A.D.

- La coopérative COPAGRITIM de Gikongoro a été visitée; objet de la mission crédit B.A.D.

Du 19 au 22 octobre 1981

Dans le cadre de faire rembourser les crédits accordés par le B.A.D aux coopératives, les Associations suivantes de Kibuye ont été visitées: COPROQUIRWA, AMACO, NTABWIKO et COCOKI.

C. LES DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés que rencontre le Bureau Contrôle sont des problèmes liés à la pauvreté du pays. Elles sont en général :

- le manque de moyens de déplacement permettant au personnel d'encadrement de multiplier les visites aux coopératives.
- l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité
- l'exiguité ou inexistence des locaux abritant les services d'Inspection des coopératives.

D. Le Bureau Contrôle escompte concentrer ses efforts à aider les coopératives à utiliser valablement le crédit B.A.D et veillera à son remboursement et à la bonne gestion des fonds de chaque coopérative.

1.3.2.2.2. Bureau : Aide financière

Ce Bureau était connu, avant le nouvel Organigramme, sous le nom de Bureau d'Aide au Développement Coopératif (B.A.D.).

Aujourd'hui, il est chargé de gérer des fonds d'aide aux coopératives et aux mutualités, d'examiner des dossiers de demande de financement et d'établir des relations avec les institutions nationales de financement.

Malgré l'importance du service, le Bureau ne dispose pas de titulaire depuis 1980. Aussi, les recettes pour cette année ont baissé très sensiblement du fait que le Bureau n'a rien reçu des subventions de la Société "Brot Für Die Welt". Ce qui a poussé le bureau à retenir cette année 10 sur 18 coopératives qui ont demandé des crédits. Enfin, jusqu'à ce jour, le MINASODECO ne dispose pas de moyens ni d'autres voies pour que le bureau puisse s'auto-financer et accomplir sa mission sans trop dépendre de l'extérieur.

../...

Les tableaux suivants montrent la situation financière du Bureau jusqu'au 30 décembre 1981 :

- a) Bilan au 31/12/1981
- b) Liste des coopératives ayant demandé le crédit
- c) Liste des coopératives retenues.

a) Bilan au 31/ 12/ 1981

1- Recettes

N°	Origine des fonds	Période avant 1981	Période 1981	Total au 31/12/81
1	BROT FUR DIE WELT	21.429.820	0	21.429.820
2	Remboursement des prêts	5.632.009	1.027.847	6.659.856
3	Remises des avances	156.870	0	156.870
4	Dotation du Gouvernement	5.500.000	1.500.000	7.000.000
	Total	32.717.699	2.527.847	35.246.546

2- Dépenses

N°	Destination des fonds	Période avant 1981	Période 1981	Total au 31/12/81
1	Prêts aux coopératives	9.860.400	-	9.860.400
2	Remplacement du véhicule	2.554.750	-	2.554.750
3	Fonctionnement du véhicule	377.349	284.976	662.325
4	Visites faites par le Bureau	340.070	171.203	511.273
5	Motos pour 10 encadreurs	1.330.000	-	1.330.000
6	Formation des encadreurs	905.531	1.932	907.463
7	Frais de voyage pour encadreurs	200.000	50.573	250.573
8	Etude du marché	16.519	-	16.519
9	Matériel de bureau	44.564	15.155	59.719
10	Imprévus	-	-	-
11	Dotation au Gouvernement	1.289.518	-	1.289.518
	Total	16.918.701	523.839	17.442.540

b) Coopératives qui ont sollicité un crédit

N°	Nom de la Coopérative	Commune	Préfecture	Montant	Motifs
1	COPAGI	Kanama	Gisenyi	200.000	Diverses activités
2	ABIZIHIWE	Kanama	Gisenyi	2.000.000	"
3	INYAMAMARE	Kanama	Gisenyi	500.000	"
4	KORANDORE	Kanama	Gisenyi	2.000.000	"
5	TURATISUKA	Nkuli	Ruhengeri	500.000	Achat moulin
6	U.P.A.M.R.	Mukingo	Ruhengeri	300.000	Diverses activités
7	COCOVINKURU	Nkumba	Ruhengeri	100.000	"
8	COCHABRICORU	Kigonbe	Ruhengeri	1.000.000	Achat Toyota
9	V.C.B.	Buyoga	Byumba	995.000	Achat véhicule
10	K.A.B.	Kibali	Byumba	1.500.000	Achat Toyota
11	CAMU	Bicumbi	Kigali	100.000	Commerce
12	ABATEGANYA	Nyarugenge	Kigali	500.000	Diverses activités
13	COPAKI	Kabarondo	Kibungo	100.000	"
14	KOPISHYAKA	Birenga	Kibungo	1.000.000	"
15	CODUNYA	Nyabikenke	Gitarama	2.000.000	Achat véhicule
16	C.D.R.	Nyabikenke	Gitarama	500.000	Diverses activités
17	KUADU	Nyabikenke	Gitarama	300.000	Achat marchandises
18	CODENYA	Nyabikenke	Gitarama	500.000	Diverses activités

c) Coopératives dont la demande de prêt a été retenue

N°	Nom de la Coopérative	Préfecture	Montant à accorder
1	COMENYA	Butare	1.500.000
2	KODUNYA	Gitarama	2.000.000
3	ABATEGANYA	Kigali	500.000
4	CAMU	Kigali	1.000.000
5	KOPISHYAKA	Kibungo	1.200.000
6	U.C.B.	Byumba	995.000
7	TURATISUKA	Ruhengeri	500.000
8	NTABWIKO	Kibuye	200.000
9	CAVECVI	Cyangugu	3.000.000
10	COCUVINKURU	Ruhengeri	100.000
		T o t a l	10.995.000

1.3.2.2.3. Bureau : Contentieux

2 tâches ont été confiées à ce Bureau :

- l'Assistance juridique aux coopératives et aux mutualités;
- les poursuites judiciaires dans les cas prévus par la loi.

Il est regrettable que ce bureau n'a pas encore de titulaire et qu'un seul agent affecté à ce Bureau se débat seul pour tous les problèmes juridiques concernant les coopératives.

Au cours de l'année sous rapport, le service était à la disposition des coopératives pour intervenir dans les différends existant au sein des coopératives elles-mêmes, assister celles-ci sur leur demande dans les instances judiciaires ou bien poursuivre les coopératives dans le cas où elles auraient bénéficié d'un crédit et qu'elles n'auraient pas respecté leurs engagements contractuels.

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de l'année 1981, presque tous les services du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire ont été restructurés.

Ainsi, la plupart des activités réalisées par ce Ministère au cours de la même année ont été caractérisées par la définition, la programmation et le début de réalisation des activités en rapport avec le nouvel organigramme du Ministère.

Les services de la Direction Générale des Affaires Sociales ont été d'abord orientés et programmés. Ensuite, ils ont commencé à mettre en pratique ces orientations.

La Direction Famille et Environnement a orienté et programmé ses activités dans les secteurs de la promotion familiale, l'éducation et la protection de l'enfance, l'amélioration des Etablissements humains ou l'habitat et l'amélioration de l'environnement.

Pour le secteur de l'éducation et la protection de l'enfance, en plus du premier séminaire national sur l'orientation et la programmation des activités de l'éducation pré-scolaire, le Ministère a organisé la formation des éducateurs des enfants dans les centres pré-scolaires et les tournées de supervision de ces centres.

La Direction Assistance Sociale a aussi orienté et programmé ses activités dans les secteurs de la création et la promotion des services sociaux spécialisés et de la promotion de l'Assistance Publique.

L'année 1981 ayant été reconnu dans notre pays comme une année des personnes handicapées, cette Direction a, en outre, organisé des activités de soutien aux organisations de réadaptation et de réintégration sociales du pays en faveur des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes.

Les Services de la Direction Générale du Développement Communautaire ont eux aussi, été orientés et programmés.

La Direction "Direction "Développement et Formation Permanente" a fixé en 1981, les orientations générales qui synthétisent la politique du Ministère relative à :

- l'implantation des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (C.C.D.F.P.);
- la standardisation des plans des C.C.D.F.P.;
- l'intégration des autres programmes existants d'éducation populaire, par exemple dans les centres sociaux de développement, dans les Centres Nutritionnels, dans les Centres d'alphabétisation fonctionnelle; dans l'action coopérative, dans les CERAI etc...

- la collaboration entre le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, tutelle des C.C.D.F.P., et les Organismes non Gouvernementaux;

- la formation des cadres des C.C.D.F.P. aux divers échelons, communal, préfectoral et national.

- En outre, cette Direction a veillé à l'application de ces orientations.

- La Direction "Action Coopérative" a aussi fixé les orientations et la programmation de l'Action Coopérative et a veillé à l'application de ces orientations.

- Celles-ci concernent :

- le projet de construction des 40 silos coopératifs faisant suite à celui des 7 silos déjà construits en 1980;

- le projet du Centre de Formation et de Recherche Coopératives;

- l'encadrement des coopératives et la formation des encadreurs, gérants et administrateurs de ces coopératives;

- l'assistance technique et financière et le contrôle aux coopératives.

- Dans la réalisation de ses activités en 1981, le Ministère s'est heurté à deux problèmes fondamentaux :

a) le manque de moyens de déplacements et du carburant suffisants. Ce qui a entraîné le peu de suivi de l'action coopérative et de l'action sociale menées dans les différentes communes du pays et par conséquent la faillite ou le mauvais fonctionnement de certaines coopératives, centres sociaux de développement, centres nutritionnels, centres d'alphabétisation et centres communaux de développement et de formation permanente,

b) l'insuffisance du budget alloué au Ministère pour permettre de soutenir financièrement et techniquement certaines actions de développement social de la population.

- Sans pour autant méconnaître les difficultés qu'éprouve actuellement le Gouvernement à accroître ses ressources financières, nous proposons que, lors de

..//...

la répartition du Budget, l'on accorde au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire un quota nettement supérieur à l'actuel de plus ou moins 1,51% du Budget Ordinaire, pour concrétiser la grande importance qu'attache, en principe, le Gouvernement à l'action coopérative, à l'éducation populaire et aux oeuvres sociales, étant les plus accessibles aux larges couches de la population défavorisées que sont : les masses rurales, les familles non équilibrées, les personnes handicapées physiques, mentaux et sociaux et tant d'autres.

REGARPTIATION DES ORGANISATIONS A CARACTERE COOPERATIF PAR PREFECTURE

Situation au 31/12/1981.

PREFECTURES	COMMUNES	COOPERATIVES	GROUPEMENTS A CARACTERE COOP.	NOMBRE DE MEMBRES	CAPITAL INVESTI	CENTRE D'AFFAIRES	NOMBRE D'ENCADREURS
KIGALI	17	36	260	17.133	29.627.308	54.118.148	8
GITARAMA	17	21	124	12.434	9.842.874	34.777.125	13
BUTARE	20	21	151	20.258	12.285.896	50.910.439	13
GIKONGORO	13	19	57	4.888	2.483.808	18.044.485	7
CYANGUGU	11	20	203	19.337	20.751.374	128.563.660	2
KIBUYE	9	15	106	10.149	8.997.726	28.495.800	4
GISENYI	12	30	242	23.265	10.875.241	5.606.729	11
RUHINGERI	16	26	125	18.172	9.270.327	29.098.243	8
EYUBA	17	24	311	26.217	21.450.957	19.526.236	13
KIBUNGO	11	52	74	13.267	4.254.273	370.921.833	11
T O T A L	143	264	1.653	165.120	129.839.784	740.062.698	90

.../...

PREFECTURE	COMMUNES	COOPERATIVES	PRECOOP. ASSOCIAT. GROUPEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES	CAPITAL INVESTI	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRES D'ENCADREURS
KIGALI	NYARUGENGE	18	8	3.234	20.263.000	16.887.430	
	RUBUNGO	1	9	274	95.500	1.472.793	1
	KANOMBE	3	4	1.400	134.000	-	-
	RUTONGO	2	18	391	817.440	-	1
	GIKOMERO	1	27	805	483.565	-	1
	BICUMBI	1	11	1.803	2.432.700	20.049.242	1
	MUSASA	2	10	1.759	350.250	-	1
	SEYORONGI	2	1	21	210.000	-	-
	GIKORO	2	1	12232	1.000.000	14.709.828	
	MBOGO	1	9	370	256.230	256.230	
	MUGAMBAZI	3	4	138	899.200	-	-
	RUSHASHI	-	7	75	-	-	-
	BUTANWA	-	16	148	741.370	-	-
	TARE	-	12	541	153.415	-	-
	KANZENZE	-	51	3.122	1.057.378	-	-
	GASHORA	-	24	968	680.160	742.625	1
	NGTENDA	-	48	852	53.100	-	1
		36	260	17.133	29.627.308	54.118.148	8

.../...

GITARAMA	
MASANCO	2
NYAMABUYE	1
MURAMA	1
MUSHUBAFI	2
NYAKABANDA	1
RUNDA	1
BULLINGA	2
NYABIKENKE	4
NYONGWE	2
MUSANBIRA	1
MUKINGI	1
KIGOMA	1
MUGINA	2
RUTOBWE	1
TLABWE	1
KAYENZI	1
TABA	2
	21

17	923	897.504	595.816	1
5	116	215.000	946.740	1
8	148	59.640	841.920	1
15	413	791.348	1.070.645	1
1	1.977	400.000	1.500.000	1
10	1.417	1.035.400	12.745.249	1
1	394	355.800	2.152.705	1
9	1.500	763.621	2.120.954	1
3	2.222	28.235	1.388.192	1
7	319	435.275	1.193.495	1
11	161	134.820	544.320	1
8	81	241.400	-	1
10	556	3.096.831	4.563.306	1
1	784	200.000	900.000	1
2	32	-	-	1
4	1.228	648.000	3.005.140	1
12	163	540.000	1.208.643	2
124	12.434	9.842.874	34.777.125	13

GIKONGORO									
MUBUGA	4	3	696	179.750	2.189.843	-	-		
KARAMA	2	7	178	252.913	409.334	1	-		
KIVU	3	1	1.086	198.000	5.244.409	-	-		
NYAMAGABE	1	6	95	195.794	172.447	-	-		
RUKONDO	1	6	200	45.910	130.984	1	-		
MUKO	2	2	740	299.414	2.874.188	-	-		
KINYAMAKARA	1	6	93	72.000	259.750	1	-		
RWALIKO	1	4	272	40.550	2.211.715	-	-		
MOSEBEYA	3	3	658	456.180	3.091.789	1	-		
MUDASOMWA	1	7	208	202.400	333.400	-	-		
KALAMBO	-	4	99	71.200	196.036	1	-		
MUSANGE	-	4	132	58.500	141.372	1	-		
NSHILI	-	4	431	411.197	789.218	1	-		
	19	57	4.888	2.483.808	18.044.485	7	-		

.../...

KIBUYE		KIYUNU		KIYUNU		KIYUNU	
	RWAMATAMU	3	10	2,414	950,976	5,181,300	1
	MWAKIRA	1	11	271	2,125,000	11,890,000	1
	GISHYITA	4	14	489	142,900	133,000	-
	RUPSIRO	1	4	483	91,000	215,000	-
	GISOVU	-	23	429	4,267,000	-	1
	GITISI	1	8	1,161	173,400	1,001,500	1
	MABANZA	4	6	4,008	840,000	3,420,000	-
	MWENDO	-	14	635	345,900	6,655,000	-
				259	60,550	883,000	1
15		106		10,149	8,297,726	28,495,800	4

.../...

GISENYI										
RWERERE	1	25	676	305.000	914.070	1				
MUTURA	2	15	284	220.500	220.897	1				
GASEKE	3	17	5.599	2.694.084	150.805	1				
KANAMA	9	33	1.470	897.250	104.880	1				
KAYOVE	2	7	5.407	452.640	71.096	1				
KARAGO	4	37	2.160	1.044.201	700.443	1				
RUBAVU	5	7	279	1.425.515	138.000	1				
NYAMUKUMBA	3	13	313	902.200	232.800	1				
GICIYE	1	46	3.731	1.490.170	2.989.928	1				
SATINSKIYI	-	24	3.079	960.165	-	1				
KIBILIRA	-	7	147	437.136	36.660	1				
RAMBA	-	11	120	46.000	47.150	-				
	30	242	23.265	10.875.241	5.606.729	11				

.../...

RUHONGA NI

RUHONDO

3	3	18	662	77.000	-	-	-
4	4	18	1.309	1.518.050	10.211.625	-	-
1	1	6	157	535.119	-	-	-
3	3	19	1.485	752.200	-	-	-
1	1	-	1.667	581.000	-	-	-
2	2	2	1.616	870.000	-	-	-
6	6	-	22	20.000	180.000	-	-
1	1	9	3.648	395.500	-	-	-
4	4	16	712	1.279.000	11.540.600	-	-
1	1	11	745	759.000	725.000	-	-
-	-	10	190	342.200	-	-	-
-	-	12	2.646	509.596	2.418.776	-	-
-	-	14	1.734	348.950	3.948.592	-	-
-	-	7	139	834.712	73.650	-	-
-	-	1	1.440	450.000	-	-	-
26	26	125	18.172	9.270.327	29.098.243	8	8

.../...

KIBUNGO									
BIRENGA	7	2	1.415	1.411.697	241.803.863	1			
KABAMONDO	10	-	1.166	437.340	18.055.781	1			
KAYONZA	6	5	1.080	154.330	1.090.445	1			
KIGARAWA	7	6	2.382	685.040	43.583.452	1			
MUHAZI	1	10	312	251.480	610.270	1			
MUGESERA	2	13	845	165.500	4.595.570	1			
RUKIRA	4	14	1.570	517.660	19.022.395	1			
RULONDI	5	5	727	118.956	317.080	1			
RUSURU	6	5	2.337	512.270	37.582.273	1			
SAHE	3	10	1.377	-	4.260.304	1			
RUKARA	1	4	56	-	-	1			
	52	74	13.267	4.254.273	370.921.833	11			

M.B. Concernant les renseignements relatifs au **capital** investi et au chiffre d'affaires, le lecteur remarquera avec étonnement qu'à certains endroits le chiffre d'affaires est moins important que le capital investi. Cette situation est due essentiellement à ce que, pour certaines coopératives, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire n'a pas pu avoir des renseignements relatifs au chiffre d'affaires à cause de l'inexistence d'une comptabilité régulière dans ces associations. Par ailleurs, les renseignements concernant les Banques Populaires, la MUTIPRO et la CECOBI ne figurent pas sur le tableau.

